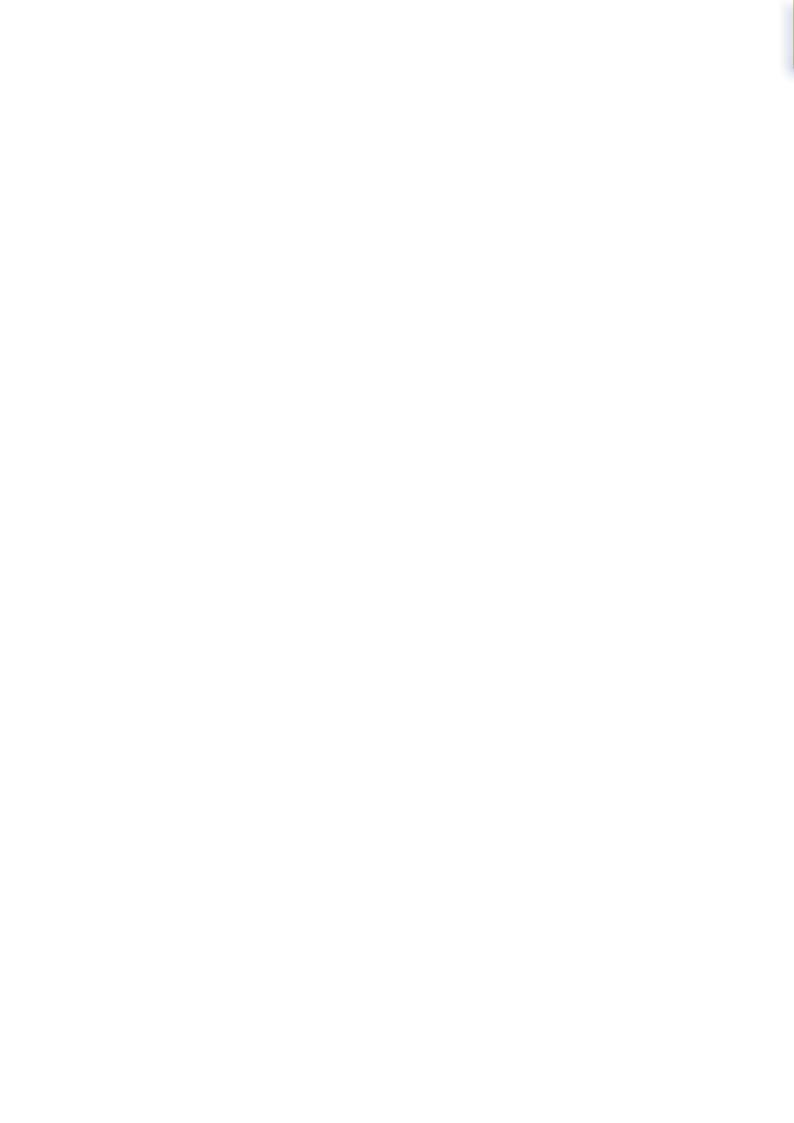
# SOC2008



www.univ-nantes.fr

U

UNIVERSITÉ DE NANTES



Mieux connaître le potentiel humain qui fait la richesse pédagogique et scientifique de notre établissement est un des objectifs d'un bilan social.

L'édition 2008 permet, comme les années précédentes, de décrire notre établissement du point de vue des personnes qui y travaillent chaque jour, leurs statuts, leurs salaires, leurs primes, les formations et l'action sociale dont ils ont pu bénéficier..., c'est-à-dire une communauté riche de sa diversité, composée de femmes et d'hommes, de spécialités et de métiers variés, fortement impliquée dans le développement de l'établissement.

Le bilan social est à la base de notre dialogue social. Reflet précis de la politique de ressources humaines, il contribue aux échanges et à la concertation entre tous les acteurs de notre université, en offrant des informations partagées.

Ce document de référence, qui met à la disposition de toute la communauté universitaire, mais aussi des administrateurs et des partenaires sociaux, nos données humaines et sociales, a aussi pour objectif de partager une vision commune de notre établissement. Il s'inscrit à ce titre pleinement dans la volonté de communication, de transparence et de développement du sentiment d'appartenance que je souhaite pour l'université de Nantes.

La réalisation de ce bilan social 2008 a mobilisé de nombreux services qui participent tous activement à la vie sociale de l'établissement. Que toutes celles et tous ceux qui ont contribué à son élaboration en soient ici remerciés.

Bonne lecture à tous.

Le président

Yves LECOINTE

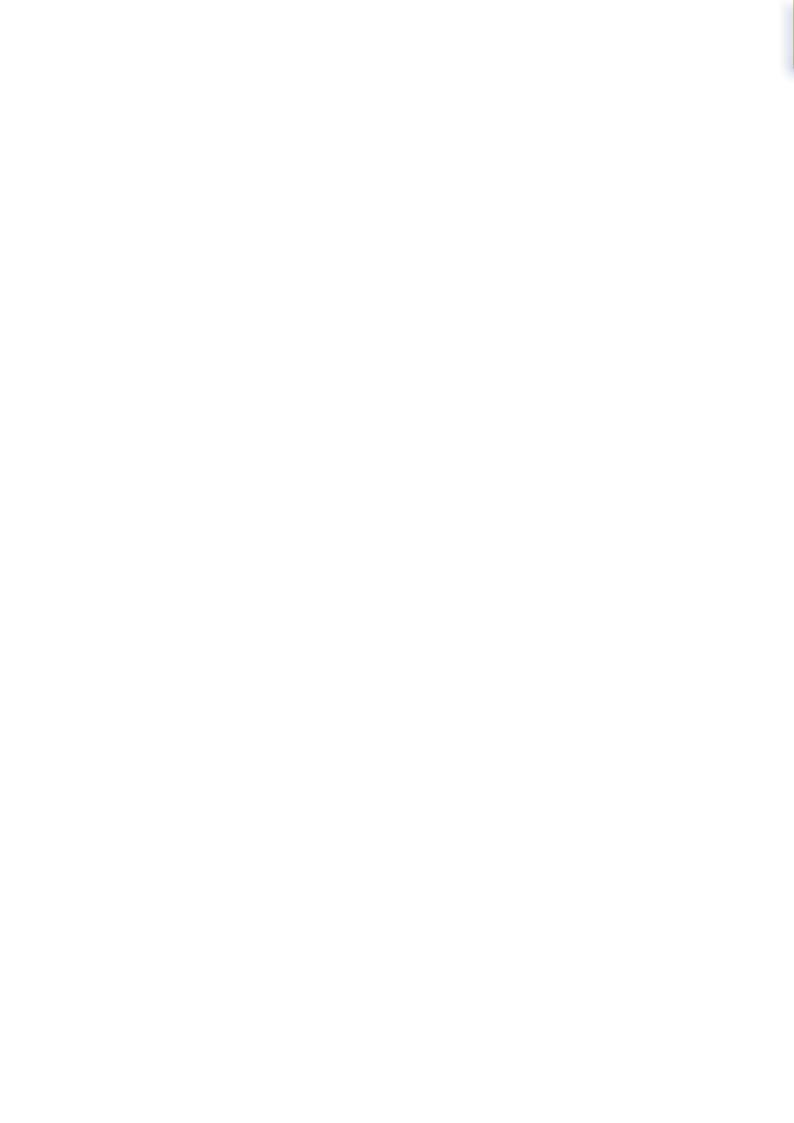


Emplois et effectifs	11
Emplois	13
> Emplois enseignants	
> Emplois BIATOSS	
Effectifs globaux	19
> Effectifs totaux des personnels enseignants de l'université	
> Effectifs totaux des personnels BIATOSS de l'université	
Occupation des postes	27
> Liaison poste État - agents enseignants	
·	
> Liaison poste État - agents BIATOSS	31
Population des fonctionnaires	
> Personnels enseignants	
> Personnels BIATOSS	52
Population des contractuels	
> Personnels contractuels enseignants	65
> Personnels contractuels BIATOSS	69
Population des personnels hébergés	73
Aménagement du temps de travail	82
> Travail à temps partiel des personnels titulaires et stagiaires	
> Travail à temps partiel des personnels contractuels	
Mouvements	90
> Personnels enseignants	
> Personnels BIATOSS	
Avancements et Promotions	94
> Personnels enseignants > Personnels BIATOSS	
Absences et congés (hors congés annuels)	99
Charges d'enseignement	100
Rémunérations et charges accessoires	101
Rémunérations et primes versées par la trésorerie générale	103
Charges et prestations sociales	112
Heures complémentaires et vacations	114
Indemnités et primes	115
Dépenses de personnels sur ressources propres	121

## SOMMAIRE

Hygiène et sécurité	123
Rapport annuel sur l'évolution des risques	125
Présentation des 7 SHS (Sections Hygiène et Sécurité)	125
Accidents du Travail (AT) et Maladies Professionnelles (MP)	126
Budget consacré à la prévention	130
Faits marquants	130
Moyens et actions > Réunions, enquêtes, recours aux experts  Formations des personnels à l'hygiène et à la sécurité (Enseignants et BIATOSS)	131
Médecine du travail  Service de médecine préventive	
Population surveillée	
Visites médicales	138
Prescriptions, orientations, propositions des médecins de prévention	140
Actions sur les lieux de travail	142
Formation des personnels	143
Politique de formation des personnels > Projet d'établissement 2004/2007 > Projet d'établissement 2008/2011	145
Évolution du contexte réglementaire récent > Loi du 2 février 2007 relative à la modernisation de la fonction publique > Loi du 10 août 2007 relative aux Libertés et Responsabilités des Universités (LRU)	146
Stratégie de formation > Bilan financier de la formation > Rilan des agents formés	

# Relations professionnelles 153 Instances institutionnelles \_\_\_\_\_155 > Conseil d'Administration (CA) 155 > Conseil Scientifique (CS) 159 > Conseil des Études et de la Vie Universitaire (CEVU) > Conseil Universitaire des Relations Internationales (CURI) \_\_\_\_\_\_\_164 > Comité Technique Paritaire (CTP) \_\_\_\_\_\_166 > Commission Paritaire d'Établissement (CPE) 169 Contentieux et conflits 172 Grèves en 2008 172 Action culturelle et sociale \_\_\_\_\_\_173 Service social > Activité du service social 175 > Principaux domaines d'intervention \_\_\_\_\_\_\_177 > Solidarité ..... \_\_\_\_\_178 Comité des Personnels de l'Université de Nantes (CPUN) 181 > Missions ......181 > Nouveautés 2008 \_\_\_\_\_\_\_\_181 > Trois grands pôles d'intervention Liste des sigles et abréviations utilisés 187



#### Le cadre légal

Le bilan social a été introduit en droit français par la loi n° 77-769 du 12 juillet 1977 relative au bilan social de l'entreprise, qui le rend obligatoire pour les entreprises de plus de 300 salariés. Le décret n° 88-951 du 7 octobre 1988 relatif au bilan social dans les établissements publics énumérés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière l'impose également dans les établissements publics hospitaliers. La loi n° 94-1134 dite « Hoeffel » du 27 décembre 1994 modifiant certaines dispositions relatives à la fonction publique territoriale impose un « rapport sur l'état de la collectivité » dans la fonction publique territoriale.

Jusqu'en 2006, aucun texte n'impose cependant le bilan social aux universités.

L'article 16 de la loi n° 2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités (LRU) prévoit qu'un bilan de la politique sociale de l'établissement soit présenté chaque année au comité technique paritaire, dit CTP.

Le législateur donne une définition précise du bilan social dans le code du travail (art. L 2323-70):

« Le bilan social récapitule en un document unique les principales données chiffrées permettant d'apprécier la situation de l'entreprise dans le domaine social, d'enregistrer les réalisations effectuées et de mesurer les changements intervenus au cours de l'année écoulée et des deux années précédentes. »

D'après la loi, le bilan social comporte sept indicateurs apportant des informations sur :

- 1. L'emploi (les effectifs);
- 2. Les rémunérations et charges accessoires;
- 3. Les conditions de santé et de sécurité;
- 4. Les autres conditions de travail;
- 5. La formation :
- 6. Les relations professionnelles;
- 7. Les conditions de vie des salariés et de leurs familles, dans la mesure où ces conditions dépendent de l'entreprise.

#### Le bilan social de l'Université de Nantes

Le bilan social s'inscrit dans une dynamique de gestion des ressources humaines et se définit comme:

Un outil du dialogue social. Les textes prévoient sa présentation à l'instance représentative du personnel, le comité technique paritaire ou CTP. Il doit permettre d'objectiver les données qui fondent le dialogue entre les partenaires sociaux;
Un outil présentant régulièrement des indicateurs de gestion faisant apparaître les résultats des politiques suivies et les évolutions en cours;
Un outil d'aide à la réalisation du contrat quadriennal et du projet d'établissement;
Un élément de comparaison de l'établissement dans le temps et par rapport aux autres

#### Réalisation du bilan social

Maître d'ouvrage Yves Lecointe, Président de l'université

Chefs de projet Philippe Diaz, Secrétaire Général

Sylvie Lartault, Secrétaire générale adjointe DRH

• Équipe opérationnelle par ordre alphabétique : Charlotte Bouthillon, Benoît Payen.

D'autres services de l'université ont apporté leur contribution pour compléter certains chapitres de ce document. Il s'agit:

 des bureaux des personnels BIATOSS et enseignants, de la formation des personnels, des services hygiène et sécurité, médecine de prévention, social, du CPUN, du Studio PAO et de l'imprimerie.

Que tous soient ici remerciés pour leur participation.

- Extraction des données : Harpège, Nabuco, Winpaie (fichier KA de la trésorerie générale), Astre (dépenses de personnel sur ressources propres);
  - L'extraction des données par le logiciel Harpège pour la première partie du bilan social intitulée « emplois et effectifs » a été effectuée au 31 janvier 2008;
- Mise en forme de l'information: Word, Excel, Business Objects;
- · Mise en forme du document: In Design, Illustrator.

# emplois et effectifs

# Emplois

- > Emplois enseignants
- > Emplois Biatoss

# **Effectifs globaux**

- > Effectifs totaux des personnels enseignants de l'université
- > Effectifs totaux des personnels Biatoss de l'université

# Occupation des postes

- > Liaison poste État agents enseignants
- > Liaison poste État agents Biatoss

# Population des fonctionnaires

- > Personnels enseignants
- > Personnels Biatoss

# Population des contractuels

- > Personnels contractuels enseignants
- > Personnels contractuels Biatoss

# Population des personnels hébergés

# Aménagement du temps de travail

- > Travail à temps partiel des personnels titulaires et stagiaires
- > Travail à temps partiel des personnels contractuels

# **Mouvements**

- > Personnels enseignants
- > Personnels Biatoss

# **Avancements et Promotions**

- > Personnels enseignants
- > Personnels Biatoss

Absences et congés (hors congés annuels)

Heures complémentaires





#### **Emplois**

Promulguée le 1<sup>er</sup> août 2001, la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) fixe le cadre de la nouvelle constitution financière de l'État:

- le budget concernant les établissements d'enseignement supérieur entre dans le cadre de :
- la mission : « recherche et enseignement supérieur »,
- les programmes:
- . N° 150 formations supérieures et recherche universitaire. Le responsable du programme est le directeur général de l'enseignement supérieur;
- . N° 172 orientation et pilotage de la recherche;
- . N° 231 vie étudiante.
- les emplois ne sont plus définis dans le budget avec la distinction corps et grades;
- 2 notions inséparables de plafond sont introduites :
  - un plafond de crédits de personnel (masse salariale),
  - un plafond d'autorisation des emplois exprimé en équivalent temps plein travaillé (ETPT).

#### Selon l'article 7 (I-6° alinéa) de la LOLF:

Une mission regroupe un ensemble de programmes concourant à une politique publique définie. Elle constitue l'unité de vote des crédits. Les missions sont détaillées en programmes eux-mêmes composés d'actions.

Un programme regroupe des crédits destinés à mettre en œuvre une action ou un ensemble cohérent d'actions relevant d'un même ministère et auxquels sont associés des objectifs précis, définis en fonction de finalités d'intérêt général ainsi que des résultats, et faisant l'objet d'une évaluation.

Une action est la composante d'un programme. Les dépenses de personnels forment le titre 2.

Les postes enseignants sont inscrits:

- aux programmes 150, 172 et 231, Titre 2 pour les postes sur lesquels sont payés les fonctionnaires et les contractuels hospitaliers et universitaires;
- sur la dotation établissement (ressources propres) pour les postes sur lesquels sont payés les autres agents contractuels.

Les postes de personnels BIATOSS (personnels de bibliothèque, Ingénieurs, Administratifs, Techniques, Ouvriers, de Service et de santé) figurent :

- au programme 150, Titre 2 pour la majorité des postes;
- au programme 231 pour 20 d'entre eux.

Les postes BIATOSS sont répartis selon quatre types de population :

- les personnels de l'Administration de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur (AENES- ex ASU);
- les personnels de Recherche et Formation (ITARF);
- les personnels des bibliothèques (Biblio);
- les personnels contractuels type CNRS (emplois assimilés ITARF);
- · les personnels Médicaux et Sociaux;
- les personnels Techniciens, Ouvriers, de Service.

#### Quelques définitions:

**Emploi (ou poste)**: support ouvert sur un programme-titre de l'État et délégué à un établissement permettant la rémunération d'un agent (fonctionnaire ou agent non titulaire).

**Emploi (ou poste) gagé**: support budgétaire d'État pour lequel l'établissement attributaire de l'emploi gagé supporte la charge financière de l'emploi.

**Catégories**: Tous les personnels de la fonction publique sont classés en 3 catégories hiérarchiques, désignées par les lettres A, B et C:

- la catégorie A correspond aux fonctions d'étude, d'encadrement, de conception et de direction;
- la catégorie B correspond aux fonctions d'application et de mise en œuvre de procédures ;
- la catégorie C correspond aux fonctions techniques et d'exécution.

L'ensemble des personnels enseignants présents à l'université relèvent de la catégorie A.

**Corps**: ensemble groupant les fonctionnaires soumis au même statut et ayant vocation aux mêmes grades. Les corps sont classés en catégories A, B, ou C, selon le niveau de recrutement.

**Grade**: subdivision du corps. La hiérarchie des grades au sein du corps est fixée par les statuts.

#### Les Emplois enseignants

Dans les établissements d'enseignement supérieur peuvent être implantés des emplois :

- d'enseignant-chercheur :
  - professeur des universités (PR);
  - maître de conférences (MCF);
  - assistant de l'enseignement supérieur (ASS : corps en voie d'extinction).
- d'enseignant-chercheur/praticien hospitalier, dans les disciplines médicales et odontologiques :
  - professeur des universités-praticien hospitalier (PUPH et PUOD) ;
  - maître de conférences-praticien hospitalier (MCPH et MCOD).
- d'enseignant du premier et du second degré affecté dans l'enseignement supérieur :
  - professeur agrégé (PRAG);
  - professeur certifié (PRCE);
  - professeur de lycée professionnel (PLP);
  - professeur des écoles (PREC) ;
  - inspecteur pédagogique régional, inspecteur d'académie (IPRI).
- · d'enseignant contractuel :
  - personnel associé temporaire (PAST) ;
  - attaché temporaire d'enseignement et de recherche (ATER) ;
  - lecteur (LECT);
  - moniteur et allocataire moniteur (MON et AMN);
  - doctorant (CONTDO);
  - et, dans les disciplines médicales et odontologiques : assistant des disciplines médicales (ASM) ou odontologiques (AHUO), praticien hospitalier universitaire (PHU), enseignant associé de médecine générale (PAMG), chef de clinique, AHU (assistant hospitalier universitaire).
- d'enseignant-chercheur en surnombre :
  - enseignant-chercheur (SURNSA),
  - enseignant hospitalo-universitaire (SURNSB).

# Nombre d'emplois enseignants

			EPUN	IUFM	IUT de la Roche/Yon	IUT de Nantes	IUT de St-Nazaire	Université stricto sensu	Total
		PR	39	5	3	10	16	253	326,00
		SURNSA						3	3,00
		MCF	56	32	13	66	52	556	775,00
		PUPH						93	93,00
		PUOD						8	8,00
		MCPH						41	41,00
		MCOD						21	21,00
		ASS				1		1	2,00
		ASM						90	90,00
		AHUO						20	20,00
		PHU						6	6,00
0150	Form. sup. rech.	PRAG	9	49	13	32	26	73	202,00
		PRCE	1	60	3	22	17	26	129,00
		PLP2		2			1		3,00
		PREN					2		2,00
		PAST	1,0		3,0	1,0	4,0	16,5	25,50
		PAMG						2,0	2,00
		PRMA						1	1,00
		AMN						11	11,00
		CRALLR						31	31,00
		SURNSB						7	7,00
		IPRI		1					1,00
		PREC		15					15,00
0150	Form. sup. rech.		106,00	164,00	35,00	132,00	118,00	1 259,50	1 814,50
0172	Orient. pil. rech.	AMN					1		1,00
0172	Orient. pii. rech.	CRALLR						38	38,00
0172	Orient. pil. rech.						1,00	38,00	39,00
0231	Vie étudiante	PRCE						8	8,00
0231	Vie étudiante							8,00	8,00
		LECT	1					24	25,00
	Dot Etabliscoment	MON	2		2	6	5	65	80,00
	Dot. Etablissement	CRATER	6			2	4	29	41,00
		CONTDO						1	1,00
	Dot. Etablissement		9,00		2,00	8,00	9,00	119,00	147,00
		Total	115,00	164,00	37,00	140,00	128,00	1424,50	2008,50

#### Les emplois BIATOSS

Les personnels de bibliothèque, ingénieurs, administratifs, techniciens, ouvriers, de service, de santé, sociaux (BIATOSS) des universités, se partagent en trois types de population.

	Ingénieurs Techniciens Administratifs de Recherche et Formation		Administration de l'Éc l'Enseignem	Personnels des	
	administratif	technique	administratif	Ouvrier de service et Personnels de santé	Bibliothèques
Cat A	. Conseiller d'administration de recherche et formation . Attaché d'administration de recherche et formation	. Ingénieur de recherche . Ingénieur d'études . Assistant ingénieur	. Agent comptable . Secrétaire Général d'EPES . Secrétaire Général d'administration scolaire et universitaire . Conseiller d'administration scolaire et universitaire . Attaché d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur		Conservateur général des bibliothèques     Conservateur des bibliothèques     Conservateur des musées     Bibliothécaire
Cat B	. Secrétaire d'administration de recherche et formation	. Technicien de recherche et formation	Secrétaire d'administration scolaire et universitaire	Assistant de service social     Infirmier     Techniciens de l'éducation nationale	. Bibliothécaire adjoint spécialisé . Assistant des bibliothèques
Cat C	Adjoint administratif de recherche et formation     Agent administratif de recherche et formation     Agent administratif de recherche et formation     Agent des services techniques de recherche et formation		. Adjoints administratifs d'administration centrale et des services déconcentrés du ministère de l'éducation nationale	. Adjoints administratifs d'administration centrale et des services déconcentrés du ministère de l'éducation . Adjoint technique des établissements d'enseignement	

Les emplois d'ingénieurs et de personnels techniques et administratifs de recherche et de formation (ITARF) sont répartis :

□ en 8 branches d'activité professionnelle (B.A.P):

Α	Sciences du vivant
В	Sciences chimiques et sciences des matériaux
С	Sciences de l'ingénieur et instrumentation scientifique
D	Sciences humaines et sociales
Е	Informatique, statistique et calcul scientifique
F	Information, documentation, culture, communication, édition
G	Patrimoine, logistique, prévention et restauration
J	Gestion et pilotage (nouvelle nomenclature)

La branche d'activité professionnelle correspond à un domaine de compétence, conçu autour d'un regroupement de disciplines scientifiques, de technologies utilisées, de méthodes de gestion.

□ en emplois-types dans chaque B.A.P., famille professionnelle et corps correspondant.

# Nombre d'emplois BIATOSS

AUENES   Adjoint active services   August   Au				Université s	stricto sensu	EPUN	IUT de Nantes	IUT de St-Nazaire	-Nazaire	IUT de la Roche/Yon	IUFM	Total
ADJENES         Adjoint adm. ENES         1         6         11         10         4         3           AASD         Adjoint adm. ENLES         1         6         11         10         4         30           ATEC         AASDC         Adoli tech etab ense         2         1         7         7           AGCI         Agentivertateur ENLESH         2         2         1         10         7           AGOI         Assistante sociale         49         1         6         3         2         1         10           CASU         Conseiller ASU         3         3         2         1         10         10           CASU         Conseiller ASU         3         3         2         1         10         1           CASU         Conseiller ASU         3         1         6         3         2         1         10         1           CASU         Conseiller ASU         3         1         6         3         2         1         10         1         1         1         1         1         1         1         1         1         1         1         1         1         1         1				0150 Form. sup. rech.	0231 Vie étudiante	0150 Form. sup. rech.	0150 Form. sup. rech.	0150 Form. sup. rech.	0231 Vie étudiante	0150 Form. sup. rech.	0150 Form. sup. rech.	
AASD         Adjoint adm serv dée         186         1         6         11         10         4         30           AFESR         ACHESRA         Achient adm serv dée         186         1         6         1         1         7           AGC1         Achiens de tabb ens         3         4         4         3         3         2         1         10         7           AGC1         Achiens de tabbe nist acide         2         4         3         3         2         1         10         6         1         10		ADJENES	Adjoint adm. ENES								-	1,00
ATEC         Adj. tech étab ens         3         ATEC         Adj. tech étab ens         3         ATEC         AGNIT tech étab ens         7         ACNEST         ACNIT TABLE SAMINITABLE TOTAL TABLE TOTAL TOTAL TABLE TOTAL TOT		AASD	Adjoint adm serv déc	186	-	9	-	10		4	30	248,00
AENESR Administrateur ENESR         2         AENESR Administrateur ENESR         2         4		ATEC	Adj. tech étab ens	က							7	10,00
AGC1         AGent Comptable 1Gr         1         AGC1         AGent Comptable 1Gr         1         AGC1         AGENT Comptable 1Gr         1         1         10         AGCA CASOC         ARSISTANCE Social and ASSISTANCE Social and ATTACHAR ACTION AND ACTION AND ACTION AND ACTION ACTIO		AENESR	Administrateur ENESR									2,00
ASOC         Assistante sociale         4         9         9         1         10         6         3         2         1         10		AGC1	Agent Comptable 1Gr	-								1,00
ADAENES         Attacche AENES         28         3         3         2         1         10           CASU         Conseller ASU         3         2         1         1         1           SASU         Sec. ASU         49         1         6         3         2         1         1         13           SASU         Sec. ASU         49         1         6         3         2         1         1         13         1           SGS1         Sec. Gen. E.Pub. Gdr         1         6         3         2         1         1         13         1<		ASOC	Assistante sociale		4							4,00
CASU         Conseiller ASU         3         1         6         3         2         1         133           SGS1         Sec. Gen. E-Pub. IGr         1         6         3         2         1         133           SGS1         Sec. Gen. E-Pub. IGr         1         6         3         2         1         13           SGS1         Sec. Gen. E-Pub. IGr         1         6         3         2         1         13           SGS2         Sec. Gen. E-Pub. IGr         1         6         3         2         1         1         13           TCHL         Tech. de labo.         273,00         16,00         15,00         14,00         1,00         6,00         6,00         63,00           ATRE         Adjoint tech. RF         254         1         7         25         24         3         1           ASI         ASSIX. Ing. RF         34         4         6         4         3         3         3           IGR         Ingenieur d'études         69         1         5         4         5         4         5           IGR         Ingenieur d'études         69         1         5         4         5<	ASU	ADAENES	Attaché AENES	28		က	ဇ	2		-	10	47,00
INF         Infirmier         10         6         3         2         1         1           SASU         Sec. Gén. E.Pub. 2cr         1         6         3         2         1         1         13           SGS2         Sec. Gén. E.Pub. 2cr         1         6         3         2         4         1         1         1           SGS2         Sec. Gén. E.Pub. 2cr         1         6         6         4         1		CASU	Conseiller ASU	3								3,00
SASU         Sec. ASU         49         1         6         3         2         1         13           SGS1         Sec. Gén. É.Pub. IGA         1         6         3         2         1         1           SGS1         Sec. Gén. É.Pub. IGA         1         6         6         6         1           TCHL         Tech. de labo.         273,00         16,00         15,00         17,00         14,00         1,00         63,00           ATRE         Adjoint tech RF         254         1         2         24         2         43           ADI         Adjoint tech RF         254         1         6         6         0         63,00           ADI         Adjoint tech RF         254         1         6         4         6         4         3         1           ADI         ASSISITION RF         1         6         3         1         8         1         6         3         1 <td></td> <td>INF</td> <td>Infirmier</td> <td></td> <td>10</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>1</td> <td></td> <td></td> <td>11,00</td>		INF	Infirmier		10				1			11,00
SGS1         Sec. Gén. É-Pub. 1Gr         1         1           SGS2         Sec. Gén. É-Pub. 2Gr         1         1         1           TCHL         Tech. de labo.         273,00         16,00         15,00         17,00         14,00         6,00         63,00           ATRF         Adjoint tech. RF         254         1         7         25         24         9         13           ASI         Assist. Ing. RF         34         4         6         4         6         4         3         3           ASI         Assist. Ing. RF         19         1         5         4         5         4         5           IGR         Ingenieur de rech.         19         3         1         5         4         5         4         5           IGR         Ingenieur de rech.         19         1         5         4         5         4         5           IGR         Ingenieur de rech.         1         1         5         4         5         4         5           ASI         ASSISTANT Billord.         1         1         1         1         1         1           ABIB         Assistant billord.		SASU	Sec. ASU	49	1	9	3	2		1	13	75,00
SGSZ         Sec. Gén. É-Pub. 2dr         TCHL         Tech. de labo.         15,00         15,00         17,00         14,00         10,00         6,00         10           ATRF         Adjoint tech RF         254         1         7         25         24         43         1           ADT         Adjoint tech RF         254         1         7         25         24         43         1           ADI         Adjoint tech RF         34         4         6         4         3         43         1           ASI         Assist Ing. RF         34         4         6         4         3 </td <td></td> <td>SGS1</td> <td>Sec. Gén. É.Pub. 1Gr</td> <td>1</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>1,00</td>		SGS1	Sec. Gén. É.Pub. 1Gr	1								1,00
TCHL         Tech. de labo.         273,00         16,00         15,00         17,00         14,00         1,00         6,00         63,00           ATHF         Adjoint tech RF         254         1         7         25         24         23         43           ASI         ASI         4         6         4         9         1         1         1           ASI         ASISI Ing RF         34         4         6         4         3         <		SGS2	Sec. Gén. É.Pub. 2Gr								1	1,00
ATTRE         Adjoint tech RF         253,00         16,00         15,00         17,00         14,00         1,00         6,00         63,00           ADT         Adjoint tech RF         254         1         7         25         24         2         43           ASIT         Asist. Ingerieur de rech.         34         4         6         4         9         1         1           IGE         Ingénieur de rech.         19         7         4         6         4         5         4         3         1         1         1         1         1         1         1         1         1         1         1         1         1         3         3         3         1         3 <td></td> <td>TCHL</td> <td>Tech. de labo.</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>_</td> <td>1,00</td>		TCHL	Tech. de labo.								_	1,00
ATRE         Adjoint tech RF         254         1         7         25         24         2         43           ADT         Adjoint tech. RF         34         1         6         4         5         1         1           ASIST. Ing. RF         34         69         1         5         4         6         4         3         3         3           IGE         Ingenieur de rech.         19         1         5         4         5         4         5         3	ASU			273,00	16,00	15,00	17,00					405,00
ADT         Adjoint tech. RF         34         4         6         4         3         1           ASI         Assist. Ing. RF         34         4         6         4         3         3         1           IGE         Ingénieur d'études         69         1         5         4         5         8         5         7           IGE         Ingénieur d'études         69         1         5         4         5         8         7         8           SARF         Sec. adm. RF         1         1         5         4         5         4         5         8         7         8           ARIS         ARIS         119         1         15         4         6         4         9		ATRF	Adjoint tech RF	254	-	7	25	24		2	43	356,00
ASI         Assist. Ing. RF         34         4         6         4         3		ADT	Adjoint tech. RF								-	1,00
IGR         Ingénieur de rech.         19         3         1         6         4         5         4         5         8         7         8           IGE         Ingénieur d'études         69         1         5         4         5         4         5         8         7         8		ASI	Assist. Ing. RF	34		4	9	4		3	3	54,00
IGE         Ingénieur d'études         69         1         5         4         5         4         5         8           SARF         Sec. adm. RF         1         1         1         15         15         13         4         5         8           TCH         Technicien RF         119         1         15         15         4         5         8	H.	IGR	Ingénieur de rech.	19		3	1					23,00
SARF         Sec. adm. RF         1         15         15         13         4         5         4         5         4         5         7		IGE	Ingénieur d'études	69	1	2	4	2			5	89,00
TCH         Technicien RF         119         1         15         15         15         15         15         15         4         5         4         5         4         5         4         5         5         6         5         6         5         6         5         6         5         6         5         6         5         6         5         7         6         5         7         6         7		SARF	Sec. adm. RF	1								1,00
ABIB         Assistant biblioth.         11         496,00         34,00         51,00         46,00         46,00         9,00         57,00         6           BAS         Biblio. adj. spéc.         15         R         15         R         15         R         1         R         1         R         1         R         1         R         1         R         1         R         1         R         1         R         1         R         1         R         1         R         R         1         R		ТСН	Technicien RF	119	1	15	15	13		4	5	172,00
ABIB         Assistant biblioth.         11         ABIB         Assistant biblioth.         11         3           BAS         Biblio. adj. spéc.         15         9         1<	R			496,00	3,00	34,00	51,00			9,00		00'969
BAS         Bibliot, adj. spéc.         15         9         3         8           BIB         Bibliothécaire         10         1		ABIB	Assistant biblioth.	11								11,00
BIB         Bibliothécaire         10         7         11         11         11         12		BAS	Biblio. adj. spéc.	15							3	18,00
CONS         Conservateur         15         CONS         Conservateur         15         1 <t< td=""><td>0</td><td>BIB</td><td>Bibliothécaire</td><td>10</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td>1</td><td>11,00</td></t<>	0	BIB	Bibliothécaire	10							1	11,00
CMUS         Conserv. des Musées         1         4         35           MAGAS         Magasinier         87,00         49,00         68,00         60,00         1,00         15,00         129,00         115	9	CONS	Conservateur	15							-	16,00
MAGAS         Magasinier         35         4         4           Total         856,00         19,00         49,00         68,00         60,00         1,00         15,00         129,00         11		CMUS	Conserv. des Musées	-								1,00
87,00         89,00         9,00           Total         856,00         49,00         68,00         60,00         1,00         15,00         129,00         11		MAGAS	Magasinier	35							4	39,00
856,00 19,00 49,00 68,00 60,00 1,00 15,00 129,00	BIB			87,00							00'6	96,00
		Total		856,00	19,00							1197,00

#### **Effectifs globaux**

Les postes dont dispose l'université permettent de recruter et de rémunérer des personnes appelées agents. Il faut distinguer deux grands types d'agents :

- les fonctionnaires, titulaires et stagiaires, répartis en différents corps;
- les agents contractuels, appelés également agents non titulaires de l'État, recrutés soit sous CDD, soit par décrets ou arrêtés (enseignants associés et invités).

#### Quelques définitions:

#### Agent Non-Titulaire de l'État (ANT):

Agent public au service de l'État et n'ayant pas la qualité de fonctionnaire (ex: contractuel, auxiliaire...).

Parmi les BIATOSS contractuels, il convient de distinguer:

- les agents contractuels recrutés sur des postes issus du budget de l'État (les emplois délégués par le Ministère) qui ne sont pas occupés par des fonctionnaires. Parmi ceux-ci, on fera la distinction:
  - selon la nature du poste sur lequel ils sont recrutés (AENES, ITRF, Bibliothèques),
  - selon la catégorie (A, B ou C) de ce poste,
- les agents contractuels recrutés sur le budget de l'université, c'est-à-dire sur ressources propres. Pour ces derniers, l'employeur n'est pas l'État, mais l'université en tant que personne morale.

Parmi ceux-ci, on trouvera:

- des contractuels relevant du droit public. On les distinguera selon leur niveau de responsabilité exprimé par la catégorie (A, B ou C).

#### Équivalent Temps Plein (ETP):

La notion d'ETP représente pour chaque agent la comptabilisation de sa quotité de temps de travail: une personne travaillant à mi-temps sera ainsi comptabilisée pour 0,5 ETP. L'effectif exprimé en ETP peut ainsi être inférieur au nombre d'agents.

#### Heure Équivalent Travaux Dirigés (HETD):

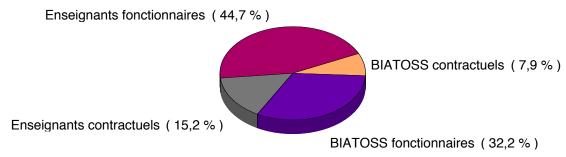
Permet de mesurer le potentiel d'enseignement que représentent les personnels par rapport à leurs obligations d'enseignement.

Les statuts des différents corps d'enseignants prévoient le nombre d'heures d'enseignement (HETD) qui doivent être assurées dans l'année universitaire par l'agent :

□ Enseignants chercheurs (PR, MC, ASS): 192 HETD;
□ Enseignants du second degré (PRAG et PRCE): 384 HETD;
□ ATER et enseignants associés : 192 HETD ;
□ Lecteurs: 200 HETD;
□ Moniteurs : 64 HETD.
□ Enseignants du premier degré (PREC): 384 HETD.

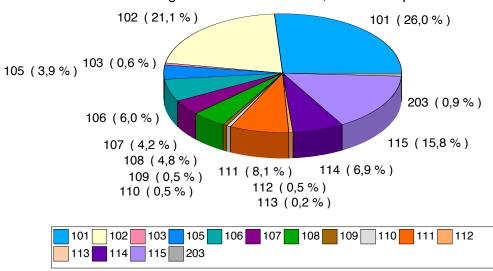
NB: le statut des enseignants hospitalo-universitaires ne prévoit pas de service statutaire annuel.

#### Effectifs totaux des personnels



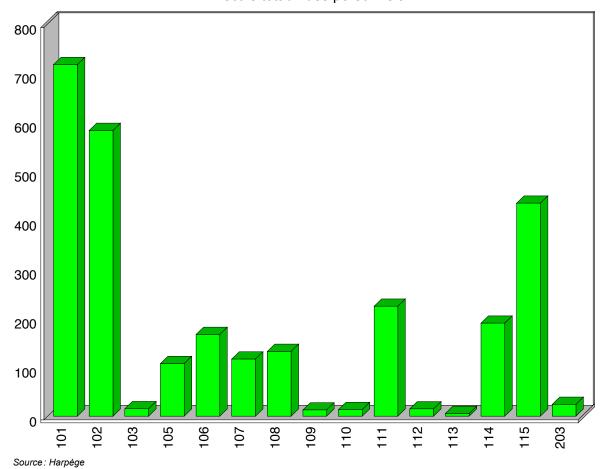
Source: Harpège

Activités LOLF des enseignants et des BIATOSS, toutes composantes confondues



Code	Libellé destination
101	Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence.
102	Formation initiale et continue de niveau master.
103	Formation initiale et continue de niveau doctorat.
105	Bibliothèques et documentation.
106	Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé.
107	Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies.
108	Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur.
109	Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies.
110	Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement.
111	Recherche universitaire en science de l'homme et de la société.
112	Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale.
113	Diffusion des savoirs.
114	Immobilier.
115	Pilotage et animation du programme.
203	Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives.

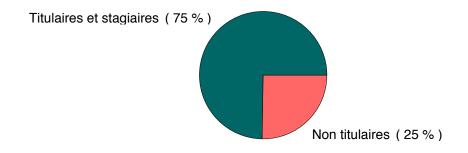
# Effectifs totaux des personnels



BILAN SOCIAL 2008

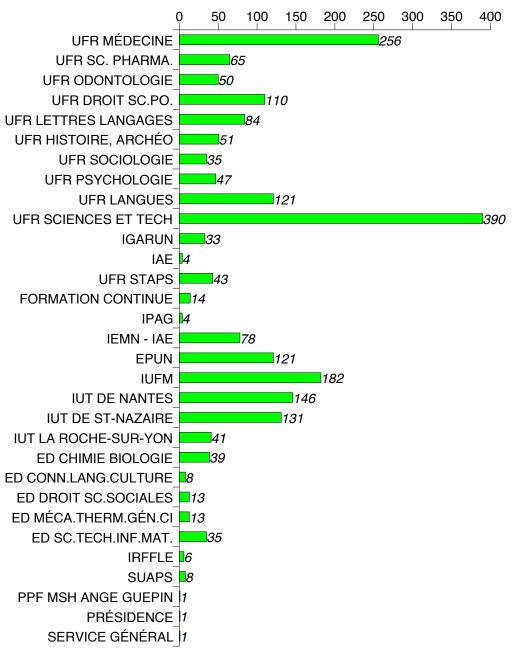
# Effectifs totaux des personnels enseignants de l'université

statut	Corps/type de contrat	Nombre agents	ETP
	PROF.UNIV.	299	298,60
	PROF.UNIV.PRAT.HOSP.	99	99,00
PROF.UNIV. PROF.UNIV. PROF.UNIV. PROF.UNIV. PROF.PRAT.I MAIT.CONF.	PROF.PRAT.HOSP.DENT.	6	6,00
	MAIT.CONF.	725	720,70
	MAIT.CONF.PRAT.HOSP.	38	38,00
	PROF.UNIV.   299	19,00	
		1,00	
Titulaires et stagiaires	PROF. DE L'ENSAM	2	2,00
	AGREGE	200	192,40
	CERTIFIE	128	116,60
	PROF. EPS	16	15,30
	PEGC	1	1,00
	P.L.P.	6	4,00
	PROF.ECOLE	17	14,50
	I.E.N	1,00	
Titulaires et stagiaires	Total	1558	1529,10
statut	Corps/type de contrat	Nombre agents	ETP
	ATER	125	89,00
	PROF.UNIV.   299	111,00	
	AMN	12	12,00
	Moniteur	80	80,00
	As.m.conf.(mi-temps)	44	22,00
	Ass.Hosp.Univ.CSERD	17	17,00
Contractuels	Ass.Hosp.Univ.(Méd.)	18	18,00
	Ass.prof.(mi-temps)	12	6,00
	Ch.cli.univ-ass.hôp.	75	75,00
	Lecteur (échange)	13	13,00
	Lecteur (personnel)	12	12,00
statut  Contractuels	Prat.Hosp.Univ.	2	2,00
	Prof cont.2dg non fc	5	4,50
Contractuels	Total	526	461,50
	Total	2084	1990,60



Source: Harpège

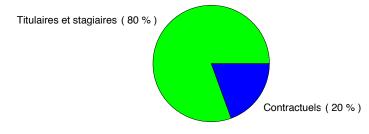
#### Effectifs fonctionnaires et contractuels enseignants par composante



# Effectifs totaux des personnels BIATOSS de l'université

Statut	Corps/type de contrat	Nombre agents	ETP
-	C.A.S.U	3	3,00
	A.A.S.U	2	-
	SASU NV.ST	74	70,70
	AD.AM. S.E	5	0,80
	AG.ADM S.E	2	
	IGR RF	23	22,80
	IGERF	82	77,50
	ASIRF	53	49,20
	TCHRF	164	153,50
	ADTRF	1	1,00
	ASTRF	2	
	A.CNRS	2	1,00
	AG.CNRS	1	0,50
	S.G.U.	1	1,00
Titulaires et stagiaires	ASSISTANT BIBLIOTH.	10	9,40
	BIB.ADJ.SP	18	17,20
	BIBLIOTH.	8	7,00
	CONS. MUSEES HN, EES	1	1,00
	CONSV.BIBL(1992)	15	13,40
	ASS.SOCIAL	4	3,80
	INFIRMNS	11	8,90
	AC EPCSCP	1	1,00
	SEARF	3	
	AASD	246	224,40
	ADAENES	45	43,82
	ADMENESR	2	2,00
	ATEC	6	6,00
	ATRF	322	298,10
	MAGASINIER	38	37,30
Titulaires et stagiaires	Total	1145	1054,32
Statut	Corps/type de contrat	Nombre agents	ETP
	CAE	1	0,60
	CDD 3 ans renouvel.	87	77,50
	CDD BIBLI (+10 mois)	2	2,00
	CDD BIBLI (10 mois)	3	1,90
	CDD PAOSS (10 mois)	7	6,60
Contractuels	CDD RF (+10 mois)	7	4,50
	CDD RF (10 mois)	51	49,70
	CDI	7	5,00
	CDI (Historique)	5	4,90
	Hors statut res. pr.	92	86,50
	Temps incomplet	18	9,96
Contractuels	Total	280	249,16
	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		1000 10
	Total	1425	1303,48

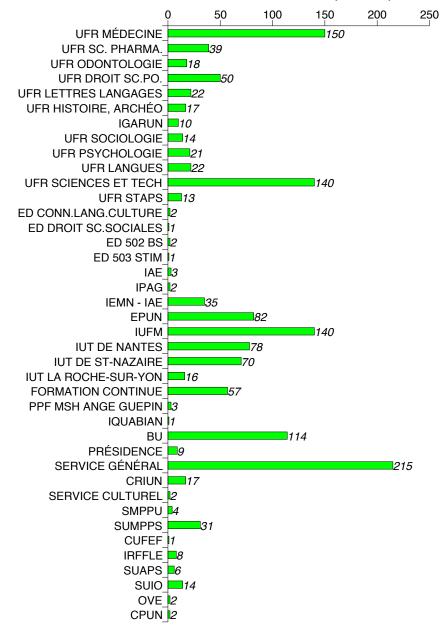
Effectifs totaux des personnels BIATOSS titulaires et stagiaires et con tractuels de l'université



Source: Harpège

Ces effectifs tiennent compte des personnels en congé longue durée, congé parental, en détachement ou en disponibilité qui n'occupent pas de poste, mais dont les dossiers restent gérés par l'établissement (symbolisé par un ETP non renseigné).

Effectifs fonctionnaires et contractuels BIATOSS par composante



#### Effectifs des services centraux

	Cat. A		Cat. B	•	Cat. C	
	Nbre agents	Quotités d'affectation	Nbre agents	Quotités d'affectation	Nbre agents	Quotités d'affectation
Agence Comptable	2	2,00	2	1,80	12	10,00
Cabinet	1	1,00			3	3,00
RUOA	1	1,00			1	1,00
Secrétariat Général	7	5,72	4	1,50	5	3,00
DAF	4	3,00	5	4,80	8	7,00
DEVU	4	3,00	7	6,40	13	12,40
DPI	8	7,80	11	11,00	34	29,90
DRED	5	5,00	3	2,90	3	2,80
DRH	8	6,50	7	6,80	17	14,50
DRI	2	2,00	3	2,80	5	4,00
SAGJ	4	4,00			2	2,00
Serv. Communication	6	5,80			1	1,00
Serv. Hyg. Sécurité	2	2,00		-	-	-
Service 4S	1	0,80	1	1,00	-	-
Service Culturel	1	1,00	1	0,80	-	
Service Informatique	10	9,40	1	0,80	1	1,00
Service Intérieur	-		1	0,50	5	5,00
Serv. Vie Etudiante	1	1,00	1	1,00	3	2,60
CPUN	1	1,00		-	1	0,80
Total	68	62,02	47	42,10	114	100,00

Source: Harpège

Ce tableau récapitule les effectifs IATOSS des services centraux toutes populations confondues (titulaires et contractuels) et prend en compte les personnels en disponibilité, en détachement externe, en congé parental et en congé de longue durée.

#### **Occupation des postes**

#### L'occupation des postes (liaison emplois — agents):

Un poste est un support permettant l'affectation d'une personne dans un établissement pour assurer un service.

Le poste est financé par les emplois ou crédits délégués à l'établissement.

Chaque poste est caractérisé par:

- un corps de fonctionnaire ou catégorie de contractuels;
- une origine budgétaire unique (Programme-Titre);
- une section CNU (enseignants chercheurs), une discipline (enseignants second degré) ou une BAP (ITARF);
- une date de création.

Un poste est occupé par une personne et une seule affectée à ce poste : seul le ministère peut modifier la nature des postes qu'il a délégués.

Lorsqu'un poste devient vacant, il peut être temporairement occupé par un contractuel.

Cependant, l'université doit tenir compte du droit à réintégration des agents en détachement, disponibilité, en congé de longue durée ou en congé parental.

Les postes d'enseignants des programmes 150 « formations supérieures et recherches universitaires » et 231 « vie étudiante » vacants, sur lesquels ne sont pas recrutés de contractuels permettent de rémunérer des vacataires d'enseignement ou des heures complémentaires.

Le ministère contrôle l'utilisation des moyens accordés aux universités par le biais d'une enquête annuelle sur l'occupation des postes délégués (au 1er janvier de chaque année).

# Liaison postes État-Agents enseignants

## Occupation des postes (liaison postes-agents enseignants)

Nature du poste	Nbre postes	Nbre agents	Quotité affectation
Pers. associé	49	49	24,50
Assistant Ens. Sup.	2	2	2,00
Maitre conf. odontol	19	19	19,00
Maitre de conf.	761	774	756,20
Maitre de conf hosp.	39	39	39,00
Professeur agrégé	201	210	197,90
Professeur certifié	134	142	131,90
Professeur ENSAM	2	2	2,00
Professeur univ.	316	330	315,10
Prof. lycée prof 2G	3	3	3,00
Prof. univ. hospit.	92	92	92,00
Prof. univ odontol.	6	6	6,00
Assist. disc. médic.	88	88	88,00
Assist. disc. odont.	17	17	17,00
Surnombre EnsCherch.	3	3	3,00
Surnombre Hosp-Univ.	7	7	7,00
Alloc. Rech. (Cr)	111	111	111,00
AMN	12	12	12,00
Praticien hosp univ	6	6	6,00
ATER (Cr)	39	50	38,50
Moniteurs	80	80	80,00
Lect. langue étrang.	25	25	25,00
IPRIA	1	1	1,00
Prof. écoles	15	17	14,50
Total	2028	2085	1991,60

Nature du poste vacant	Nbre postes	
Assist. disc. médic.	1	
ATER (Cr)	2	
Doctorant	1	
Maitre conf. odontol	2	
Maitre de conf.	6	
Maitre de conf hosp.	2	
Pers. associé	1	
Professeur agrégé	2	
Professeur certifié	3	
Professeur univ.	1	
Prof. univ. hospit.	1	
Total	22	

Source: Harpège

Les postes vacants sont utilisés soit en heures complémentaires, assurées par des enseignants de l'université en plus de leur horaire habituel, soit pour recruter des ATER ou des enseignants invités.

La différence entre nombre de postes et nombre d'agents s'explique par l'occupation d'un poste par deux agents à mi-temps (ce qui est le cas par exemple pour certains recrutements d'ATER).

On peut noter par ailleurs qu'il n'y a pas nécessairement correspondance entre les effectifs et le nombre d'occupants, pour certaines catégories d'enseignants. En effet, à l'image des ATER, leur recrutement s'effectue aussi bien sur des postes qui leur sont dédiés (crédits d'ATER) que sur des postes vacants de maître de conférences ou de professeur : 125 ATER (dont les deux tiers à mi-temps) ont été recrutés, se répartissant sur 39 postes d'ATER pour 50 d'entre eux, et le reste sur des postes d'enseignant-chercheur.

Des correspondances souples entre statuts de personnel et natures de poste sont ainsi possibles dans le respect de la réglementation, et mises à profit pour optimiser l'adéquation des moyens humains aux besoins des composantes.

# Contractuels sur postes enseignants

Type de contrat	Nature du poste	Nombre agents	Quotités affectation
Alloc. Recherche	Alloc. Rech. (Cr)	111	111,00
AMN	AMN	12	12,00
ATER	ATER (Cr)	20	20,00
	Maitre de conf.	21	21,00
	Professeur univ.	3	3,00
	ATER (Cr)	30	18,50
ATER mi-temps	Maitre de conf.	24	12,50
	Professeur univ.	27	14,00
Moniteur	Moniteurs	80	80,00
	Maitre de conf.	4	2,00
As.m.conf.(mi-temps)	Pers. associé	39	19,50
	Professeur univ.	1	0,50
Ass.Hosp.Univ.CSERD	Assist. disc. odont.	17	17,00
Ass.Hosp.Univ.(Méd.)	Assist. disc. médic.	16	16,00
	Maitre de conf hosp.	1	1,00
	Praticien hosp univ	1	1,00
Ass.prof.(mi-temps)	Pers. associé	10	5,00
	Professeur univ.	2	1,00
Ch.cli.univ-ass.hôp.	Assist. disc. médic.	72	72,00
	Praticien hosp univ	3	3,00
Lecteur (échange)	Lect. langue étrang.	13	13,00
Lecteur (personnel)	Lect. langue étrang.	12	12,00
Prat.Hosp.Univ.	Praticien hosp univ	2	2,00
Prof cont.2dg non fc	Professeur agrégé	3	2,50
	Professeur certifié	2	2,00
	Total	526	461,50

# Liaison postes État-Agents BIATOSS

Liaison postes-agents BIATOSS

Nature du poste	Nbre postes	Nbre agents	Quotités affectation
Agent Comptable 1Gr	1	1	1,00
Sec. Gén. É.Pub. 1Gr	1	1	1,00
Conseiller ASU	3	3	3,00
Sec. ASU	74	74	71,50
Assistante sociale	4	4	3,80
Infirmier	11	11	8,90
Ingénieur de rech.	23	23	22,80
Ingénieur d'études	83	83	81,00
Assist. Ing. RF	54	54	52,20
Technicien RF	166	166	160,50
Adjoint tech. RF	1	1	1,00
Conserv. des Musées	1	1	1,00
Conservateur	14	14	13,40
Bibliothécaire	10	10	9,00
Biblio. adj. spéc.	18	18	17,20
Assistant biblioth.	11	11	10,30
Adjoint adm. ENES	1	1	0,80
Adjoint adm serv déc	244	244	225,20
Adjoint tech RF	353	356	342,30
Adj. tech étab ens	10	10	10,00
Administrateur ENESR	2	2	2,00
Attaché AENES	47	47	45,82
Magasinier	39	40	38,30
Sec. Gén. É.Pub. 2Gr	1	1	1,00
Tech. de labo.	1	1	1,00
Total	1173	1177	1124,02

Source: Harpège

Nature du poste vacant Nbre post	
Adjoint adm serv déc	1
Adjoint tech RF	3
Conservateur	2
Ingénieur d'études	6
Sec. ASU	1
Technicien RF	6
Total	19

#### **Emplois et effectifs**

En règle générale, tout titulaire en poste induit une consommation d'emploi correspondant à sa quotité physique d'occupation. Lorsqu'un poste n'est pas occupé à 100% en raison de la quotité de temps de travail de l'agent (temps partiel), la fraction de support disponible correspond à un «rompu». Le regroupement de «rompus» permet la création de postes provisoires occupés par des titulaires ou des contractuels.

La gestion des postes vacants et des « rompus » varie selon les types de population :

- AENES: les postes vacants et les rompus libérés ne permettent que de recruter des contractuels de catégorie C;
- Bibliothèque : les rompus ne peuvent pas être utilisés au niveau local.

En attendant le recrutement de titulaires par la voie des concours, les postes vacants sont occupés par des contractuels.

Ce tableau comptabilise les BIATOSS fonctionnaires et contractuels occupant un poste sur budget Etat (délégué ou sur rompus). Il ne prend pas en compte les personnels placés dans l'une des situations particulière amenant à ne pas occuper de poste : détachement, disponibilité, congé parental, congé longue durée, congé de formation professionnelle...

#### Population des fonctionnaires

#### Quelques définitions:

**Statut**: règles régissant un corps ou un ensemble de corps (exemple: statut des personnels de bibliothèque...).

**Corps**: ensemble regroupant les fonctionnaires soumis au même statut et ayant vocation aux mêmes grades (ex: AENES ou corps des attachés de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur).

**Grade**: subdivision du corps. Il existe plusieurs grades dans un même corps (ex: APAENES ou attaché principal de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur).

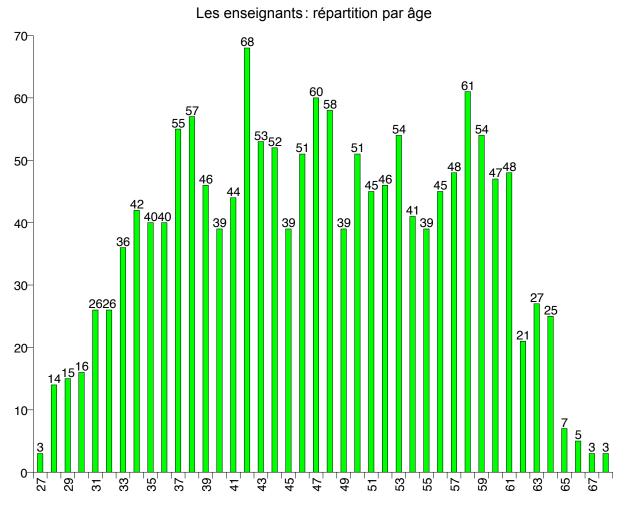
**Catégories**: tous les personnels de la fonction publique sont classés en 3 catégories hiérarchiques, désignées par les lettres A, B et C.

La catégorie A correspond aux fonctions d'étude, d'encadrement, de conception ou de direction. Le recrutement externe s'opère parmi les diplômés de l'enseignement supérieur.

La catégorie B correspond aux fonctions d'application et de mise en œuvre des procédures. Le recrutement externe est accessible aux titulaires du baccalauréat.

La catégorie C correspond aux fonctions techniques et d'exécution (brevet des collèges, CAP, ou diplôme équivalent).

#### **Personnels enseignants**



Source: Harpège

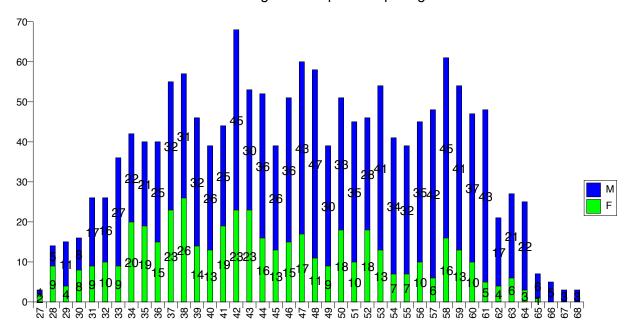
139 personnels enseignants dépassent les 60 ans.

La répartition entre la tranche des 35 ans et celle des 60 ans est équilibrée.

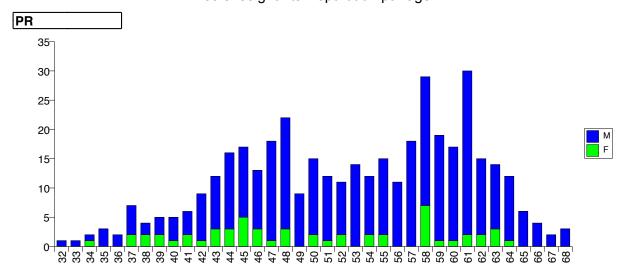
La compensation des départs en retraite s'est effectuée de façon harmonieuse par le recrutement constant, depuis plusieurs années, de jeunes titulaires.

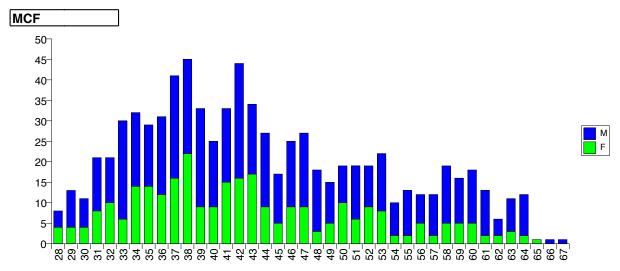
Cette relève assurée par de jeunes enseignants tend à démonter l'attractivité permanente de l'université de Nantes.

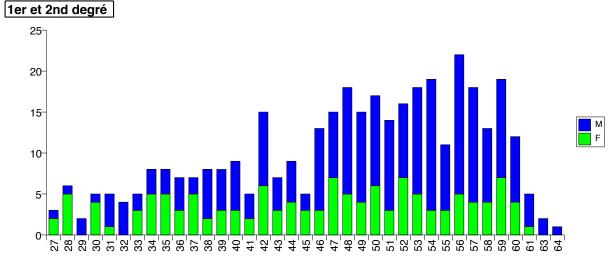
# Les enseignants: répartition par âge



#### Les enseignants: répartition par âge

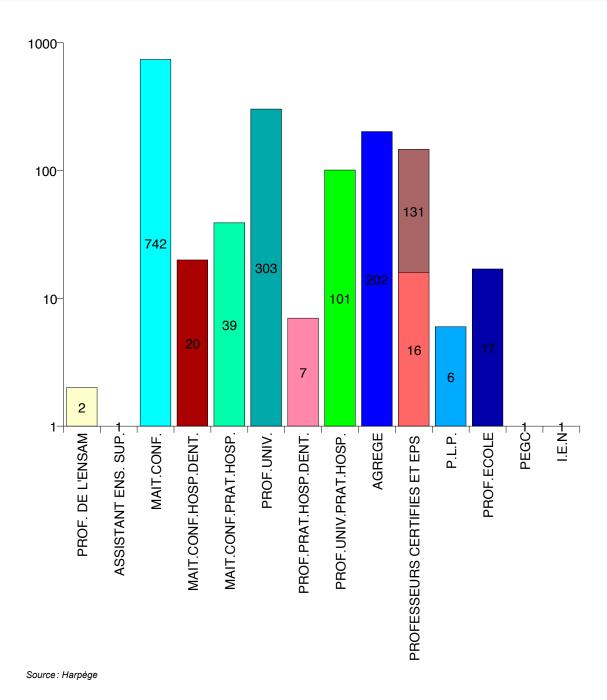




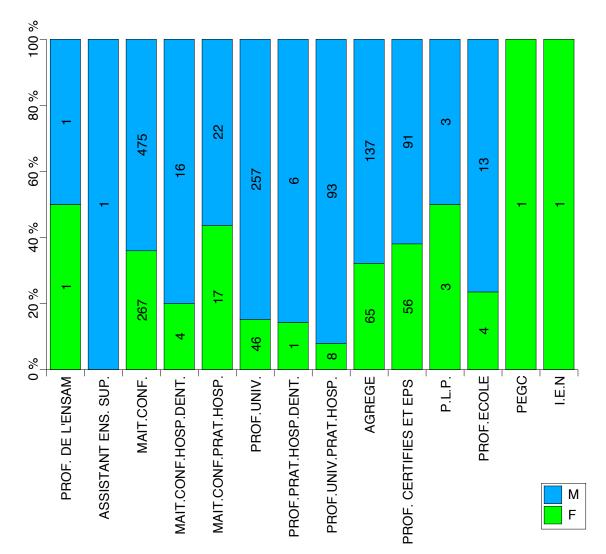


Effectifs enseignants par corps, sexe et âge moyen avec affectation

	Femmes	Âge moyen	Hommes	Âge moyen	Total
PROF. DE L'ENSAM	1	50	1	54	2
ASSISTANT ENS. SUP.			1	55	1
MAIT.CONF.	267	44	475	46	742
MAIT.CONF.HOSP.DENT.	4	43	16	51	20
MAIT.CONF.PRAT.HOSP.	17	50	22	46	39
PROF.UNIV.	46	50	257	52	303
PROF.PRAT.HOSP.DENT.	1	63	6	55	7
PROF.UNIV.PRAT.HOSP.	8	48	93	56	101
AGREGE	65	44	137	48	202
PROF. CERTIFIES ET EPS	56	48	91	51	147
P.L.P.	3	52	3	48	6
PROF.ECOLE	4	47	13	51	17
PEGC	1	56			1
I.E.N	1	48			1
Total	474		1115		1589
Âge moyen		49		51	

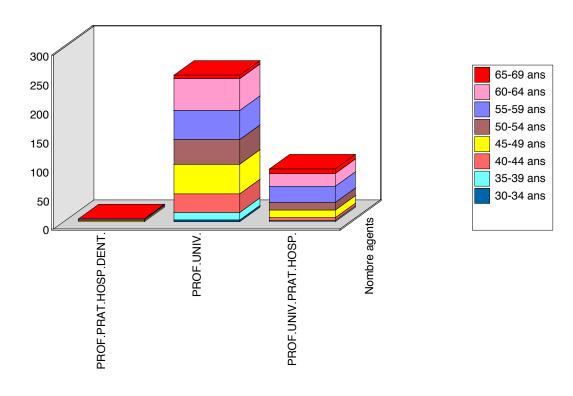


N.B.: l'échelle logarithmique de ce graphe permet la visualisation des faibles effectifs.

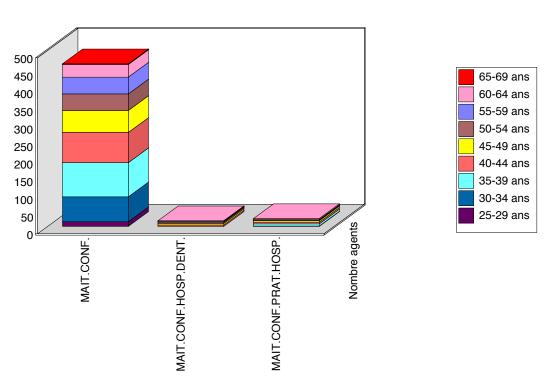


Effectifs enseignants hommes par corps et tranche d'âge

PR



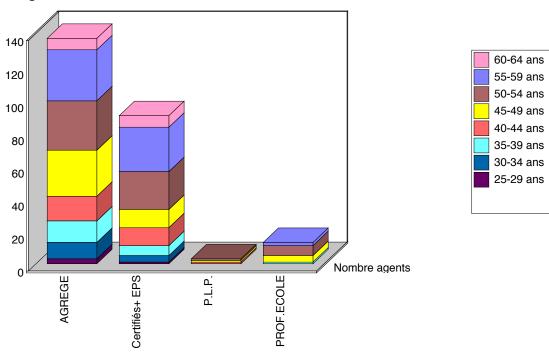
**MCF** 



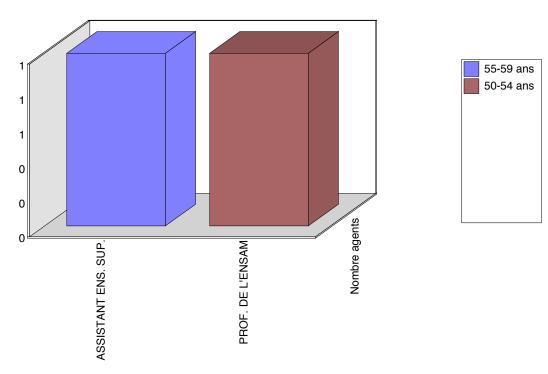
Parmi les 12 catégories d'enseignants représentées, la plus importante est celle des maîtres de conférences, suivie par les professeurs d'université.

On constate que la tranche d'âge des 35-39 ans est fortement représentée chez les maîtres de conférences, alors que c'est celle des 45 à 64 ans qui prédomine chez les professeurs d'université.

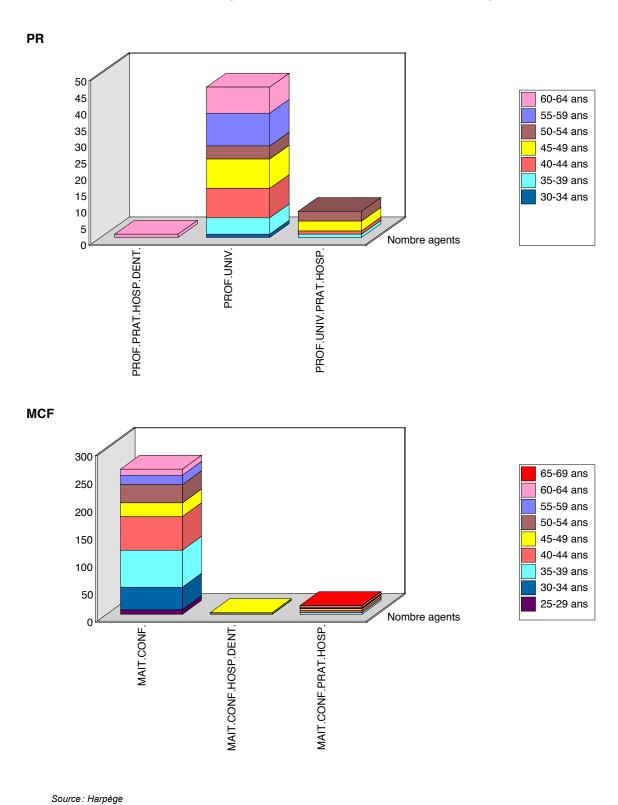
1er et 2nd degré



# **Autres**



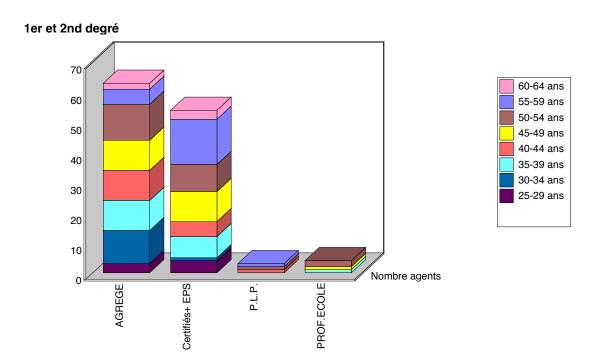
# Effectifs enseignants femmes par corps et tranche d'âge



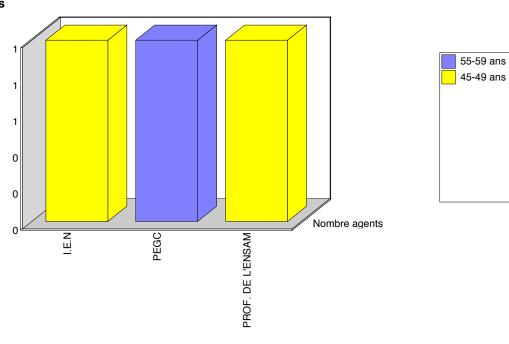
Les femmes sont surreprésentées dans la catégorie maître de conférences par rapport à la catégorie professeur d'université.

En particulier, la proportion des professeurs par rapport aux maîtres de conférences chez les femmes se situe à 20%, tandis qu'elle est de 70% chez les hommes.

# Effectifs enseignants femmes par corps et tranche d'âge



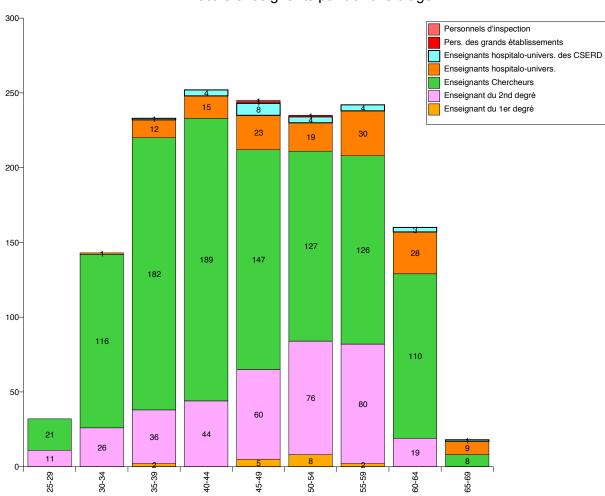
#### **Autres**



Départs à la retraite prévisibles : détail par corps des enseignants de 60 ans et plus

Corps	Nombre agents
PROFESSEUR DES UNIV - PRATICIEN HOSP.	31
PROF. UNIV. PRAT. HOSP. DENTAIRES	2
PROFESSEUR DES UNIVERSITES	70
MAITRE DE CONF UNIV PRATICIEN HOSP.	7
MAIT. CONF. PRAT. HOSP. DENTAIRES	2
MAITRE DE CONFERENCES	54
PROFESSEUR AGREGE	9
PROFESSEUR CERTIFIE	11
Total	186

# Effectifs enseignants par tranche d'âge



# Enseignants-chercheurs: Part homme/femme par section CNU

CNU	Femme	Homme
01	14	26
02 03 04 05		19
03	1	
04	1	8 3 18 26
05	7	18
06	15	26
07	7	6
08	4	6
09	9	14 3
10	5	3
11	18	10
12	1	8
13	1	1
14	17	10
15	2	3
16	16	22
17	1	11
18	2	
19	10	20
21 22	6	12
22	4	14 17
23	7	17
25	1	29
26 27	4	12 67 23 13 3 11
27	21	67
28	6	23
29	5	13
30		3
31	3	11
32 33 35 36	14	17
33	4	24
35	4	14
36		4
39	9	8
40	. 9	4 8 13 9 10 5 8 6 5 16
41 42 43	10	9
42	5	10
43	2	5
44 45	6	8
45	3	6
46	1	5
47	2	16 7
48		
49	1	9
50	1	
51 52	2	11 8
		0 7
53	-	10
54 55	-	6
55	2	6
56	1	
57 58	2	6 10
60	6	32
61	5	32
61 62 63	6	31 36
62		46
64	5	14
64 65	7	4
66	7	13
67	2	13
60	- 2	6 5
68 69	4	5
70		
70	14	20
	2	7
72 74	2	3 11
85 85	9	7
86	9	11
87	6	7
0/	. 0	

Domaines de formation	Femme	Homme
Disciplines de santé	82	192
Disc. juridiques, économiques, de gestion	46	100
Lettres, Sciences humaines et sociales	131	198
Sciences, Technologies	110	405
Total	369	895

Source: Harpège

# Age moyen des enseignants-chercheurs par section CNU et par corps

		ASS	MCF	MCOD	МСРН	PR	PUOD	PUPH
00	Non renseignée	-				-		
01	Drt. priv. sc. crim.	-	43		-	52	<u> </u>	-
02	Drt. publ.	-	44		-	53	<u> </u>	-
03	Hist. drt. & inst.	-	43	-	-	46	-	-
04	Sc. politique	-	46	-	-	38	-	-
05	Sc. économiques	-	40			44		
06	Sc. de gestion	-	47	<u> </u>		52	<u> </u>	
07	Sc. du langage	-	44			63		
08	Lang. & litt. anc.	-	43	<u> </u>		53	<del> </del>	<del>-</del>
09	Lang. & litt. franc.	-	49	<del>                                     </del>	<del>                                     </del>	53	<del>                                     </del>	
10	Litt. comparées	-	37	<del>                                     </del>	<del>                                     </del>	49	<del>                                     </del>	
11	Lang. & litt. ang.	-	47	-		51	<del>-</del>	-
12	Lang. & litt. germ.		54	<del>                                     </del>	<del>                                     </del>	58	+	
13	Lang. & litt. slaves		44	<del>                                     </del>	+ -	1 30	+ -	
14	Lang. & litt. roman.		45		+	60	+ -	+
15	Lang. & Litt. autres		54	1	+	1 00	+ -	+
16	Psychologie		44	1	+	55	+	+
17	Philosophie	-	47	<del> </del>		54	+	
18	Arts		43	<del>                                     </del>	+	1 34	+	+
19	Socio., démographie	-	48	<del>                                     </del>	+	56	+	+
		<u> </u>	40	<del>                                     </del>	+	30	+	+
20 21	Anth., eth., préhis.		39	<del>                                     </del>	+	51	+	
	His. & civ. : ancien		+	<del>                                     </del>	+		<del>                                     </del>	
22	His. & civ. : cont.		45	<del>                                     </del>	+	55	<del>                                     </del>	+
23	Géo. phys. & autres		41	<del>                                     </del>	<del></del>	50	<del>                                     </del>	<del>-</del>
24	Amén. espace, urbain	-	40	<del>                                     </del>	+	+	╁—-	<del>-</del>
25	Mathématiques	-	42	┼	+	51	╁—-	<del>-</del>
26	Maths. appliqués		43	<del>                                     </del>	+	43	<del> </del>	<del>-</del>
27	Informatique	55	44	<del>                                     </del>	+	48	<del>-</del>	<del>-</del>
28	Mil. denses & matér.		42	<del> </del>		53	<del>                                     </del>	
29	Const. élémentaires		44	<del> </del>		55	<del>                                     </del>	
30	Mil. dilués & optiq.	<u> </u>	40	<del>                                     </del>	+		+	-
31	Chim. théo., phys.	<u> </u>	44	<del>                                     </del>	<del> </del>	58	<del>                                     </del>	-
32	Chim. org. min. ind.	<u> </u>	43	<del>                                     </del>		54	<del>                                     </del>	
33	Chim. des matériaux	-	39	<del>                                     </del>		50	<del>                                     </del>	
34	Astron. astrophys.	_	00	-	<del> </del>	40	1 -	
35	Struc. évol. Terre	<u> </u>	38	<del>                                     </del>	<del> </del>	48	<del>                                     </del>	<del>                                     </del>
36	Terre solide	<u> </u>	50	<del>                                     </del>	<del> </del>	56	<del>                                     </del>	<del>                                     </del>
37	Météo océanographie	_	40	1	+		+	
39	Sc. phys-ch., autres	-	42	<del>                                     </del>	+	55	+	-
40	Sc. du médicament		44	<del>                                     </del>		53	+	-
41	Sc.Biologiques phar.	-	47	<del>                                     </del>	+	52	+	+
42	Morphol. morphogen.	-	<u> </u>	<del> </del>	40	<del> </del>		58
43	Biophys. imag. médi.	-	<u> </u>	<del>                                     </del>	45	<del> </del>	+	58
44	Bioch., biol. cel.			<del>  -</del>	52	<del> </del>	<del>                                     </del>	54
45	Microbio. m.tr. hyg.		-	1	57	ļ .	1 -	57
46	Santé publ. env.soc.			ļ	47			59
47	Canc. gén. hém. immu			ļ	42			55
48	Anesth. réa. Méd.urg			ļ	63		<del>  </del>	55
49	Path. nerv. & musc.			<u> </u>			<del> </del>	57
50	Path.ostart.derm.				49			57

51	Path. cardio & vasc.	0			37			53
52	Mal. app. dig. urin.				47			54
53	Méd.int. gériat. ch.				40			57
54	Dév. path. enf. gyn.	_	_		50			57
55	Pathol. tête et cou	_	_					53
56	Dvlpt., crois. prév.	_	_	47			64	
57	Sc. biol. méd., aut.	_	_	52			_	
58	Sc. phys. & autres	_	_	49			51	
60	Mécan., génie mécan.	0 _	41	_	_	49		_
61	Génie informatique	_	45		_	52		
62	Energ., génie procé.	_	43			53		50
63	Electronique		43			52		54
64	Biochimie, biologie		46			52		
65	Biologie cellulaire		43			60	_	-
66	Physiologie	- 0 _	42			49	_	-
67	Biolog. pop. & écol.	- 0 _	46			64	_	-
68	Biolog. organismes	- 0 _	44			51	_	-
69	Neurosciences	- 0 _	45		-	63	_	-
70	Sc. de l'éducation	- 0 _	46		-	55	_	-
71	Sc. info. communic.	- 0 _	45			_	-	-
72	Epis., his. sc. tec.	- 0 _	55			57	-	-
73	Cult. & lang. rég.	- 0	_			_	-	-
74	Sc. & tec. act. phy.	-	40		-	43	-	-
75	Théologie	-	_			_	-	-
76	Théol. Catholique		_	_	-	-	_	-
77	Théol. Protestante	-	_	-	-	_	-	-
80	Sc. phys-ch., autres	-	-	-	-	_	-	-
81	Sc. du médicament	-	-	-	-	_	-	-
82	Sc.Biologiques phar.							
85	Sc. phys-ch., autres		42			54		
86	Sc. du médicament		45			51		
87	Sc.Biologiques phar.		41			51		
	Âge moyen	55	44	50	47	53	58	55
	-							

Le CNU ou conseil national des universités compte 87 sections.

L'âge moyen des enseignants-chercheurs se situe à 48 ans.

Départs prévisibles d'enseignants-chercheurs de 60 ans et plus, par section CNU

		MCF	MCOD	MCPH	PR	PUOD	PUPH	Total
01	Drt. priv. sc. crim.	1			5			6
02	Drt. publ.	1			3			4
03	Hist. drt. & inst.				1			1
04	Sc. politique	1						1
05	Sc. économiques	1			1			2
06	Sc. de gestion	4			3			7
07	Sc. du langage	1			3			4
08	Lang. & litt. anc.				1			1
09	Lang. & litt. franc.	2			3			5
11	Lang. & litt. ang.	1			1			2
12	Lang. & litt. germ.	1			1			2
14	Lang. & litt. roman.				2			2
16	Psychologie	2			3			5

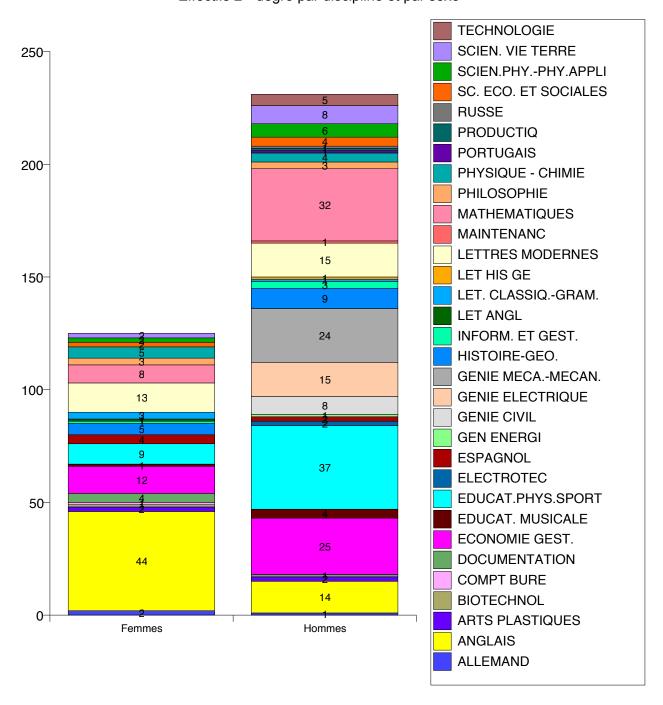
./.

17	Total
19   Socio., démographie   3   2   2   3   3   2   2   3   3   2   3   3	3
22	5
23         Géo. phys. & autres         2           25         Mathématiques         1           26         Maths. appliqués         3           27         Informatique         6           28         Mil. denses & matér.         2           29         Const. élémentaires         2           31         Chim. théo., phys.         1           32         Chim. org. min. ind.         3           33         Chim. des matériaux         1           36         Terre solide         1           40         Sc. phys-ch., autres         1           40         Sc. du médicament         1           41         Sc. Biologiques phar.         2           42         Anatomie         2           43         Biolophys. méd. nucl.         1           43         Radiol. imag. médi.         1           44         Bioc. biol. moléc.         2           44         Bio. cellulaire         1           45         Parasit. mycologie         1           46         Méd.& santé au trav.         1           47         Cancéro ; radiothér.         1           48         Pharsit. mycologie         2	1
25 Mathématiques	2
26         Maths. appliqués         3           27         Informatique         6         4           28         Mil. denses & matér.         2         2           29         Const. élémentaires         2         2           31         Chim. théo., phys.         1         3         3           32         Chim. des matériaux         1         1         1         3	2
27	3
28         Mil. denses & matér.         2         2           29         Const. élémentaires         2           31         Chim. théo, phys.         1         3           32         Chim. org. min. ind.         3         3         3           32         Chim. des matériaux         1         1         1           36         Terre solide         1         1         1           39         Sc. phys-ch., autres         1         2         2           40         Sc. du médicament         1         1         1           41         Sc. Biologiques phar.         2         2         2           42         Anatomie         2         2         2           42         Anatomie         2         2         2           43         Biolphys. méd. nucl.         1         1         1           44         Bioch. biol. moléc.         2         2         2           44         Biol. cellulaire         1         1         1           44         Physiologie         2         2         1           45         Bact-vir; Hygh.bsp.         2         1         1           46	10
29   Const. élémentaires   2   31   Chim. théo., phys.   1   3   3   3   3   3   3   3   3   3	4
31   Chim. théo., phys.   1   3   3   3   3   3   3   3   3   3	2
32   Chim. org. min. ind.   3   3   3   3   3   3   3   3   3	4
33   Chim. des matériaux   1	6
36         Terre solide         1         1           39         Sc. phys-ch., autres         1         2           40         Sc. du médicament         1         1           41         Sc.Biologiques phar.         2         2           42         Anatomie         2         2           43         Biophys. méd. nucl.         1         1           43         Radiol. imag. médi.         1         1           44         Bioch. biol. moléc.         2         2           44         Biol. cellulaire         1         1           44         Physiologie         2         2           45         Bact-vir ; Hyg.hosp.         2         1           45         Parasit. mycologie         1         1           46         Méd.& santé au trav.         1         1           47         Cancéro ; radiothér.         1         1           47         Immunologie         2         2           48         Anesth. réan. chir.         1         1           49         Néd. phys. réadapt.         1         1           49         Néd. phys. réadapt.         1         1           49 <td>2</td>	2
39   Sc. phys-ch., autres   1	2
40   Sc. du médicament   1	3
41       Sc.Biologiques phar.       2       2         42       Anatomie       2       2         43       Biophys. méd. nucl.       1       1         44       Bioch. biol. moléc.       2       2         44       Biol. cellulaire       1       1         44       Physiologie       2       1         45       Bact-vir; Hyg.hosp.       2       1         45       Parasit. mycologie       1       1         46       Méd.& santé au trav.       1       1         47       Cancéro; radiothér.       1       1         47       Immunologie       2       2         48       Anesth. réan. chir.       1       1         48       Pharm. fond.; clin.       1       1       1         49       Phédopsychiatrie       2       2         49       Pédopsychiatrie       1       1       1         50       Chir. ortho. traum.       1       1       1         50       Chir. plast.; brûl.       1       1       1         51       Preumologie       2       2         52       Gastroentér; hépat.       1       1 </td <td>2</td>	2
42       Anatomie       2         43       Biophys. méd. nucl.       1         43       Radiol. imag. médi.       1         44       Biol. cellulaire       1         44       Physiologie       2         45       Bact-vir; Hyg.hosp.       2         45       Parasit. mycologie       1         46       Méd.& santé au trav.       1         47       Cancéro; radiothér.       1         47       Immunologie       2         48       Anesth. réan. chir.       1         49       Pharm. fond.; clin.       1         49       Méd. phys. réadapt.       1         49       Pédopsychiatrie       2         50       Chir. ortho. traum.       1         50       Chir. plast.; brûl.       1         51       Chir. plast.; brûl.       1         51       Preumologie       2         52       Gastroentér; hépat.       1         52       Urologie       1         53       Méd int.; gériatrie       1         54       Endo.diab.mal. métab       1         55       O.R.L.       1	4
33   Biophys. méd. nucl.   1   1   1   1   1   1   1   1   1	2
43   Radiol. imag. médi.   1   1   4   Bioch. biol. moléc.   2   2   4   4   Biol. cellulaire   1   4   4   Physiologie   2   2   1   4   5   Bact-vir; Hyg.hosp.   3   1   1   4   5   Bact-vir; Hyg.hosp.   3   Bact-vir; Hyg.	1
Hatch   Hatc	<del>                                     </del>
44       Biol. cellulaire       1         44       Physiologie       2         45       Bact-vir; Hyg.hosp.       2         45       Parasit. mycologie       1         46       Méd.& santé au trav.       1         47       Cancéro; radiothér.       1         47       Immunologie       2         48       Anesth. réan. chir.       1         49       Pharm. fond.; clin.       1         49       Méd. phys. réadapt.       1         49       Neurochirurgie       2         49       Pédopsychiatrie       1         50       Chir. ortho. traum.       1         50       Chir. plast.; brûl.       1         51       Chir. plast.; brûl.       1         51       Pneumologie       2         52       Gastroentér; hépat.       1         52       Urologie       1         53       Chir. générale       1         53       Méd int.; gériatrie       1         54       Endo.diab.mal. métab       1         54       Pédiatrie       1         55       O.R.L.       1	1 2
44       Physiologie       2         45       Bact-vir; Hyg.hosp.       2         45       Parasit. mycologie       1         46       Méd.& santé au trav.       1         47       Cancéro; radiothér.       1         47       Immunologie       2         48       Anesth. réan. chir.       1         48       Pharm. fond.; clin.       1         49       Méd. phys. réadapt.       1         49       Neurochirurgie       2         49       Pédopsychiatrie       1         50       Chir. ortho. traum.       1         50       Chir. plast.; brûl.       1         51       Chir. plast.; brûl.       1         51       Pneumologie       2         52       Gastroentér; hépat.       1         52       Urologie       1         53       Chir. générale       1         53       Méd int.; gériatrie       1         54       Endo.diab.mal. métab       1         54       Endo.diab.mal. métab       1         54       Pédiatrie       1         55       O.R.L.       1	1
1	1 2
45 Parasit. mycologie 46 Méd.& santé au trav. 47 Cancéro ; radiothér. 47 Immunologie 48 Anesth. réan. chir. 48 Pharm. fond. ; clin. 49 Méd. phys. réadapt. 49 Neurochirurgie 49 Pédopsychiatrie 50 Chir. ortho. traum. 50 Chir. plast. ; brûl. 51 Chir.thor. & cardio. 52 Gastroentér ; hépat. 53 Méd int. ; gériatrie 54 Endo.diab.mal. métab 55 O.R.L. 56 Méd santé au trav. 51 1 51 Chir.thor. & cardio. 52 Gyn-obst ; gyn. méd 53 Pédiatrie 54 Gyn-obst ; gyn. méd 55 O.R.L.	3
46         Méd.& santé au trav.         1           47         Cancéro ; radiothér.         1           47         Immunologie         2           48         Anesth. réan. chir.         1           48         Pharm. fond. ; clin.         1           49         Méd. phys. réadapt.         1           49         Neurochirurgie         2           49         Pédopsychiatrie         1           50         Chir. ortho. traum.         1           50         Chir. plast. ; brûl.         1           51         Chir.thor. & cardio.         2           51         Pneumologie         2           52         Gastroentér ; hépat.         1           52         Urologie         1           53         Chir. générale         1           53         Méd int. ; gériatrie         1           54         Endo.diab.mal. métab         1           54         Gyn-obst ; gyn. méd         1           54         Pédiatrie         1           55         O.R.L.         1	1
1	<del>  i</del>
Immunologie	<del>                                     </del>
48       Anesth. réan. chir.       1         48       Pharm. fond.; clin.       1         49       Méd. phys. réadapt.       1         49       Neurochirurgie       2         49       Pédopsychiatrie       1         50       Chir. ortho. traum.       1         50       Chir. plast.; brûl.       1         51       Chir. thor. & cardio.       2         51       Pneumologie       2         52       Gastroentér; hépat.       1         52       Urologie       1         53       Chir. générale       1         53       Méd int.; gériatrie       1         54       Endo.diab.mal. métab       1         54       Gyn-obst; gyn. méd       1         54       Pédiatrie       1         55       O.R.L.       1	1 2
48         Pharm. fond.; clin.         1         1           49         Méd. phys. réadapt.         1         1           49         Neurochirurgie         2           49         Pédopsychiatrie         1           50         Chir. ortho. traum.         1           50         Chir. plast.; brûl.         1           51         Chir. plast.; brûl.         2           51         Pneumologie         2           52         Gastroentér; hépat.         1           52         Urologie         1           53         Chir. générale         1           53         Méd int.; gériatrie         1           54         Endo.diab.mal. métab         1           54         Gyn-obst; gyn. méd         1           54         Pédiatrie         1           55         O.R.L.         1	1
49         Méd. phys. réadapt.         1           49         Neurochirurgie         2           49         Pédopsychiatrie         1           50         Chir. ortho. traum.         1           50         Chir. plast.; brûl.         1           51         Chir.thor. & cardio.         2           51         Pneumologie         2           52         Gastroentér; hépat.         1           52         Urologie         1           53         Chir. générale         1           53         Méd int.; gériatrie         1           54         Endo.diab.mal. métab         1           54         Gyn-obst; gyn. méd         1           54         Pédiatrie         1           55         O.R.L.         1	2
49 Neurochirurgie 2 49 Pédopsychiatrie 1 50 Chir. ortho. traum. 1 50 Chir. plast.; brûl. 1 51 Chir.thor. & cardio. 2 51 Pneumologie 2 52 Gastroentér; hépat. 1 53 Chir. générale 1 53 Méd int.; gériatrie 1 54 Endo.diab.mal. métab 1 55 Gyn-obst; gyn. méd 1 55 O.R.L. 1	1
49 Pédopsychiatrie 1 50 Chir. ortho. traum. 1 50 Chir. plast.; brûl. 1 51 Chir.thor. & cardio. 2 51 Pneumologie 2 52 Gastroentér; hépat. 1 53 Chir. générale 1 53 Méd int.; gériatrie 1 54 Endo.diab.mal. métab 1 55 Gyn-obst; gyn. méd 1 56 O.R.L. 1	2
1	1
50       Chir. plast.; brûl.       1         51       Chir.thor. & cardio.       2         51       Pneumologie       2         52       Gastroentér; hépat.       1         52       Urologie       1         53       Chir. générale       1         53       Méd int.; gériatrie       1         54       Endo.diab.mal. métab       1         54       Gyn-obst; gyn. méd       1         54       Pédiatrie       1         55       O.R.L.       1	1
51       Chir.thor. & cardio.       2         51       Pneumologie       2         52       Gastroentér; hépat.       1         52       Urologie       1         53       Chir. générale       1         53       Méd int.; gériatrie       1         54       Endo.diab.mal. métab       1         54       Gyn-obst; gyn. méd       1         54       Pédiatrie       1         55       O.R.L.       1	1
51       Pneumologie       2         52       Gastroentér ; hépat.       1         52       Urologie       1         53       Chir. générale       1         53       Méd int. ; gériatrie       1         54       Endo.diab.mal. métab       1         54       Gyn-obst ; gyn. méd       1         54       Pédiatrie       1         55       O.R.L.       1	<del></del>
52       Gastroentér ; hépat.       1         52       Urologie       1         53       Chir. générale       1         53       Méd int. ; gériatrie       1         54       Endo.diab.mal. métab       1         54       Gyn-obst ; gyn. méd       1         54       Pédiatrie       1         55       O.R.L.       1	2
52       Urologie       1         53       Chir. générale       1         53       Méd int. ; gériatrie       1         54       Endo.diab.mal. métab       1         54       Gyn-obst ; gyn. méd       1         54       Pédiatrie       1         55       O.R.L.       1	2
53         Chir. générale         1           53         Méd int. ; gériatrie         1           54         Endo.diab.mal. métab         1           54         Gyn-obst ; gyn. méd         1           54         Pédiatrie         1           55         O.R.L.         1	1
53       Méd int.; gériatrie       1         54       Endo.diab.mal. métab       1         54       Gyn-obst; gyn. méd       1         54       Pédiatrie       1         55       O.R.L.       1	1 !
54       Endo.diab.mal. métab       1         54       Gyn-obst; gyn. méd       1         54       Pédiatrie       1         55       O.R.L.       1	1
54     Gyn-obst; gyn. méd     1       54     Pédiatrie     1       55     O.R.L.     1	1
54         Pédiatrie         1           55         O.R.L.         1	1 1
55 O.R.L. 1	1 1
	1 1
	1 1
56 Orth. dento_faciale 1	1 1
56 Pédodontie 1	1 1
56 Prév., épid., autres	1
57 Chir. buc., autres 1	1
60 Mécan., génie mécan. 2	2
61 Génie informatique 1 1	2
62 Energ., génie procé. 4 3	7
63 Electronique 1 3	4
64 Biochimie, biologie 3 1	4
65 Biologie cellulaire 2	2
66 Physiologie 1	1
67 Biolog. pop. & écol.	2
69 Neurosciences 1	1
70 Sc. de l'éducation 1	1
72 Epis., his. sc. tec. 1	1
85   Sc. phys-ch., autres   1   1	2

		MCF	MCOD	MCPH	PR	PUOD	PUPH	Total
86	Sc. du médicament	1				-		1
87	Sc.Biologiques phar.				1			1
	total	56	2	7	72	2	31	170

170 enseignants-chercheurs sont susceptibles de partir à la retraite en 2008, dont 56 maîtres de conférences et 72 professeurs d'université.

Effectifs 2<sup>nd</sup> degré par discipline et par sexe

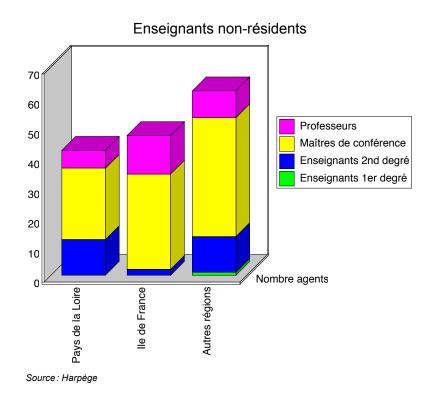


# Personnels enseignants non-résidents dans leur département d'affectation

Les enseignants-chercheurs sont astreints à résider au lieu d'exercice de leurs fonctions (art. 5 de leur statut). Des dérogations individuelles peuvent être accordées dans les limites compatibles avec les besoins du service.

151 enseignants ne résident pas en Loire-Atlantique : 42 dans les Pays de la Loire, 47 en lle de France et 62 dans d'autres régions.

Il faut tenir compte des disponibilités et des congés parentaux pour suivre un conjoint, car les enseignants-chercheurs sont toujours rattachés à l'université jusqu'à la fin de la disponibilité ou du congé. Il peut y avoir également quelques agents qui ont pris leur retraite et ont quitté le département. En effet, le logiciel HARPEGE ne permet pas de conserver les historiques d'adresses, en conséquence, il est impossible de connaître l'adresse antérieure de la personne en retraite.





# **Personnels BIATOSS**

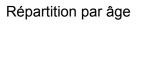
Répartition BIATOSS par corps et catégorie

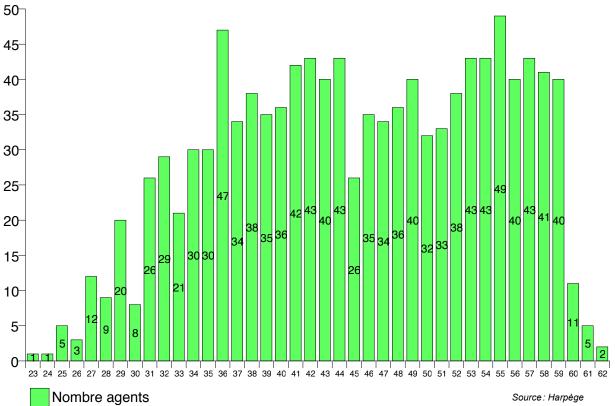
Catégorie FP	Type de population	Nombre agents
	ASU	62
Α	Bibliothèque - Musée	27
	ITARF	165
Α		254
Catégorie FP	Type de population	Nombre agents
	ASU	83
В	Bibliothèque - Musée	28
	ITARF	181
В		292
Catégorie FP	Type de population	Nombre agents
	ASU	272
C	Bibliothèque - Musée	38
	ITARF	346
С		656
	Total	1202

Source: Harpège

L'université de Nantes compte 1202 agents BIATOSS, répartis comme suit :

- 1) 21 % de catégories A;
- 2) 24 % de catégories B;
- 3) 55 % de catégories C.





Effectifs des personnels IATOSS en poste, par corps, grade, sexe et âge moyen

Corps	Grade	Âge moyen	Nombre agents	Sexe
AGT CPT D'EPCSCP	AGT COMPT (GR I)	54	1	М
Adi di i bei codi	Âge moyen	54	_	
SECRETAIRE GENERAL D'UNIVERSITE	S.G.E.P.E.S. (gr. 1)	36	1	М
SECRETAINE GENERAL D'UNIVERSITE	Âge moyen	36	_	-
C.A.S.U	CASU CL.N (NOUV. ST)	46	1	F
	CASU CL.N (NOUV. ST)	48	2	М
	Âge moyen	47		
	SASU CL.EX	52	10	F
	SASU CL.EX	44	1	М
	SASU CL.S.	51	13	F
SECRETAIRE ADMINISTRATIF (SASU) NV.ST.	SASU CL.S.	52	4	М
	SASU CL.N.	44	37	F
	SASU CL.N.	39	8	М
	Âge moyen	46	-	
ADJOINT ADMINISTRATIF DES SERV. EXT.	AD.AD.P.2C	37	1	F
ADJOINT ADMINISTRATIF DES SERV. EXT.	Âge moyen	37		

	IGR HC RF	60	1	F
	IGR HC RF	58	3	М
	IGR 1C RF	54	2	F
INGENIEUR DE RECHERCHE RF	IGR 1C RF	57	7	М
	IGR 2C RF	40	3	F
	IGR 2C RF	39	7	М
	Âge moyen	49		-
	IGE HC RF	59	1	F
	IGE HC RF	58	1	М
	IGE 1C RF	55	5	F
INGENIEUR D'ETUDES DE RECH.ET FORMATION	IGE 1C RF	47	8	М
	IGE 2C RF	43	30	F
	IGE 2C RF	44	34	M
	Âge moyen	45		
	ASI RF	44	19	F
ASSISTANT INGENIEUR DE RECH.ET FORMATION	ASI RF	43	32	М
	Âge moyen	43	-	
	TCH CE RF	50	18	F
	TCH CE RF	47	13	M
	TCH CS RF	51	15	F
TECHNICIEN DE RECH.ET FORMATION	TCH CS RF	51	13	M
	TCH CN RF	41	37	F
	TCH CN RF	41	63	M
	Âge moyen	45		-
ADJOINT TECHNIQUE DE RECH.ET FORMATION	ADT RF E5	33	1	M
	Äge moyen	33	-	
AGENT CONTRACTUEL CNRS	AG.CNRS 1B	59	1	F
AGENT CONTRACTUEL CNRS	Åge moyen	59	-	
ADMINISTRATIF CONTRACTUEL CNRS	AD.CNRS 3D	46	1	F
	Âge moyen	46	10	
	ADAENES	47	16	F
ATTACHE ADMIN EDUC NAT ET ENS SUP	ADAENES	45	12	M
ATTACHE ADMIN EDUC NAT ET ENS SUP	APAENES	49	12	F
	APAENES Âgo moven	47	5	M
	Âge moyen AA SD 1	<b>47</b>	101	F
	AA SD 1	39	11	M
	AA SD 2	44	57	F
	AA SD 2	43	4	M
ADJOINT ADMINISTRATIF DES SER. DEC.	AA SD P1	54	22	F
A DEGULATION DEGULATION DEGULATION	AA SD P1	58	1	M
	AA SD P2	48	41	F
	AA SD P2	49	6	M
	Âge moyen	49 45		IVI
	Age moyen	40		

	ATEC 1	54	3	М
ADJOINT TECHNIQUE DES ETAB.ENS.	ATEC 2	50	3	F
	Âge moyen	52		
	ADMENESR	60	1	F
ADMINISTRATEUR EN. ES. ET RECHERCHE	ADMENESR	46	1	М
	Âge moyen	53		
	ATRF 1	46	22	F
	ATRF 1	46	34	М
	ATRF 2	43	77	F
	ATRF 2	46	32	М
	ATRF P1	52	23	F
ADJOINT TECHNIQUE-RECHERCHE ET FORMATION	ATRF P1	49	14	М
	ATRF P2	43	57	F
	ATRF P2	44	49	М
	Âge moyen	45		
	Total		998	
	Âge moyen global	46		

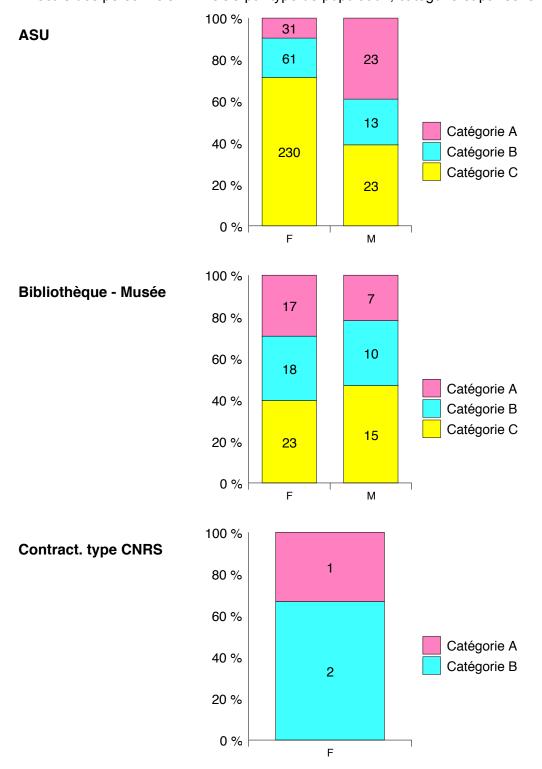
# Effectifs des personnels de santé en poste, par corps, grade, sexe et âge moyen

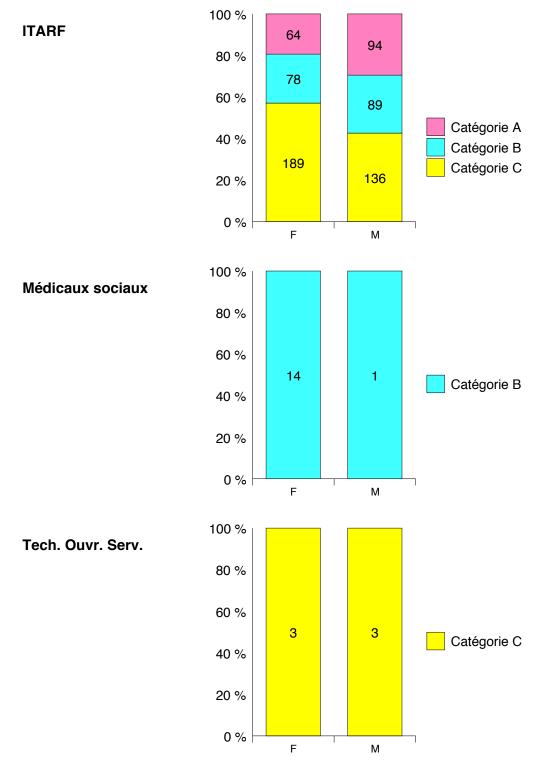
Corps	Grade	Âge moyen	Nombre agents	Sexe
	A.SOC N.S	54	1	F
ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL	A.SOC.PR.	54	3	F
	Âge moyen	54	-	
	INF EN CN	44	6	F
	INF EN CN	41	1	М
INFIRMIERE OU INFIRMIER (NOUVEAU STATUT)	INF EN CS	54	4	F
INVINIENCE OF INVINIENCE (NOOVEAU STATOT)	Âge moyen	47		
	Total		15	
	Âge moyen global	49		

Effectifs des personnels de bibliothèque en poste, par corps, grade, sexe et âge moyen

Corps	Grade	Âge moyen	Nombre agents	Sexe
	BIBL. GR. UNIQUE	47	7	F
BIBLIOTHECAIRE	BIBL. GR. UNIQUE	37	1	М
	Âge moyen	45	_	_
	ASSIST. BIBL. CL EXC	43	2	F
	ASSIST. BIBL. CL EXC	51	3	М
ASSISTANT DES BIBLIOTHEQUES	ASSIST. BIBL. CL NOR	37	4	F
	ASSIST. BIBL. CL NOR	42	1	М
	Âge moyen	43		
	MAG B 1	48	4	F
	MAG B 1	46	8	М
	MAG B 2	37	12	F
MAGASINIER DES BIBLIOTHEQUES	MAG B 2	38	3	М
IMAGASINIEN DES DIDEIO MEGGES	MAG B P1	51	1	М
	MAG B P2	39	7	F
	MAG B P2	39	3	М
	Âge moyen	41		
	B.AD.SP.1C	50	1	F
	B.AD.SP.2C	34	10	F
  BIBLIOTHECAIRE ADJOINT SPECIALISE	B.AD.SP.2C	47	2	М
DIBLIOTHECAINE ADJOINT OF ECIALISE	B.AD.SP.HC	44	1	F
	B.AD.SP.HC	52	4	М
	Âge moyen	40		
	CONS.BIB.1	40	3	F
	CONS.BIB.2	30	2	F
   CONSERVATEUR DES BIBLIOTHEQUES (1992)	CONS.BIB.2	42	2	М
CONSERVATEOR DES BIBLIOTTIEQUES (1992)	CONS.CH.BI	52	3	F
	CONS.CH.BI	56	4	М
	Âge moyen	46		
	CONS.CH.MU	51	1	F
CONSERV. MUSEES HIST. NAT. ET E.E. SUP.	Âge moyen	51		
CONCERT. MOSCESTROT. NAT. ET E.E. SOI .	Total		89	
	Âge moyen global	43		

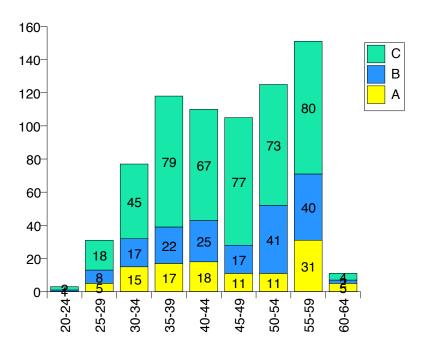
Effectifs des personnels BIATOSS par type de population, catégorie et par sexe



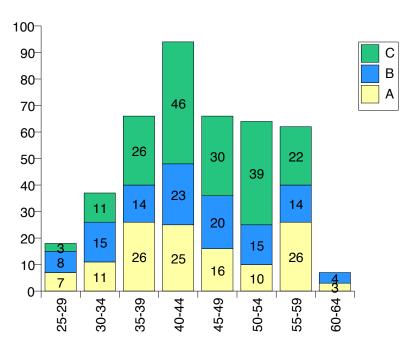


Répartition des personnels BIATOSS par sexe, catégorie et tranche d'âge

#### **Femmes**



#### **Hommes**



Source: Harpège

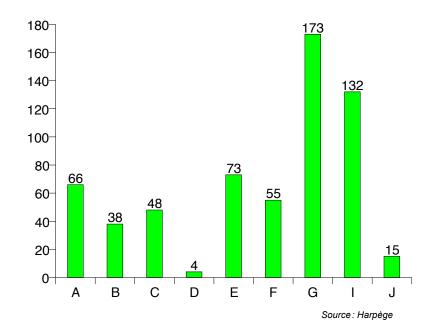
Chez les femmes, la tranche d'âge la plus représentée est celle des 55-59 ans et la moins représentée celle des 20-24 ans.

Les agents de sexe féminin se répartissent comme suit : 445 catégorie C, 176 catégorie B et 113 catégorie A, soit un total de 734 agents.

Chez les hommes, la tranche d'âge la plus représentée est celle des 40-44 ans et la moins représentée celle des 60-64 ans.

Les agents de sexe masculin se répartissent comme suit : 177 catégorie C, 113 catégorie B et 124 catégorie A, soit un total de 414 agents.

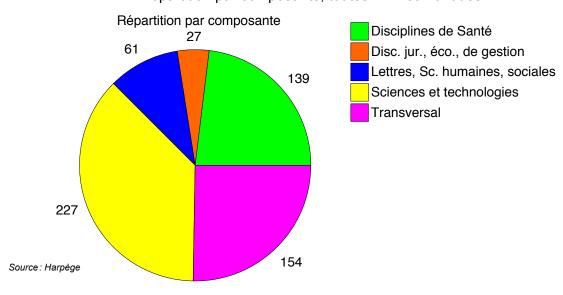
# Effectifs ITARF par branche d'activité professionnelle (BAP)



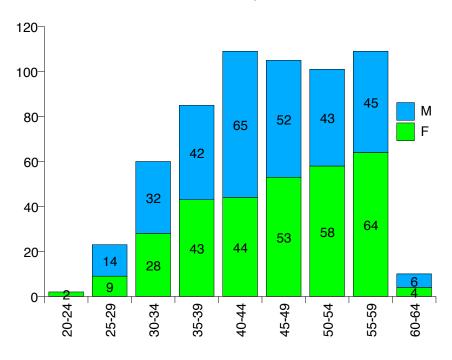
- A Sciences du vivant
- B Sciences chimiques et sciences des matériaux
- C Sciences de l'ingénieur et instrumentation scientifique
- D Sciences humaines et sociales
- E Informatique, statistique et calcul scientifique
- F Information, documentation, culture, édition, communication, TICE
- G Patrimoine, logistique, prévention et restauration
- I Gestion scientifique et technique des EPSCP
- J Gestion et pilotage

Les personnels ITARF sont répartis en 8 branches d'activité professionnelle (BAP). La BAP la mieux représentée est la BAP G (patrimoine, logistique, prévention et restauration) avec 173 agents. Attention, les 417 personnels de l'AENES ne sont pas répartis en branche d'activité professionnelle, leur activité est assimilable à la BAP J Gestion et Pilotage. La BAP la moins représentée est la BAP D (sciences humaines et sociales) avec 4 agents.

#### Répartition par composante, toutes BAP confondues



Répartition par sexe et tranche d'âge toutes BAP confondues



Les 8 BAP confondues représentent une population homogène de 305 femmes et 299 hommes. La tranche d'âge des 20-24 ans ne comporte que 2 agents.

Les 2 tranches les mieux représentées sont celles des 40-44 ans et celle des 55-59 ans.

Répartition des agents BIATOSS de 60 ans et plus, par corps Personnels âgés de 60 ans

Corps	Nbre agents	Catégorie FP
INGENIEUR DE RECHERCHE RF	1	Α
INGENIEUR D'ETUDES DE RECH.ET FORMATION	2	Α
TECHNICIEN DE RECH.ET FORMATION	1	В
ADMINISTRATEUR EN. ES. ET RECHERCHE	1	Α
SECRETAIRE ADMINISTRATIF (SASU) NV.ST.	2	В
ADJOINT ADMINISTRATIF DES SER. DEC.	3	С
BIBLIOTHECAIRE	1	Α
Total	11	-

Personnels âgés de 61 ans

Corps	Nbre agents	Catégorie FP
INGENIEUR DE RECHERCHE RF	1	Α
TECHNICIEN DE RECH.ET FORMATION	2	В
ADJOINT TECHNIQUE-RECHERCHE ET FORMATION	1	С
ATTACHE ADMIN EDUC NAT ET ENS SUP	1	Α
Total	5	

./.

Personnels âgés de 62 ans

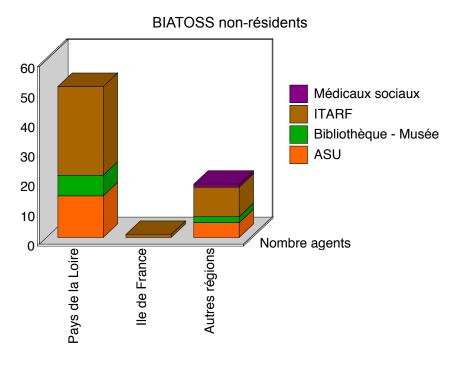
Corps	Nbre agents	Catégorie FP
ASSISTANT INGENIEUR DE RECH.ET FORMATION	1	Α
TECHNICIEN DE RECH.ET FORMATION	1	В
Total	2	-

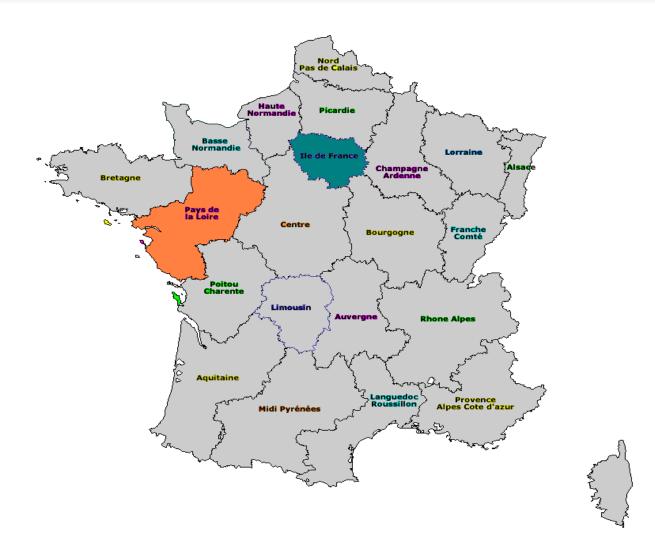
# Titulaires et non titulaires BIATOSS non-résidents dans leur département d'affectation

Les fonctionnaires et agents non titulaires étaient astreints à l'obligation de résidence. L'obligation de résider dans la commune d'exercice de fonctions a disparu, à l'exception du maintien de cette disposition pour les enseignants-chercheurs. Il suffit désormais que le fonctionnaire puisse se rendre aisément sur le lieu de son affectation.

70 agents ne résident pas en Loire-Atlantique. La majorité réside dans les Pays de la Loire (51), 18 dans d'autres régions et un seul en Île de France.

Il faut tenir compte des agents en disponibilité et en congé parental pour suivre un conjoint car les agents sont toujours rattachés à l'université jusqu'à la fin de la disponibilité ou du congé. Il peut y avoir également quelques agents qui ont pris leur retraite et ont quitté le département. En effet, le logiciel HARPEGE ne permet pas de conserver les historiques d'adresses, en conséquence, il est impossible de connaître l'adresse antérieure de la personne en retraite.





# Emplois et effectifs

Départs prévisibles à la retraite : détail par corps des agents BIATOSS âgés de 55 ans et plus

Corps	Α	В	С
INGENIEUR DE RECHERCHE RF	11		
INGENIEUR D'ETUDES DE RECH.ET FORMATION	25		•
ASSISTANT INGENIEUR DE RECH.ET FORMATION	9		•
SECRETAIRE ADMINISTRATIF (SASU) NV.ST.		22	•
TECHNICIEN DE RECH.ET FORMATION	_	34	•
AGENT ADMINISTRATIF DES SERV. EXT.	_		1
ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL		1	•
INFIRMIERE OU INFIRMIER (NOUVEAU STATUT)	-	3	
CONSERVATEUR DES BIBLIOTHEQUES (1992)	5		
BIBLIOTHECAIRE	2		
ATTACHE ADMIN EDUC NAT ET ENS SUP	11		
ADJOINT ADMINISTRATIF DES SER. DEC.			53
ADMINISTRATEUR EN. ES. ET RECHERCHE	1		•
MAGASINIER DES BIBLIOTHEQUES			3
ADJOINT TECHNIQUE DES ETAB.ENS.	-		2
ADJOINT TECHNIQUE-RECHERCHE ET FORMATION	_		47
Total	64	60	106

## Population des contractuels

Les agents non titulaires de l'État sont régis par le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'État pris pour l'application de l'article 7 de la loi 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État. Ce sont des agents publics au service de l'État n'ayant pas la qualité de fonctionnaires.

Le recrutement de ces agents s'opère soit par contrat à durée déterminée (CDD), soit par décret ou arrêté pour certains enseignants (associés ou invités).

Différents décrets réglementent les modalités de recrutement des agents non titulaires. Les différents types de contractuels sont brièvement décrits ci-dessous.

Le recrutement d'agents non titulaires peut intervenir sur différents types de supports :

Recrutement sur postes réservés aux agents non titulaires enseignants sur la dotation
établissement;
Ces postes permettent le recrutement d'ATER, de moniteurs, de lecteurs;

☐ Recrutement sur postes de fonctionnaires (enseignants ou IATOSS) vacants:

Un poste qui n'est pas occupé par un fonctionnaire peut, de manière transitoire, servir à rémunérer un agent contractuel;

☐ Recrutement sur budget d'université :

Il s'agit de moyens financiers mis en place sur le budget de l'université pour le recrutement d'agents contractuels.

# Personnels contractuels enseignants

Associé	à mi-temps ou temps plein: personnel enseignant non titulaire recruté à titre
	temporaire. Recruté sur poste vacant ou temporairement vacant d'enseignant-
	chercheur

PAST personnel associé à temps partiel : enseignant non titulaire recruté à mi-temps qui doit avoir obligatoirement une activité principale.

ATER attaché temporaire d'enseignement et de recherche : personnel enseignant non titulaire. Nommé par le Président, il a les mêmes obligations de service que les enseignants-chercheurs. Pour être recruté, il faut être soit fonctionnaire de catégorie A, soit enseignant ou chercheur de nationalité étrangère titulaire d'un doctorat (contrat de 4 ans maximum), soit doctorant en fin de thèse ou ayant soutenu la thèse (contrat de 1 ou 2 ans maximum).

Invité personnalité de nationalité française ou étrangère exerçant des fonctions d'enseignement ou de recherche recrutée pour une période de 1 à 6 mois. Les invités sont nommés sur poste vacant ou temporairement vacant d'enseignant-chercheur ou de PAST.

de langue étrangère: enseignant non titulaire en général étranger. Les lecteurs doivent postuler au titre de leur langue maternelle (diplôme minimum requis: maîtrise ou diplôme étranger reconnu équivalent). Le contrat est de 1 an renouvelable pour les candidats à titre personnel, de 1 à 3 ans (renouvelable pour une durée équivalente) si le candidat est proposé dans le cadre d'un accord bilatéral d'échange. Leur service de base est de 200 HETD. Ils sont recrutés sur emploi de lecteur.

Moniteurs enseignants non titulaires dont le service de base est de 64 heures. Ils sont recrutés soit parmi les allocataires de recherche (la durée du contrat est alors égale au maximum à celle de l'allocation de recherche) soit parmi les anciens élèves d'Écoles normales supérieures (la durée du contrat est au maximum de 3 ans). Le moniteur bénéficie d'une initiation à l'enseignement supérieur par un système de tutorat dans le cadre du centre d'initiation à l'enseignement supérieur (C.I.E.S.).

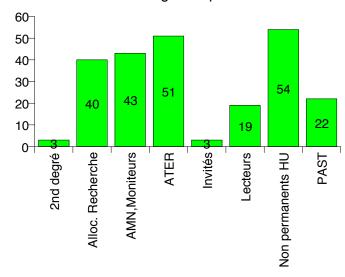
# Les contractuels enseignants hospitalo-universitaires :

Régis par le décret n° 84-135 du 24 février 1984 portant statut des personnels enseignants et hospitaliers des centres hospitaliers et universitaires, ces personnels non titulaires comprennent 2 catégories :

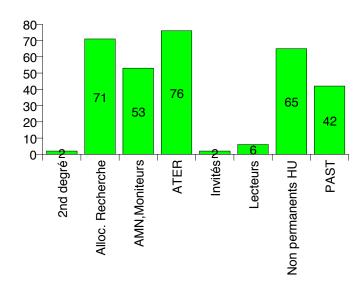
Chefs de clinique des universités-assistants des hôpitaux	Nommés pour une période de 2 ans avec possibilité de 2 renouvellements d'une année chacun.
Assistants hospitaliers universitaires dans les disciplines biologiques, mixtes et pharmaceutiques	Nommés pour une période de 2 ans avec possibilité de 2 renouvellements d'une année chacun.

# Effectifs contractuels enseignants par sexe

#### **Femmes**

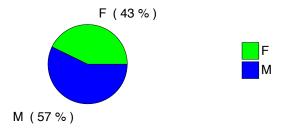


#### **Hommes**



Source: Harpège

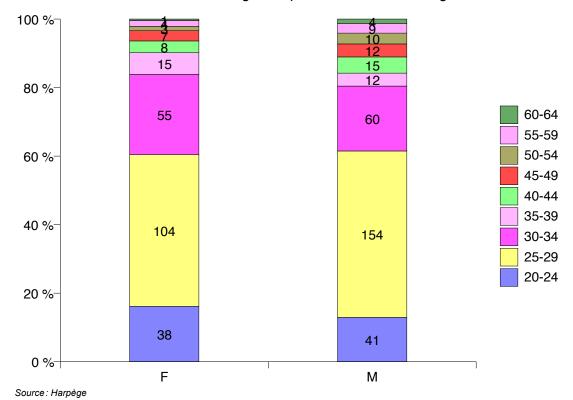
## Répartition par sexe des contractuels enseignants



Source: Harpège

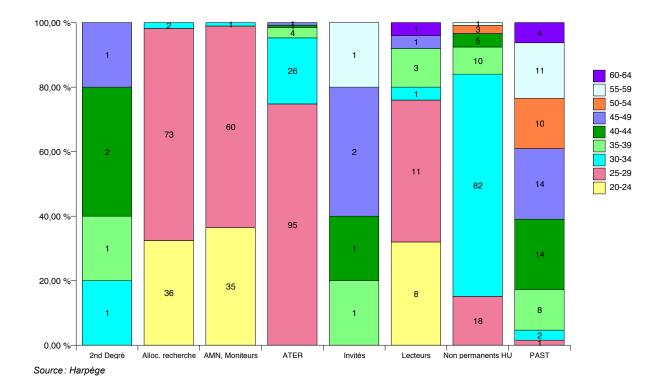
552 contractuels enseignants exercent leurs fonctions à l'université : 235 femmes (soit 43% des effectifs) pour 317 hommes (soit 57% des effectifs).

# Contractuels enseignants par sexe et tranche d'âge



Contractuels enseignants par type de contrat et par sexe

	Femmes	Hommes	Total
2nd Degré	3	2	5
Alloc. recherche	40	71	111
AMN, Moniteurs	43	53	96
ATER	51	76	127
Invités	3	2	5
Lecteurs	19	6	25
Non permanents HU	54	65	119
PAST	22	42	64
Total	235	317	552



Parmi les contractuels enseignants, les ATER sont les plus représentés avec 127 agents. Les contractuels les moins nombreux sont ceux du second degré et les invités 1 an (5 agents respectivement).

L'âge moyen des contractuels enseignants est de 34 ans pour les femmes, et de 36 ans pour les hommes.

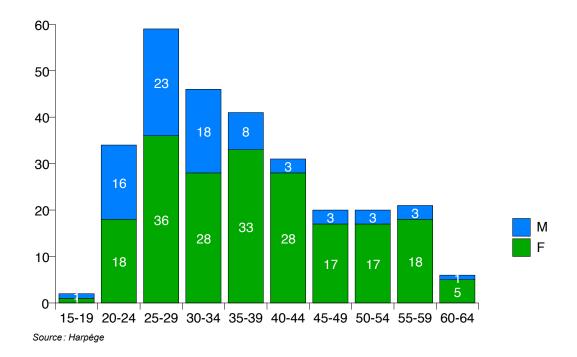
#### **Personnels contractuels BIATOSS**

Des agents contractuels peuvent être recrutés:

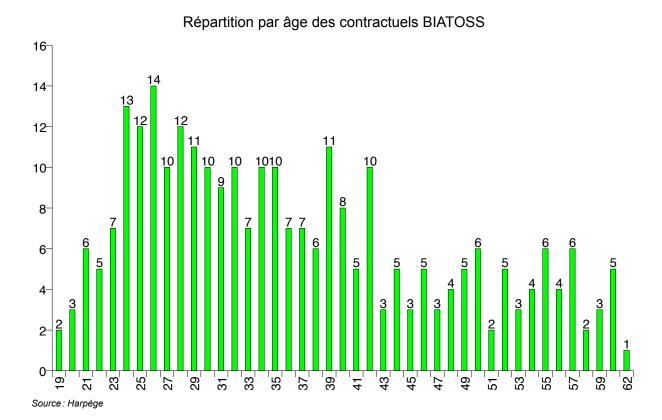
- □ lorsqu'il n'existe pas de corps de fonctionnaire susceptible d'assurer les fonctions correspondantes;
- □ pour les emplois de catégorie A, lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient.

La durée totale, au cours d'une année, du contrat conclu et des renouvellements éventuels ne peut excéder:

- six mois pour l'exercice de fonctions correspondant à un besoin saisonnier;
- dix mois pour l'exercice de fonctions correspondant à un besoin occasionnel.



Les contractuels BIATOSS se répartissent ainsi : 201 femmes pour 79 hommes. La tranche d'âge la mieux représentée est celle des 25-29 ans (59 agents).



# Une forte proportion des contractuels BIATOSS se situe dans la tranche d'âge entre 25 et 39 ans. Il s'agit donc d'une population jeune, recrutée tout de suite après l'obtention d'un diplôme et pour qui l'université représente souvent la première expérience professionnelle.

Ce tableau pourrait être rapproché de la répartition par âge des personnels BIATOSS titulaires dont la courbe est sensiblement différente.

L'âge moyen des contractuels BIATOSS est d'environ 39 ans. Et la moitié de cet effectif est âgée de moins de 35 ans.

# Contractuels BIATOSS sur budget État et sur budget de l'université

# Budget Etat Délégué

Catégorie	Type de contrat	Nombre agents
	CDD 3 ans renouvel.	6
_	CDD BIBLI (+10 mois)	2
A	CDD RF (+10 mois)	1
	CDD RF (10 mois)	1
	CDD PAOSS (10 mois)	1
В	CDD RF (+10 mois)	1
	CDD RF (10 mois)	3
	CDD PAOSS (10 mois)	6
	CDD RF (+10 mois)	4
	CDD RF (10 mois)	35
	Total	60

# **Budget Etat Rompus**

	Catégorie	Type de contrat	Nombre agents
	В	CDD BIBLI (10 mois)	1
	С	CDD BIBLI (10 mois)	2
		CDD RF (+10 mois)	1
		CDD RF (10 mois)	12
		Total	16

# **Budget Propre**

Catégorie	Type de contrat	Nombre agents
	CDD 3 ans renouvel.	81
	CDI	3
A	CDI (Historique)	2
	Hors statut res. pr.	2
	Temps incomplet	1
	CDI (Historique)	2
В	Hors statut res. pr.	18
	Temps incomplet	3
С	CAE	1
	CDI	4
	CDI (Historique)	1
	Hors statut res. pr.	72
	Temps incomplet	15
	Total	205

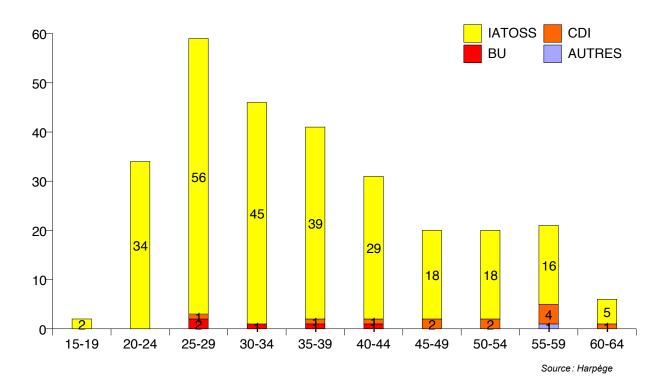
# **Budget État**

Budget État délégué: Les contractuels sont recrutés sur les postes délégués par l'État et restés vacants.

**Budget État rompus**: Rompus de temps partiel: les contractuels sont recrutés sur les quotités d'emploi libérées par les personnels à temps partiel.

# Budget Établissement

**Budget propre**: L'employeur est l'université, les ressources sont celles dégagées par l'université.



Précisions sur les regroupements présentés :

- IATOSS: sont inclus les «CDD 3 ans renouvelables» à destination des personnels de catégorie A, les «Hors statut sur ressources propres» et «Temps incomplet» pour des recrutements sur budget propre, les «CDD RF» et «CDD PAOSS» pour des recrutements sur budget État délégué ou de rompus à des fins de remplacement temporaire d'un personnel fonctionnaire;
- BU: contrats spécifiques des métiers du Service commun de la documentation;
- CDI: CDI historiques ou contrats pérennisés par requalification de contrats CDD;
- · AUTRES: contrats aidés.

Un agent peut avoir deux contrats différents sur une même période.

# Population des personnels hébergés

Sont qualifiés de personnels hébergés les personnels travaillant dans les locaux de l'université, mais dépendant administrativement d'autres organismes. Sont recensés ici ces différents personnels des laboratoires dont l'Université est tutelle et que l'Université héberge.

Répartition des personnels hébergés par organisme de rattachement, puis par composante

ACRV	Corps ou éc

Corps ou équivalent	Nb personnes
	1
	1

ARMINES

Corps ou équivalent	Nb personnes
IGR RF	1
TCHRF	6
	7

ARPP

Corps ou équivalent	Nb personnes
IGERF	2
	2

Asso Capacités

Corps ou équivalent	Nb personnes
IGERF	1
	1

CHU

Corps ou équivalent	Nb personnes
IGR RF	4
IGERF	5
ASIRF	2
TCHRF	11
SEARF	1
	6
	29

**CNAM** 

Corps ou équivalent	Nb personnes
MAIT.CONF.	1
	1

**CNRS** 

Corps ou équivalent	Nb personnes
DR	51
CR	75
IGR RF	21
IGERF	41
ASIRF	19
TCHRF	39
ADTRF	7
TECH.	3
SEARF	1
AI-R CNRS	3
IR-R CNRS	2
IE-R CNRS	1
AJT-R CNRS	1
	7
	271

ECN

Corps ou équivalent	Nb personnes
MAIT.CONF.	26
PROF.UNIV.	18
	44

# **Emplois et effectifs**

**EFS** 

Corps ou équivalent	Nb personnes
CR	3
TCHRF	4
	2
	9

 $\mathsf{EMN}$ 

Corps ou équivalent	Nb personnes
CR	2
IGR RF	2
TCHRF	7
PROF. TITULAIRES	2
MAIT.ASSI.	9
MAIT.CONF.	1
ADARF	1
	24

**ENS CACHAN** 

Corps ou équivalent	Nb personnes
PROF.UNIV.	1
·	1

**ICES** 

Corps ou équivalent	Nb personnes
MAIT.CONF.	1
	1

INRA

Corps ou équivalent	Nb personnes
DR	1
CR	7
IGR RF	1
IGERF	3
ASIRF	2
TCHRF	8
ADTRF	2
	2
	26

INRIA

Corps ou équivalent	Nb personnes
DR	1
CR	1
	2

**INSERM** 

Corps ou équivalent	Nb personnes
DR	27
CR	26
IGR RF	7
IGERF	11
ASIRF	13
TCHRF	17
ADTRF	3
AI-R CNRS	1
IR-R CNRS	1
	1
	107

IUT TROYES	Corps ou équivalent	Nb personnes
	MAIT.CONF.	1
		1
		-
MUSEUM PARIS	Corps ou équivalent	Nb personnes
	MAIT.CONF.	1
	WINTER STATE	1
		'
ONIRIS	Corps ou équivalent	Nb personnes
	IGR RF	1
	IGERF	4
	TCHRF	6
	MAIT.CONF.	6
	PROF.UNIV.	1
	ADARF	1
	AGARF	1
		20
UAG MARTINIQUE	Corps ou équivalent	Nb personnes
	MAIT.CONF.	1
		1
UBO	Corps ou équivalent	Nb personnes
	MAIT.CONF.	1
		1
UBS	Corps ou équivalent	Nb personnes
	MAIT.CONF.	2
	PROF.UNIV.	1
		3
UCO ANGERS	Corps ou équivalent	Nb personnes
	MAIT.CONF.	7
	PROF.UNIV.	2
		9
UNIVERSITE BREST	Corps ou équivalent	Nb personnes
	IGERF	1
	MAIT.CONF.	7
	PROF,UNIV.	3
		11
UNIVERSITE CAEN	Corps ou équivalent	Nb personnes
	MAIT.CONF.	14
	PROF.UNIV.	8
		22

./.

22

ITRF 4	FR SCIENCES ET TECH	205	
Chargé de recherche 1	ITRF	2	EA 2160 MER, MOLECULES, SANTE - UFR
ITRF 1 1		2	SCIENCES
ITRF 1 1	Chargé de recherche	1	FED 4111 POLE MER ET LITTORAL
ITRF 1 1	Ondrige de recinerente		TED 41111 OLE MENTET ENTONIA
Directeur de recherche 6 Chargé de recherche 5 ITRF 11 Non renseigné 1 Directeur de recherche 2 Chargé de recherche 2 ITRF 4 B Chargé de recherche 3 Enseignants-chercheurs 2 ITRF 4 PROF.UNIV. 2 Directeur de recherche 2 Chargé de recherche 3 Enseignants-chercheurs 1 TRF 6 Chargé de recherche 2 Directeur de recherche 12 Enseignants-chercheurs 2 Enseignants-chercheurs 2 Directeur de recherche 12 Enseignants-chercheurs 2 Enseignants-chercheurs 1 Directeur de recherche 15 ITRF 26 PROF.UNIV. 1 S1 UMR C6502 INSTITUT DES MATÉRIAUX JE ROUXEL - SCIENCES PALEOENVIRONNEMENT ATLANTIQUES UMR C6629 LABORATOIRE DE MATHÉMATIQUES DE NANTES JEAN LERA ITRF 4 UMR C6629 LABORATOIRE DE MATHÉMATIQUES DE NANTES JEAN LERA ITRF 4 UMR C6629 LABORATOIRE DE MATHÉMATIQUES DE NANTES JEAN LERA ITRF 4 UMR C6629 LABORATOIRE DE MATHÉMATIQUES DE NANTES JEAN LERA ITRF 4 UMR C6629 LABORATOIRE DE MATHÉMATIQUES DE NANTES JEAN LERA ITRF 4 UMR C6629 LABORATOIRE DE MATHÉMATIQUES DE NANTES JEAN LERA ITRF 4 UMR C6629 LABORATOIRE DE MATHÉMATIQUES DE NANTES JEAN LERA ITRF 4 UMR C6629 LABORATOIRE DE MATHÉMATIQUES DE NANTES JEAN LERA ITRF 4 UMR C6629 LABORATOIRE DE MATHÉMATIQUES DE NANTES JEAN LERA ITRF 4 UMR C6629 LABORATOIRE DE MATHÉMATIQUES DE NANTES JEAN LERA ITRF 4 UMR C6629 LABORATOIRE DE MATHÉMATIQUES DE NANTES JEAN LERA ITRF 4 UMR C6629 LABORATOIRE DE MATHÉMATIQUES DE NANTES JEAN LERA ITRF 4 UMR C6629 LABORATOIRE DE MATHÉMATIQUES DE NANTES JEAN LERA ITRF 4 UMR C6629 LABORATOIRE DE MATHÉMATIQUES DE NANTES JEAN LERA ITRF 4 UMR C6629 LABORATOIRE DE MATHÉMATIQUES DE NANTES JEAN LERA ITRF 4 UMR C6629 LABORATOIRE DE MATHÉMATIQUES DE NANTES JEAN LERA ITRF 4 UMR C6629 LABORATOIRE DE MATHÉMATIQUES DE NANTES JEAN LERA ITRF 4 UMR C6629 LABORATOIRE DE MATHÉMATIQUES DE NANTES JEAN LERA ITRF 4 UMR C6629 LABORATOIRE DE MATHÉMATIQUES DE NANTES JEA		-	7
Directeur de recherche 6 Chargé de recherche 5 ITRF 11 Non renseigné 1 Directeur de recherche 2 Chargé de recherche 2 Chargé de recherche 2 Chargé de recherche 2 ITRF 4  B Chargé de recherche 3 Enseignants-chercheurs 2 ITRF 4 PROF.UNIV. 2  Directeur de recherche 3 ITRF 6 Chargé de recherche 3 ITRF 6 Directeur de recherche 11 Directeur de recherche 2 Chargé de recherche 3 ITRF 6 ITRF 6 Directeur de recherche 12 Enseignants-chercheurs 2 Ens 2nd degré 9 ITRF 56 Non renseigné 1 Directeur de recherche 9 Chargé de recherche 15 ITRF 56 Non renseigné 1 Enseignants-chercheurs 1 Directeur de recherche 9 Chargé de recherche 15 ITRF 56 Non renseigné 1 Enseignants-chercheurs 1 Directeur de recherche 9 Chargé de recherche 15 ITRF 26 PROF.UNIV. 1 ITRF 26 PROF.UNIV. 1 Directeur de recherche 15 ITRF 26 PROF.UNIV. 1 Directeur de recherche 15 ITRF 26 PROF.UNIV. 1 UMR C6502 INSTITUT DES MATÉRIAUX JE ROUXEL - SCIENCES  UMR C6566 LAB. D'ECOLOGIE ET PALEOENVIRONNEMENT ATLANTIQUES  UMR C6629 LABORATOIRE DE MATHÉMATIQUES DE NANTES JEAN LERA  UMR C6629 LABORATOIRE DE MATHÉMATIQUES DE NANTES JEAN LERA	ITRE		FR 2819 ATLANSTIC
Chargé de recherche ITRF ITRF ITRF ITRF ITRF ITRF ITRF ITRF		]	
ITRF 11 Non renseigné 1  Directeur de recherche 2 Chargé de recherche 2 ITRF 4  Chargé de recherche 3 Enseignants-chercheurs 2 ITRF 4 PROF,UNIV. 2 Chargé de recherche 3 ITRF 6 Chargé de recherche 3 ITRF 6 ITRF 56 Non renseigné 1 ITRF 56 Non renseigné 1 ITRF 56 PROF,UNIV. 1 ITRF 56 ITRF 56 Non renseigné 1 ITRF 56 PROF,UNIV. 1 ITRF 26 ITRF 26 PROF,UNIV. 1 ITRF 26 PROF,UNIV. 1 ITRF 26 IT	Directeur de recherche	6	
Non renseigné 1 23  Directeur de recherche 2 Chargé de recherche 2 ITRF 4  BCARGÉ de recherche 3 Enseignants-chercheurs 2 ITRF 4 PROF.UNIV. 2 ITRF 6 Chargé de recherche 3 Enseignants-chercheurs 2 ITRF 4 PROF.UNIV. 2 ITRF 6 ITRF 6 Directeur de recherche 12 Enseignants-chercheurs 2 Ens 2nd degré 9 ITRF 56 Non renseigné 1 Directeur de recherche 9 Chargé de recherche 9 Chargé de recherche 15 ITRF 56 Non renseigné 1 Enseignants-chercheurs 1 Directeur de recherche 9 Chargé de recherche 15 ITRF 26 PROF.UNIV. 1 Enseignants-chercheurs 1 Directeur de recherche 9 Chargé de recherche 15 ITRF 26 PROF.UNIV. 1  Enseignants-chercheurs 1 Directeur de recherche 9 Chargé de recherche 15 ITRF 26 PROF.UNIV. 1  Enseignants-chercheurs 1 UMR C6502 INSTITUT DES MATÉRIAUX JE ROUXEL - SCIENCES  UMR C6502 INSTITUT DES MATÉRIAUX JE ROUXEL - SCIENCES  UMR C6502 INSTITUT DES MATÉRIAUX JE ROUXEL - SCIENCES  UMR C6502 INSTITUT DES MATÉRIAUX JE ROUXEL - SCIENCES  UMR C6502 INSTITUT DES MATÉRIAUX JE ROUXEL - SCIENCES  UMR C6502 INSTITUT DES MATÉRIAUX JE ROUXEL - SCIENCES  UMR C6502 INSTITUT DES MATÉRIAUX JE ROUXEL - SCIENCES  UMR C6502 INSTITUT DES MATÉRIAUX JE ROUXEL - SCIENCES  UMR C6502 INSTITUT DES MATÉRIAUX JE ROUXEL - SCIENCES  UMR C6502 INSTITUT DES MATÉRIAUX JE ROUXEL - SCIENCES	Chargé de recherche	5	SYNTHESE, ANALYSE, MODEL
Directeur de recherche 2 DE NANTES-ATLANTIQUE DE NANTES DE NANTE	ITRF	11	
Directeur de recherche 2 Chargé de recherche 2 ITRF 4 BR  Chargé de recherche 3 Enseignants-chercheurs 2 ITRF 4 PROF.UNIV. 2 Directeur de recherche 3 ITRF 6 Chargé de recherche 3 ITRF 6 ITRF 6 ITRF 6 ITRF 6 Directeur de recherche 12 Enseignants-chercheurs 2 Enseignants-chercheurs 2 Enseignants-chercheurs 2 Enseignants-chercheurs 2 Enseignants-chercheurs 2 Enseignants-chercheurs 2 Enseignants-chercheurs 1 Directeur de recherche 9 ITRF 56 Non renseigné 1 Directeur de recherche 15 ITRF 26 PROF.UNIV. 1 Enseignants-chercheurs 1 Directeur de recherche 15 ITRF 26 PROF.UNIV. 1 Directeur de recherche 15 ITRF 26 PROF.UNIV. 1 DIRECTEUR de recherche 15 ITRF 26 PROF.UNIV. 1 UMR C6566 LAB. D'ECOLOGIE ET PALEOENVIRONNEMENT ATLANTIQUES  Directeur de recherche 1 UMR C6629 LABORATOIRE DE MATHÉMATIQUES DE NANTES JEAN LERA	Non renseigné	1	7
Chargé de recherche 2 ITRF 4  Chargé de recherche 3 Enseignants-chercheurs 2 ITRF 4 PROF.UNIV. 2 Directeur de recherche 3 ITRF 6 Chargé de recherche 3 ITRF 6 Directeur de recherche 12 Enseignants-chercheurs 2 Ens 2nd degré 9 ITRF 56 Non renseigné 1 Directeur de recherche 9 Chargé de recherche 15 ITRF 56 Non renseigné 1 Directeur de recherche 15 ITRF 26 PROF.UNIV. 1 Enseignants-chercheurs 1 Directeur de recherche 15 ITRF 26 PROF.UNIV. 1 UMR C6502 INSTITUT DES MATÉRIAUX JE ROUXEL - SCIENCES  UMR C6502 INSTITUT DES MATÉRIAUX JE ROUXEL - SCIENCES  UMR C6502 INSTITUT DES MATÉRIAUX JE ROUXEL - SCIENCES  UMR C6502 INSTITUT DES MATÉRIAUX JE ROUXEL - SCIENCES  UMR C6502 INSTITUT DES MATÉRIAUX JE ROUXEL - SCIENCES  UMR C6502 INSTITUT DES MATÉRIAUX JE ROUXEL - SCIENCES  UMR C6502 IABORATOIRE DE MATHÉMATIQUES DE NANTES JEAN LERA		23	]
Chargé de recherche 2 ITRF 4  Chargé de recherche 3 Enseignants-chercheurs 2 ITRF 4 PROF.UNIV. 2 Directeur de recherche 3 ITRF 6 Chargé de recherche 3 ITRF 6 Directeur de recherche 12 Enseignants-chercheurs 2 Ens 2nd degré 9 ITRF 56 Non renseigné 1 Directeur de recherche 9 Chargé de recherche 15 ITRF 56 Non renseigné 1 Directeur de recherche 15 ITRF 26 PROF.UNIV. 1 Enseignants-chercheurs 1 Directeur de recherche 15 ITRF 26 PROF.UNIV. 1 UMR C6502 INSTITUT DES MATÉRIAUX JE ROUXEL - SCIENCES  UMR C6502 INSTITUT DES MATÉRIAUX JE ROUXEL - SCIENCES  UMR C6502 INSTITUT DES MATÉRIAUX JE ROUXEL - SCIENCES  UMR C6502 INSTITUT DES MATÉRIAUX JE ROUXEL - SCIENCES  UMR C6502 INSTITUT DES MATÉRIAUX JE ROUXEL - SCIENCES  UMR C6502 INSTITUT DES MATÉRIAUX JE ROUXEL - SCIENCES  UMR C6502 IABORATOIRE DE MATHÉMATIQUES DE NANTES JEAN LERA	Directeur de recherche	2	UMB 6241 LABORATOIRE D'INFORMATIQUE
ITRF 4  B  Chargé de recherche 3 Enseignants-chercheurs 2 ITRF 4 PROF.UNIV. 2 ITRF 6 ITRF 6 ITRF 6 ITRF 6 ITRF 6 ITRF 56 Non renseigné 1 Chargé de recherche 9 Chargé de recherche 15 ITRF 26 PROF.UNIV. 1 ITRF 51 ITRF 55 ITRF 56 Non renseigné 1 UMR C6502 INSTITUT DES MATÉRIAUX JE ROUXEL - SCIENCES  ITRF 26 PROF.UNIV. 1 ITRF 26 ITRF 26 ITRF 26 ITRF 36 I			
Chargé de recherche 3 Enseignants-chercheurs 2 ITRF 4 PROF.UNIV. 2 Directeur de recherche 3 ITRF 6 ITRF 6 Directeur de recherche 6 Chargé de recherche 12 Enseignants-chercheurs 2 Ens 2nd degré 9 ITRF 56 Non renseigné 1 Directeur de recherche 9 Chargé de recherche 15 ITRF 56 Non renseigné 1 Directeur de recherche 15 ITRF 26 PROF.UNIV. 1 Enseignants-chercheurs 1 Directeur de recherche 15 ITRF 26 PROF.UNIV. 1 Directeur de recherche 1 UMR C6566 LAB. D'ECOLOGIE ET PALEOENVIRONNEMENT ATLANTIQUES  Directeur de recherche 5 ITRF 4			-
Chargé de recherche 3 Enseignants-chercheurs 2 ITRF 4 PROF.UNIV. 2 ITRF 6 Directeur de recherche 3 ITRF 6 ITRF 56 Non renseigné 1 Chargé de recherche 9 Chargé de recherche 15 ITRF 56 Non renseigné 1 Enseignants-cherche 15 ITRF 26 PROF.UNIV. 1 ITRF 26 ITRF 26 PROF.UNIV. 1 ITRF 26 I	11111		
Enseignants-chercheurs 2 ITRF 4 PROF.UNIV. 2 ITRF 4 PROF.UNIV. 2 ITRF 6 ITRF 56 Non renseigné 1 Directeur de recherche 9 Chargé de recherche 15 ITRF 26 PROF.UNIV. 1 Enseignants-chercheurs 1 Directeur de recherche 9 Chargé de recherche 15 ITRF 26 PROF.UNIV. 1 ITRF 26 PROF.UNIV. 1 Directeur de recherche 15 ITRF 26 PROF.UNIV. 1 Directeur de recherche 15 ITRF 26 PROF.UNIV. 1 ITRF 26 PROF.UNIV. 1 Directeur de recherche 15 ITRF 26 PROF.UNIV. 1 ITRF 26 ITRF 26 PROF.UNIV. 1 ITRF 26 ITRF			
ITRF 4 PROF.UNIV. 2 ITRF 4 PROF.UNIV. 2 ITRF 6 Chargé de recherche 3 ITRF 6 ITRF 56 Chargé de recherche 12 Enseignants-chercheurs 2 Ens 2nd degré 9 ITRF 56 Non renseigné 1 ITRF 56 Non renseigné 1 ITRF 26 PROF.UNIV. 1 ITRF 26 I	<u> </u>		
PROF.UNIV. 2    11			- LANETOLOGIE ET GLOBTIVAMIQUE
Directeur de recherche 2 Chargé de recherche 3 ITRF 6 ITRF 56 Non renseigné 1 Chargé de recherche 9 Chargé de recherche 15 ITRF 26 PROF.UNIV. 1 ITRF 26 PROF.UNIV. 1 ITRF 26 Directeur de recherche 1 ITRF 26 PROF.UNIV. 1 ITRF 26 PROF.UNIV. 1 ITRF 26 Directeur de recherche 1 ITRF 26 PROF.UNIV. 1 ITRF 26 PROF.UNIV. 1 ITRF 26 ITRF 26 PROF.UNIV. 1 ITRF 26 PROF.UNIV. 1 ITRF 26 ITRF 26 PROF.UNIV. 1 ITRF 26 ITRF 26 PROF.UNIV. 1 ITRF 26 I			
Directeur de recherche 2 Chargé de recherche 3 ITRF 6 ITRF 56 Non renseigné 1 Chargé de recherche 9 Chargé de recherche 15 ITRF 26 PROF.UNIV. 1 Enseignants-chercheurs 1 ITRF 26 PROF.UNIV. 1 ITRF 26 PROF.UNIV. 1 ITRF 26 Directeur de recherche 1 Chargé de recherche 1 ITRF 26 PROF.UNIV. 1 ITRF 26 PROF.UNIV. 1 ITRF 26 PROF.UNIV. 1 ITRF 26 PROF.UNIV. 1 ITRF 26 ITRF 26 ITRF 26 ITRF 26 ITRF 26 ITRF 4 ITRF 4 ITRF 4 ITRF 4 ITRF 4 ITRF 4	PROF.UNIV.		
Chargé de recherche  ITRF  6  ITRF  Chargé de recherche  Chargé de recherche  Enseignants-chercheurs  Ens 2nd degré  ITRF  56  Non renseigné  ITRF  Chargé de recherche  Chargé de recherche  ITRF  Chargé de recherche  ITRF  26  PROF.UNIV.  ITRF  Directeur de rechercheurs  ITRF  DIRECTEUR DES TECHNOLOGIES ASSOCIEES  UMR C6457 PHYSIQUE SUBATOMIQUE ET DES TECHNOLOGIES ASSOCIEES  UMR C6502 INSTITUT DES MATÉRIAUX JE ROUXEL - SCIENCES  UMR C6502 INSTITUT DES MATÉRIAUX JE ROUXEL - SCIENCES  ITRF  26  PROF.UNIV.  I  UMR C6566 LAB. D'ECOLOGIE ET PALEOENVIRONNEMENT ATLANTIQUES  Directeur de recherche  I UMR C6629 LABORATOIRE DE MATHÉMATIQUES DE NANTES JEAN LERA		11	J
ITRF 6  UMR C6457 PHYSIQUE SUBATOMIQUE ET DES TECHNOLOGIES ASSOCIEES  UMR C6457 PHYSIQUE SUBATOMIQUE ET DES TECHNOLOGIES ASSOCIEES  ITRF 56  Non renseigné 1  86  Directeur de recherche 9  Chargé de recherche 15  ITRF 26  PROF.UNIV. 1  Enseignants-chercheurs 1  UMR C6502 INSTITUT DES MATÉRIAUX JE ROUXEL - SCIENCES  UMR C6506 LAB. D'ECOLOGIE ET PALEOENVIRONNEMENT ATLANTIQUES  Directeur de recherche 1  Chargé de recherche 5  ITRF 4	Directeur de recherche	2	UMR C6204 BIOTECHNOLOGIE,
Directeur de recherche 6 Chargé de recherche 12 Enseignants-chercheurs 2 Ens 2nd degré 9 ITRF 56 Non renseigné 1 BOUXEL - SCIENCES  Directeur de recherche 15 ITRF 26 PROF.UNIV. 1 S1  Enseignants-chercheurs 1 UMR C6502 INSTITUT DES MATÉRIAUX JE ROUXEL - SCIENCES  Directeur de recherche 15 UMR C6506 LAB. D'ECOLOGIE ET PALEOENVIRONNEMENT ATLANTIQUES  Directeur de recherche 1 UMR C6629 LABORATOIRE DE MATÉMATIQUES DE NANTES JEAN LERA	Chargé de recherche	3	BIOCATALYSE ET BIOREGULATION
Directeur de recherche Chargé de recherche Enseignants-chercheurs Ens 2nd degré ITRF 56 Non renseigné 1 Directeur de recherche 9 Chargé de recherche 9 Chargé de recherche 15 ITRF 26 PROF.UNIV. 1 Enseignants-chercheurs 1 UMR C6457 PHYSIQUE SUBATOMIQUE ET DES TECHNOLOGIES ASSOCIEES  UMR C6502 INSTITUT DES MATÉRIAUX JE ROUXEL - SCIENCES  UMR C6502 INSTITUT DES MATÉRIAUX JE ROUXEL - SCIENCES  UMR C6506 LAB. D'ECOLOGIE ET PALEOENVIRONNEMENT ATLANTIQUES  Directeur de recherche 1 UMR C6509 LABORATOIRE DE MATHÉMATIQUES DE NANTES JEAN LERA	ITRF	6	1
Chargé de recherche 12 Enseignants-chercheurs 2 Ens 2nd degré 9 ITRF 56 Non renseigné 1  Chargé de recherche 9 Chargé de recherche 15 ITRF 26 PROF.UNIV. 1  Enseignants-chercheurs 1  UMR C6502 INSTITUT DES MATÉRIAUX JE ROUXEL - SCIENCES  UMR C6502 INSTITUT DES MATÉRIAUX JE ROUXEL - SCIENCES  UMR C6506 LAB. D'ECOLOGIE ET PALEOENVIRONNEMENT ATLANTIQUES  Directeur de recherche 1 Chargé de recherche 5 ITRF 4	-	11	]
Chargé de recherche 12 Enseignants-chercheurs 2 Ens 2nd degré 9 ITRF 56 Non renseigné 1  Chargé de recherche 9 Chargé de recherche 15 ITRF 26 PROF.UNIV. 1  Enseignants-chercheurs 1  UMR C6502 INSTITUT DES MATÉRIAUX JE ROUXEL - SCIENCES  UMR C6502 INSTITUT DES MATÉRIAUX JE ROUXEL - SCIENCES  UMR C6506 LAB. D'ECOLOGIE ET PALEOENVIRONNEMENT ATLANTIQUES  Directeur de recherche 1 Chargé de recherche 5 ITRF 4	Directeur de recherche	6	LIMB C6457 PHYSIQUE SUBATOMIQUE ET
Enseignants-chercheurs 2 Ens 2nd degré 9 ITRF 56 Non renseigné 1  Birecteur de recherche 9 Chargé de recherche 15 ITRF 26 PROF.UNIV. 1  Enseignants-chercheurs 1 UMR C6502 INSTITUT DES MATÉRIAUX JE ROUXEL - SCIENCES  UMR C6502 INSTITUT DES MATÉRIAUX JE ROUXEL - SCIENCES  UMR C6506 LAB. D'ECOLOGIE ET PALEOENVIRONNEMENT ATLANTIQUES  Directeur de recherche 1 Chargé de recherche 5 ITRF 4			
Ens 2nd degré 9 ITRF 56 Non renseigné 1  B6  Directeur de recherche 9 Chargé de recherche 15 ITRF 26 PROF.UNIV. 1  Enseignants-chercheurs 1 UMR C6502 INSTITUT DES MATÉRIAUX JE. ROUXEL - SCIENCES  UMR C6506 LAB. D'ECOLOGIE ET PALEOENVIRONNEMENT ATLANTIQUES  Directeur de recherche 1 Chargé de recherche 5 ITRF 4			-
ITRF 56 Non renseigné 1  86  Directeur de recherche 9 Chargé de recherche 15 ITRF 26 PROF.UNIV. 1  Enseignants-chercheurs 1 UMR C6566 LAB. D'ECOLOGIE ET PALEOENVIRONNEMENT ATLANTIQUES  Directeur de recherche 1 Chargé de recherche 5 ITRF 4			-
Non renseigné    B6   B6			-
Directeur de recherche 9 Chargé de recherche 15 ITRF 26 PROF.UNIV. 1 UMR C6566 LAB. D'ECOLOGIE ET PALEOENVIRONNEMENT ATLANTIQUES  Directeur de recherche 1 UMR C6629 LABORATOIRE DE MATHÉMATIQUES DE NANTES JEAN LERA			-
Directeur de recherche 9 Chargé de recherche 15 ITRF 26 PROF.UNIV. 1  Enseignants-chercheurs 1 Directeur de recherche 1 Chargé de recherche 1 ITRF 26 PROF.UNIV. 1  Enseignants-chercheurs 1 UMR C6566 LAB. D'ECOLOGIE ET PALEOENVIRONNEMENT ATLANTIQUES  Directeur de recherche 1 Chargé de recherche 5 ITRF 4	rion renoeigne		1
Chargé de recherche 15  ITRF 26 PROF.UNIV. 1  51  Enseignants-chercheurs 1 Directeur de recherche 1 Chargé de recherche 5 ITRF 4  ROUXEL - SCIENCES			
ITRF 26 PROF.UNIV. 1  51  Enseignants-chercheurs 1 Directeur de recherche 1 Chargé de recherche 5 ITRF 4  UMR C6566 LAB. D'ECOLOGIE ET PALEOENVIRONNEMENT ATLANTIQUES  UMR C6629 LABORATOIRE DE MATHÉMATIQUES DE NANTES JEAN LERA	Directeur de recherche	9	
PROF.UNIV. 1  51  Enseignants-chercheurs 1  UMR C6566 LAB. D'ECOLOGIE ET PALEOENVIRONNEMENT ATLANTIQUES  Directeur de recherche 1  Chargé de recherche 5  ITRF 4		15	HOUXEL - SCIENCES
Enseignants-chercheurs 1 UMR C6566 LAB. D'ECOLOGIE ET PALEOENVIRONNEMENT ATLANTIQUES  Directeur de recherche 1 UMR C6629 LABORATOIRE DE MATHÉMATIQUES DE NANTES JEAN LERA		26	
Enseignants-chercheurs 1 UMR C6566 LAB. D'ECOLOGIE ET PALEOENVIRONNEMENT ATLANTIQUES  Directeur de recherche 1 UMR C6629 LABORATOIRE DE MATHÉMATIQUES DE NANTES JEAN LERA	PROF.UNIV.		
Directeur de recherche 1 Chargé de recherche 1 ITRF 4 PALEOENVIRONNEMENT ATLANTIQUES  UMR C6629 LABORATOIRE DE MATHÉMATIQUES DE NANTES JEAN LERA		51	J
Directeur de recherche 1 Chargé de recherche 5 ITRF 4 PALEOENVIRONNEMENT ATLANTIQUES  UMR C6629 LABORATOIRE DE MATHÉMATIQUES DE NANTES JEAN LERA	Enseignants-chercheurs	1	UMR C6566 LAB. D'ECOLOGIE ET
Chargé de recherche 5 ITRF 4  MATHÉMATIQUES DE NANTES JEAN LERA			PALEOENVIRONNEMENT ATLANTIQUES
Chargé de recherche 5 ITRF 4  MATHÉMATIQUES DE NANTES JEAN LERA	Directour de recherche	4	LIMP C6620 LABORATOIRE DE
ITRF 4		-	MATHÉMATIQUES DE NANTES JEAN LERA
			-
40	IIKF	10	4

./.

Université d'Angers	Corps ou équivalent	Nb personnes
_	MAIT.CONF.	16
	PROF.UNIV.PRAT.HOSP.	1
	PROF.UNIV.	7
		24
Université du Maine	Corps ou équivalent	Nb personnes
Offiversite du Mairie	TCHRF	2
	MAIT.CONF.	27
	PROF.UNIV.	8
	11101 ,01111.	37
		<u> </u>
	Corpo ou áquivalent	Nh paraannaa
UNIVERSITE LILLE 3	Corps ou équivalent	Nb personnes
	PROF,UNIV.	1
		1
UNIVERSITE NANCY 2	Corps ou équivalent	Nb personnes
	MAIT.CONF.	1
		1
UNIVERSITE PARIS 1	Corps ou équivalent	Nb personnes
ONVENOUE LAMO	MAIT.CONF.	1
	WAIT.CONF.	1
		!
	-	
UNIVERSITE TOULOUSE	Corps ou équivalent	Nb personnes
	PROF.UNIV.	1
		1
UNIV LA ROCHELLE	Corps ou équivalent	Nb personnes
ON EXTROOPIEEEE	MAIT.CONF.	7
	PROF.UNIV.	9
	11101,01111.	16
UNIV PARIS VIII	Corps ou équivalent	Nb personnes
ONIVI ANIS VIII	MAIT.CONF.	1
	WAIT.CONF.	1
		T
UNIV RENNES	Corps ou équivalent	Nb personnes
	MAIT.CONF.	7
	PROF.UNIV.	4
		11
UNIV RENNES 1	Corps ou équivalent	Nb personnes
	MAIT.CONF.	1
		1
UNIV RENNES 2	Corps ou équivalent	Nb personnes
CIMIN LICIMINEO E	MAIT.CONF.	15
	PROF.UNIV.	6
	I TIOI JOINIV.	<u> </u>

./.

21

# UNIV VALENCIENNES

Corps ou équivalent	Nb personnes
PROF.UNIV.	1
-	1

UFR SCIENCES ET TECH	205	
ITRF	2	EA 2160 MER, MOLECULES, SANTE - UFR
	2	SCIENCES
Chargé de recherche	1	FED 4111 POLE MER ET LITTORAL
	1	]
ITRF	1	FR 2819 ATLANSTIC
	1	
Directeur de recherche	6	UMR 6230 CHIM. INTERDISCIPLINARITE,
Chargé de recherche	5	SYNTHESE, ANALYSE, MODEL
ITRF	11	
Non renseigné	1	
	23	
Directeur de recherche	2	UMR 6241 LABORATOIRE D'INFORMATIQUE
Chargé de recherche	2	DE NANTES-ATLANTIQUE
ITRF	4	
111,0	8	
Chargé de recherche	3	UMR C6112 LABORATOIRE DE
Enseignants-chercheurs	2	PLANÉTOLOGIE ET GÉODYNAMIQUE
ITRF	4	
PROF.UNIV.	2	
THOLONIV.	11	
Divoctour de recherche	0	LIMP C6204 PIOTECHNOLOGIE
Directeur de recherche	3	UMR C6204 BIOTECHNOLOGIE, BIOCATALYSE ET BIOREGULATION
Chargé de recherche ITRF	6	
IIIu	11	
Directeur de recherche	6	UMR C6457 PHYSIQUE SUBATOMIQUE ET DES TECHNOLOGIES ASSOCIEES
Chargé de recherche	12	
Enseignants-chercheurs	2	
Ens 2nd degré ITRF	9	
Non renseigné	56	
Non renseigne	86	
Diversity of the state of the		JUMP COSOO INICTITUT DEC MATÉRIALIY JEAN
Directeur de recherche	9	UMR C6502 INSTITUT DES MATÉRIAUX JEAN ROUXEL - SCIENCES
Chargé de recherche	15	-
ITRF	26	
PROF.UNIV.	1 51	
		J
Enseignants-chercheurs	1	UMR C6566 LAB. D'ECOLOGIE ET PALEOENVIRONNEMENT ATLANTIQUES
	1	J. ALLOCATION TO THE MENT AT LANGUED
Directeur de recherche	1	UMR C6629 LABORATOIRE DE
Chargé de recherche	5	MATHÉMATIQUES DE NANTES JEAN LERAY
ITRF	4	
	10	J

Directeur de recherche	2
Chargé de recherche	1
Enseignants-chercheurs	1
	4

UMR\_S 957 PHYSIOPATHO RÉSORPTION OSSEUSE THÉRAP TUMEURS OSS

IG.	ARUN	108	
	PROF.UNIV.	1	INSTITUT DE GÉOGRAPHIE ET
		1	D'AMÉNAGEMENT RÉGIONAL DE L'UN
		-	
	Directeur de recherche	1	UMR C6554 LITTORAL, ENV.,
	Chargé de recherche	1	TÉLÉDÉTECTION, GÉOMATIQUE
	Enseignants-chercheurs	19	
	ITRF	4	
	PROF.UNIV.	10	
		35	
	Chargé de recherche	1	UMR Ç6590 ESPACES GÉOGRAPHIQUES ET
	Enseignants-chercheurs	51	SOCIÉTÉS
	ITRF	2	
	PROF.UNIV.	18	
		72	

EPUN 71

Chargé de recherche	2	EA 1770 INST. DE RECHERCHE EN
	2	ÉLECTROTECHNIQUE ÉLECTRONIQUE

Directeur de recherche	10
Chargé de recherche	5
Enseignants-chercheurs	15
ITRF	13
Non renseigné	1
AJT-R CNRS	1
PROF.UNIV.	12
	57

UMR C6597 INST.RECH. COMMUNICATIONS ET CYBERNETIQUE NANTES

	12
Non renseigné	1
ITRF	4
Enseignants-chercheurs	2
Chargé de recherche	4
Directeur de recherche	1

UMR C6607 LABORATOIRE DE THERMOCINÉTIQUE

./.

#### **IUT DE ST-NAZAIRE**

44

	26
AGARF	1
ADARF	2
PROF.UNIV.	1
Non renseigné	1
ITRF	18
Enseignants-chercheurs	2
Chargé de recherche	1

UMR C6144 LAB. DE GÉNIE DES PROCÉDÉS - ENV.-AGROALIMENTAIRE

Enseignants-chercheurs	11
PROF.UNIV.	7
	18

UMR C6183 INST. DE RECHERCHES EN GENIE CIVIL ET MECANIQUE

#### UFR SC. PHARMA.

32

	23
PROF.UNIV.	5
Enseignants-chercheurs	15
Chargé de recherche	1
Directeur de recherche	2

EA 2160 MER, MOLECULES, SANTE

Chargé de recherche	3
ITRF	4
Non renseigné	2
	9

EA 4271 IMMUNOVIROLOGIE ET POLYMORPHISME GENETIQUE

#### UFR HISTOIRE, ARCHÉO

19

Enseignants-chercheurs	8
PROF.UNIV.	8
	16

EA 1163 CENTRE DE RECH. HISTOIRE INTERNATIONALE ATLANTIQUE

Chargé de recherche	1
ITRF	2
	3

UMR C6566 LAB. PREHISTOIRE RECENTE ET PROTOHISTOIRE OUEST

# UFR DROIT SC.PO.

15

Directeur de recherche	2
Chargé de recherche	1
	3

FRE 2794 C.É. RÉGULATIONS PUBLIQUES ESPACES, ÉCONOMIE, ENV.

	12
PROF.UNIV.	1
Non renseigné	1
ITRF	2
Enseignants-chercheurs	3
Chargé de recherche	4
Directeur de recherche	1

UMR3128 DROIT ET CHANGEMENT SOCIAL

./.

PPF MSH ANGE GUEPIN	7	
ITRF	7	PPF MAISON DES SCIENCES DE L'HOMME ANGE GUEPIN
	<i>'</i>	J / 11 (42 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4
UFR STAPS	4	
Enseignants-chercheurs	3	EA MOTRICITE, INTERACTIONS,
PROF.UNIV.	1 4	PERFORMANCE
		•
UFR LANGUES	3	
Chargé de recherche	1	EA 3824 CENTRE DE RECH. SUR LES
Enseignants-chercheurs	1	CONFLITS D'INTERPRÉTATION
PROF.UNIV.	3	
UFR SOCIOLOGIE  Enseignants-chercheurs	3 3 3	EA 3260 CENTRE NANTAIS DE SOCIOLOGIE
UFR ODONTOLOGIE	2	_
Directeur de recherche	2 <b>2</b>	UMR_S 791 LAB. INGÉNIERIE OSTÉO-ARTICULAIRE ET DENTAIRE
UFR PSYCHOLOGIE	2	,
Enseignants-chercheurs	2 <b>2</b>	EA 3259 LAB. PSYCHOLOGIE : ÉDUCATION, COGNITION, DÉVELOPP.
LIED LETTING	-	
UFR LETTRES ET LANGAGES	1	
Enseignants-chercheurs	1	EA 1161 CTRE FR. VIÈTE EPISTÉMOLOGIE, HIST. DES SC. TECHNI.
	1	I DIO I. DEO OC. LECTINI.

# Aménagement du temps de travail

L'arrêté du président de l'Université de Nantes du 28/01/2002 fixe la durée annuelle du travail à 1586 heures.

Le temps de travail se définit, conformément à l'article 2 du décret n° 2000-815 du 25 août 2000, relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'Etat, comme « le temps pendant lequel l'agent est à la disposition de son employeur et doit se conformer à ses directives sans pouvoir vaguer librement à des occupations personnelles ».

L'exercice du droit à la formation, des droits syndicaux et sociaux est compris dans le temps de travail effectif.

Le travail est organisé selon un cycle annuel qui correspond au cycle d'une année universitaire.

Il se décline sur un cycle hebdomadaire de 5 jours ; toutefois le cycle hebdomadaire de service peut se décliner ainsi :

- 10 demi-journées pour 37 h 05;
- ou 9 demi-journées pour 37 h 05;
- ou sur deux semaines réparties en 9 journées pour 74 h 10.

La durée hebdomadaire du travail effectif est égale au moins à 37 h 05 et au plus à 38 h 05.

La pause méridienne est obligatoire et ne peut être inférieure à 45 minutes, ni supérieure à deux heures.

#### Congés annuels

Leur nombre est de 45 jours ouvrés (du lundi au vendredi) par année universitaire pour la durée hebdomadaire de base, et de 50,5 jours ouvrés pour une durée hebdomadaire de 38 h 05. Des jours de fermeture de l'unité ou du service peuvent être proposés par le directeur. Ces jours de fermeture et leur nombre sont fixés par décision du Président de l'Université. Ils s'imputent sur les congés des agents à l'exception des jours fériés qui ne sont ni décomptés ni récupérables.

# Travail à temps partiel des personnels titulaires et stagiaires

Les agents qui le souhaitent ont la possibilité de choisir de travailler à temps non complet. La quotité de travail peut être de 50 % minimum, de 60 %, 70 %, 80 % ou de 90 %. Les agents à 80 % sont rémunérés à 85,7 % d'un temps plein, ceux travaillant à 90 % le sont à 91,4 %.

#### Temps partiel:

- de droit: le temps partiel pour raisons familiales est de droit. Il est automatiquement fait droit à la demande de l'agent d'exercer à temps partiel lors de la survenance de certains événements familiaux:
  - naissance ou adoption d'un enfant jusqu'aux trois ans de celui-ci ou pour un délai de 3 ans à compter de l'arrivée au foyer de l'enfant adopté. Pour les enfants nés ou adoptés à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2004, le fonctionnaire verra cette période prise en compte gratuitement dans ses droits à pension,

- pour donner des soins à son conjoint (marié, pacs, concubin), à un enfant à charge ou à un ascendant atteint d'un handicap nécessitant la présence d'une tierce personne, ou victime d'un accident ou d'une maladie grave;
- sur autorisation : le temps partiel sur autorisation est une modalité de temps choisie, négociée entre l'agent et le chef de service dont l'accord préalable est requis.

Enseignants à temps partiel par type de population

**Enseignants Chercheurs** 

Quotité	Nombre agents
0,50	2
0,60	2
0,80	9
0,90	1
Total	14

Enseignants 2<sup>nd</sup> degré

Quotité	Nombre agents
0,50	1
0,70	1
0,80	6
Total	8

# Motif des temps partiels des fonctionnaires enseignants

#### **Femmes**

# Temps partiel de droit

Corps	Nombre agents
PROFESSEUR AGREGE	2
MAITRE DE CONFERENCES	2
MAITRE DE CONFERENCES	3
PROFESSEUR CERTIFIE	1
Total	8

# Temps partiel sur autorisation

Corps	Nombre agents
PROFESSEUR AGREGE	2
MAITRE DE CONFERENCES	7
Total	9

#### **Hommes**

# Temps partiel de droit

Corps	Nombre agents
PROFESSEUR AGREGE	1
Total	1

# Temps partiel sur autorisation

Corps		Nombre agents
PROFESSEUR AGREGE		1
MAITRE DE CONFERENCES		1
PROFESSEUR DES UNIVERSITES		1
PROFESSEUR D'EPS		1
	Total	4

# BIATOSS à temps partiel par type de population

# ASU

Catégorie FP	Quotité	Nombre agents
Α	0,80	2
	0,50	1
В	0,80	7
	0,90	6
	0,50	5
	0,60	1
C	0,70	1
	0,80	64
	0,90	6
	Total agents	93

# **ITARF**

Catégorie FP	Quotité	Nombre agents
	0,60	2
Α	0,70	1
	0,80	11
	0,50	1
В	0,60	1
	0,80	16
	0,50	2
	0,60	2
С	0,70	1
C	0,80	30
	0,90	1
	Total agents	68

# Médicaux sociaux

Catégorie FP	Quotité	Nombre agents
	0,50	2
В	0,70	1
Б	0,80	5
	Total agents	8

# Bibliothèque - Musée

Catégorie FP	Quotité	Nombre agents
	0,60	1
Α	0,80	2
	0,90	1
В	0,80	2
B	Total agents	6

# Motif des temps partiels des fonctionnaires BIATOSS

# **Femmes**

# Temps partiel de droit

Corps	Nombre agents
SECRETAIRE ADMINISTRATIF (SASU) NV.ST.	1
INGENIEUR D'ETUDES DE RECH.ET FORMATION	2
ASSISTANT INGENIEUR DE RECH.ET FORMATION	4
TECHNICIEN DE RECH.ET FORMATION	3
BIBLIOTHECAIRE	1
ADJOINT ADMINISTRATIF DES SER. DEC.	13
ADJOINT TECHNIQUE-RECHERCHE ET FORMATION	6
Total	30

# Temps partiel sur autorisation

Corps	Nombre agents
SECRETAIRE ADMINISTRATIF (SASU) NV.ST.	12
ADJOINT ADMINISTRATIF DES SERV. EXT.	1
ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL	1
INFIRMIERE OU INFIRMIER (NOUVEAU STATUT)	7
INGENIEUR DE RECHERCHE RF	1
INGENIEUR D'ETUDES DE RECH.ET FORMATION	4
ASSISTANT INGENIEUR DE RECH.ET FORMATION	3
TECHNICIEN DE RECH.ET FORMATION	12
BIBLIOTHECAIRE	2
BIBLIOTHECAIRE ADJOINT SPECIALISE	1
ATTACHE ADMIN EDUC NAT ET ENS SUP	2
ADJOINT ADMINISTRATIF DES SER. DEC.	60
ADJOINT TECHNIQUE-RECHERCHE ET FORMATION	26
Total	132

#### **Hommes**

## Temps partiel de droit

Corps	Nombre agents
SECRETAIRE ADMINISTRATIF (SASU) NV.ST.	1
TECHNICIEN DE RECH.ET FORMATION	1
CONSERVATEUR DES BIBLIOTHEQUES (1992)	1
Total	3

#### Temps partiel sur autorisation

Corps	Nombre agents
TECHNICIEN DE RECH.ET FORMATION	2
BIBLIOTHECAIRE ADJOINT SPECIALISE	1
ADJOINT ADMINISTRATIF DES SER. DEC.	3
ADJOINT TECHNIQUE-RECHERCHE ET FORMATION	4
Total	10

Source: Harpège

# Travail à temps partiel des personnels contractuels

Il convient de distinguer le travail à temps partiel, choisi par l'agent, du temps incomplet, qui découle des modalités de recrutement.

## Les personnels contractuels enseignants

Différentes catégories d'enseignants peuvent être recrutées par contrat à temps incomplet. Il s'agit:

- des enseignants associés;
- des enseignants invités;
- des attachés temporaires d'enseignement et de recherche (ATER).

Les lecteurs et les professeurs contractuels du 2<sup>nd</sup> degré peuvent être autorisés à exercer à temps partiel.

Temps incomplet des contractuels enseignants, par catégorie FP, par sexe et par quotité

## **Femmes**

Libellé du type de contrat	Quotité de recrutement	Nombre agents
ATER mi-temps	0,50	26
Associé Pr.HU MTps	0,50	1
Ass.prof.(mi-temps)	0,50	2
As.m.conf.(mi-temps)	0,50	17
Prof cont.2dg non fc	0,50	1
Total		47

#### **Hommes**

Libellé du type de contrat	Quotité de recrutement	Nombre agents
ATER mi-temps	0,50	48
Associé Mc.HU MTps	0,50	1
Associé Pr.HU MTps	0,50	2
Ass.prof.(mi-temps)	0,50	10
As.m.conf.(mi-temps)	0,50	26
Total		87

Source: Harpège

#### Les personnels contractuels BIATOSS

Un contrat conclu en application de l'article 6, 1<sup>er</sup> alinéa, de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État, peut être conclu pour une durée indéterminée, pour occuper des fonctions correspondant à un besoin permanent, impliquant un service à temps incomplet.

L'agent non titulaire en activité, employé depuis plus d'un an à temps complet et de façon continue, peut sur sa demande, sous réserve des nécessités de la continuité et du fonctionnement du service et compte tenu des possibilités d'aménagement de l'organisation du travail, être autorisé à accomplir un service à temps partiel selon les modalités prévues par le décret

Le recrutement à temps incomplet : la quotité de temps de travail est définie d'emblée dans le contrat de travail.

Le temps partiel : il peut être demandé par le contractuel après une année de travail à temps plein. Il est alors accordé sur autorisation du chef de service.

A l'Université de Nantes, aucun temps partiel demandé par un contractuel n'a été recensé en 2008.

Temps incomplet des contractuels BIATOSS, par catégorie FP, par sexe et par quotité

# **Hommes**

Equivalent catégorie FP	Quotité de recrutement	Nombre agents
	0,30	1
	0,50	1
A	0,60	1
	0,80	1
	Total	4
В	0,80	1
D	Total	1
	0,50	3
C	0,70	1
	Total	4
	Total	9

#### **Femmes**

Equivalent catégorie FP	Quotité de recrutement	Nombre agents	
	0,20	1	
	0,30	4	
	0,40	2	
Δ	0,50	5	
A	0,60	1	
	0,70	2	
	0,80	4	
	Total	19	
	0,50	1	
	0,70	1	
В	0,80	3	
	0,90		
	Total	7	
	0,30	2	
	0,40	1	
	0,50	13	
	0,60	3	
С	0,70	5	
	0,80	11	
	0,90	2	
	Total	37	
	Total	63	

Source: Harpège

#### Personnels de santé vacataires en contrats horaires

Deux médecins contractuels, une infirmière et une secrétaire, qui représentent 3,3 ETP, sont rattachés au MPPU (service de médecine préventive du personnel).

Quant aux médecins rattachés au SUMPPS (service universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé), qui a en charge la santé des étudiants, ils relèvent d'un contrat à l'année dans le cadre des dispositions rappelées par la circulaire n° 2004-099 du 22 juin 2004.

Les seuls personnels vacataires sont un psychiatre et des psychologues intervenant ponctuellement auprès des étudiants.

Personnels de santé vacataires en contrats horaires

Equivalent grade	Nb heures	Nombre agents
-	150	1
MED EN OC	200	2
MED.EN.2C	300	2
	350	1
total	1000	6

#### **Mouvements**

#### Modalités d'entrée/sortie des personnels

**Mutation**: changement d'établissement d'affectation.

Mutation interne: changement de service d'affectation au sein du même établissement.

**Détachement**: position du fonctionnaire placé en activité hors de son corps d'origine, mais continuant à bénéficier, dans ce corps, de ses droits à avancement et à la retraite.

Il est prononcé à la demande du fonctionnaire ou d'office.

Il est subordonné à l'existence d'un emploi d'accueil.

**Disponibilité**: position du fonctionnaire qui, placé hors de son administration ou service d'origine, cesse de bénéficier, dans cette position, de ses droits à traitement, à l'avancement et à la retraite.

La disponibilité est prononcée soit à la demande de l'intéressé (disponibilité pour convenance personnelle, pour suivre son conjoint...), soit d'office à l'expiration d'un congé (de maladie, de longue maladie ou de longue durée).

#### Modalités de recrutement

**Concours**: le concours est le mode de recrutement de droit commun des fonctionnaires, consistant à opérer, sur le seul critère des capacités individuelles, une sélection entre les candidats à des emplois dont le nombre est limité.

Il est soumis au principe de l'égale admissibilité aux emplois publics.

Il existe deux types de concours:

- Concours externe: ouvert aux candidats titulaires de titres ou diplômes (à l'exception de certains concours de catégorie C) dont la liste est fixée réglementairement;
- 2) **Concours interne**: ouvert aux agents de l'État, des collectivités territoriales ou des établissements qui en dépendent, justifiant d'une ancienneté dont la durée est fixée et de l'appartenance à un corps (fonction publique d'État) ou cadre d'emploi (fonction publique territoriale) ou une catégorie donnée.

Les enseignants-chercheurs sont recrutés par concours ouverts par établissement en vue de pourvoir un ou plusieurs emplois d'une même discipline parmi les candidats inscrits sur une liste de qualification établie par le conseil national des universités (CNU).

Mobilité interne des personnels BIATOSS

Catégories	Demandes	Satisfaites	Insatisfaites
A	5	4	1
В	9	5	4
С	28	14	14
Total	42	23	19

Source: DRH

90

Répartition des dossiers de pension traités du 01/09/2007 au 31/08/2008

Motif de la retraite	BIATOSS	Enseignants
Carrière longue (avant 60	1	0
ans)		
Recul limite d'âge	1	1
Limite d'âge	0	0
Avant limite d'âge (65 ans)	22	51
Mère de trois enfants	5	1
Conjoint malade	0	0
Invalidité	0	0
Total	29	53

Source: DRH

#### Motivation des détachements

Pour ce qui concerne les enseignants, cinq motifs peuvent être envisagés:

- 1) Enseignement à l'étranger;
- 2) Membre du gouvernement exerçant une fonction publique élective;
- 3) Sur demande, détachement dans une administration ou un établissement public d'État soumis au code des pensions civiles et militaires de retraite;
- 4) Mission d'intérêt public à l'étranger ou dans un organisme international;
- 5) Coopération au titre de la loi n° 72-659 du 13 juillet 1972 relative à la situation du personnel civil de coopération culturelle, scientifique et technique auprès d'États étrangers.

# **Personnels enseignants**

#### Motivations des détachements

Enseigr	ıants	Cherc	heurs

Motif du détachement	Nombre agents
Enseign. l'étranger	5
Mb. gouv. FP élect.	1
Adm. Et. publ. CPCMR	4
M.int. publ. étrang.	2

Ens. Hos. Universitaires

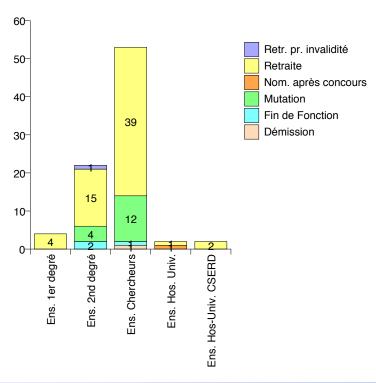
Motif du détachement	Nombre agents	
Enseign. l'étranger	1	
Coopération L 72-659	1	

Départs à la retraite constatés des enseignants, par section CNU, entre le 01/09/2007 et le 31/08/2008

CNU	Intitulé	Sexe	Age moyen	Nombre agents
05	Sc. économiques	М	60	1
06	Sc. de gestion	F	63	1
06	Sc. de gestion	М	63	2
22	His. & civ. : cont.	М	63	1
25	Mathématiques	М	61	1
27	Informatique	М	64	2
28	Mil. denses & matér.	М	63	1
29	Const. élémentaires	М	60	1
31	Chim. théo., phys.	М	64	1
32	Chim. org. min. ind.	F	61	1
33	Chim. des matériaux	F	60	1
35	Struc. évol. Terre	М	65	2
40	Sc. du médicament	F	65	1
48	Pharm. fond. ; clin.	F	63	1
58	Odont.cons., endod.	М	64	1
60	Mécan., génie mécan.	М	63	1
61	Génie informatique	М	62	2
62	Energ., génie procé.	М	61	2
64	Biochimie, biologie	М	65	1
66	Physiologie	F	61	1
71	Sc. info. communic.	М	65	1
			Total	26

Source: Harpège

Départs constatés des personnels enseignants entre le 01/09/2007 et le 31/08/2008



# **Personnels BIATOSS**

ASU

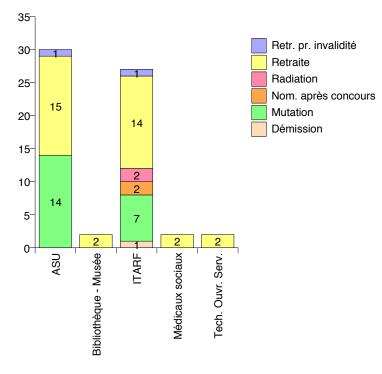
Motif du détachement	Catégorie FP	Nombre agents
Administration Etabl. public	Α	2
Administration Etabl. public	С	1

**ITARF** 

Motif du détachement	Catégorie FP	Nombre agents
Administration Etabl. public	Α	1
Administration Etabl. public	В	1
Administration Etabl. public	С	1
Collect. Territor.	С	2

Source: Harpège

Départs constatés des personnels BIATOSS entre le 01/09/2007 et le 31/08/2008



## **Avancements et promotions**

#### Avancement de grade

L'avancement de grade est une promotion qui appelle le fonctionnaire à des fonctions supérieures et entraîne le passage dans un grade supérieur.

Trois types d'avancement de grade sont possibles:

#### 1) L'avancement au choix

Les fonctionnaires qui ont une valeur professionnelle suffisante pour être promus sont inscrits par ordre de mérite sur un tableau d'avancement. C'est à partir de ce tableau que l'autorité administrative compétente désigne les fonctionnaires qui bénéficieront d'un avancement de grade.

Le tableau est préparé chaque année par l'administration et soumis à la commission administrative paritaire (CAP). Le tableau doit être arrêté le 15 décembre au plus tard pour prendre effet au 1<sup>er</sup> janvier suivant.

Les agents inscrits non promus dans l'année où le tableau prend effet, ne peuvent être promus au cours de l'année suivante que moyennant une nouvelle inscription.

Le tableau est porté à la connaissance du personnel dans les trois jours qui suivent la date à laquelle il a été arrêté.

#### 2) L'avancement par tableau d'avancement après examen professionnel

L'inscription au tableau d'avancement est opérée après avis de la CAP et suite à une sélection par examen professionnel.

#### 3) L'avancement par voie de concours professionnel

Il n'y a donc pas, comme précédemment, inscription sur un tableau d'avancement.

Dans ce cas, l'avancement a lieu uniquement selon les résultats d'une sélection opérée par voie de concours professionnel.

#### Changement de corps

Les fonctionnaires appartiennent à des corps (fonction publique d'État et hospitalière) et à des cadres d'emplois (fonction publique territoriale): par exemple, corps des greffiers des services judiciaires dans la fonction publique d'État, des personnels infirmiers de la fonction publique hospitalière, cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux dans la fonction publique territoriale.

Tous les corps sont classés en trois catégories hiérarchiques: A, B ou C.

Dans le cadre de leur évolution de carrière, les fonctionnaires peuvent changer de corps ou de cadres d'emplois, soit en passant un concours externe ou interne, soit par promotion interne.

Le changement de corps ou de cadre d'emplois s'accompagne généralement d'un changement de catégorie permettant au fonctionnaire promu d'accéder à des fonctions et à un emploi d'un niveau supérieur, à une échelle de rémunération plus élevée et à de nouvelles possibilités de carrière.

Par le biais du concours, le fonctionnaire peut aussi changer de fonction publique.

En revanche, le changement de corps ou de cadre d'emplois par le biais de la promotion interne ne peut se faire qu'au sein de la même fonction publique.

Quant aux fonctionnaires en détachement, ils ne peuvent bénéficier d'une promotion interne dans leur administration d'accueil.

La promotion interne d'un fonctionnaire dans un autre corps ou cadre d'emplois peut s'effectuer selon deux modalités :

#### 1) Le changement de corps au choix

Ce choix s'effectue au vu de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle des intéressés.

Les fonctionnaires bénéficiaires d'une promotion interne sont choisis par l'administration employeur après avis de la CAP, parmi les fonctionnaires qui remplissent les conditions fixées par le statut particulier du corps ou cadre d'emplois d'accueil.

Ces conditions peuvent être notamment:

- des conditions d'âge;
- et/ou des conditions d'ancienneté: dans sa catégorie (A, B ou C) et/ou dans son corps (ou cadre d'emplois) et/ou dans son grade;
- et/ou des conditions d'emploi (avoir occupé par exemple un emploi de direction);
- et/ou des conditions de formation (avoir accompli une durée minimale de formation professionnelle).

Ces conditions doivent être remplies au 1<sup>er</sup> janvier de l'année au cours de laquelle est établie la liste d'aptitude.

#### 2) Le changement de corps après examen professionnel

Tout comme pour le changement de corps au choix, le changement de corps après examen professionnel n'est possible qu'après inscription des fonctionnaires retenus sur une liste d'aptitude.

# **Personnels enseignants**

Avancement au choix des personnels enseignants-chercheurs et hospitalo-universitaires entre le 01/09/2007 et le 31/08/2008

38 enseignants-chercheurs ont obtenu un avancement: 18 au niveau local, 20 au niveau national. 10 enseignants-chercheurs hospitalo-universitaires ont obtenu une promotion au titre de l'avancement national.

source: DRH

#### Éméritat

Les professeurs admis à la retraite peuvent, pour une durée indéterminée par l'établissement, recevoir le titre de professeurs émérites par décision du conseil d'administration restreint prise à la majorité des membres présents. Il faut, au préalable, une proposition du conseil scientifique siégeant en formation restreinte aux personnes qui sont habilitées à diriger des recherches, prise à la majorité des membres composant cette formation. Les professeurs émérites peuvent diriger des séminaires, et participer à des jurys de thèse ou habilitation.

#### Éméritat

Discipline	CNU	Nombre enseignants	Moy (année)
Drt. priv. sc. crim.	01	1	7
Sc. économiques	05	1	3
Lang. & litt. anc.	08	1	6
Litt. comparées	10	1	3
Lang. & litt. ang.	11	1	3
Lang. & litt. germ.	12	1	3
Philosophie	17	1	3
Philosophie	17	1	4
His. & civ. : cont.	22	1	3
Géo. phys. & autres	23	1	6
Géo. phys. & autres	23	1	6
Géo. phys. & autres	23	1	3
Géo. phys. & autres	23	1	3
Mathématiques	25	1	3
Chim. des matériaux	33	1	3
Struc. évol. Terre	35	1	6
Sc. phys-ch., autres	39	1	3
Mécan., génie mécan.	60	1	3
Mécan., génie mécan.	60	1	6
Génie informatique	61	1	3
Electronique	63	1	6
Electronique	63	1	3
Physiologie	66	1	3
Epis., his. sc. tec.	72	1	6
Epis., his. sc. tec.	72	1	6
Epis., his. sc. tec.	72	1	3
Epis., his. sc. tec.	72	1	3
	Total	27	

#### Honorariat:

Le titre de maître de conférences honoraire de l'université de Nantes peut être attribué, sur leur demande, aux maîtres de conférences retraités ayant contribué au développement et au rayonnement de l'établissement. Il est décerné après avis du conseil d'administration **restreint** et sur proposition du conseil scientifique **restreint** pour une période de 3 ans renouvelable.

Discipline	CNU	Nombre enseignants	Moy (année)
Struc. évol. Terre	35	1	3
Biochimie, biologie	64	1	4
	Total	2	

# **Personnels BIATOSS**

Les avancements de corps et de grade des personnels titulaires IATOSS sont décidés après avis des commissions administratives paritaires (CAP) compétentes.

## **Personnels BIATOSS**

Les avancements de corps et de grade des personnels titulaires IATOSS sont décidés après avis des commissions administratives paritaires (CAP) compétentes.

Les avis des CAP sont obligatoirement précédés, pour les établissements d'enseignement supérieur, des avis de la commission paritaire d'établissement (CPE).

Promotions de grade obtenues par les personnels ITRF au titre de 2008 et nombre total de promotions académiques (catégories C) ou nationales (catégories B et A)

Catégorie C				
ATRF 1 <sup>ère</sup> classe	ATRF 1 <sup>ère</sup> cl reclassement	ATRF principal 2 <sup>ème</sup> classe	ATRF principal 1 <sup>ère</sup> classe	
7/16	25	0/1	9/15	

Catégorie B			
Technicien CS	TCH CE	Examen prof TECH CE	
4/191	0/80	6/119	

Ingénieur d'études 1C	IGE HC	Ingénieur de recherche 1C
4/216	1/50	0/101

Promotions de corps obtenues par les personnels ITRF au titre de 2008 et nombre total de promotions académiques (catégories C) ou nationales (catégories B et A)

Catégorie B	Catégorie A		
Technicien RF	Assistant Ing. RF   IGE RF   IGR		
2/181	2/79	2/124	1/25

Promotions de grade obtenues par les personnels de l'AENES (ex ASU) au titre de 2008 et nombre total de promotions académiques

Catégorie C			Catégorie B		Catégorie A
ADJENES 1C	ADJENES PR ADJENES PR 2C 1C		SAENES CS SAENES CE.		APAENES
7	2	3	2/20	0/12	1

Promotions de corps obtenues par les personnels de l'AENES (ex ASU) au titre de 2008 et nombre total de promotions académiques

Catégorie B	Catégorie A	
SAENES	AAENES	
1/4	1/2	

# **Emplois et effectifs**

Promotions de grade obtenues par les personnels de bibliothèque au titre de 2008

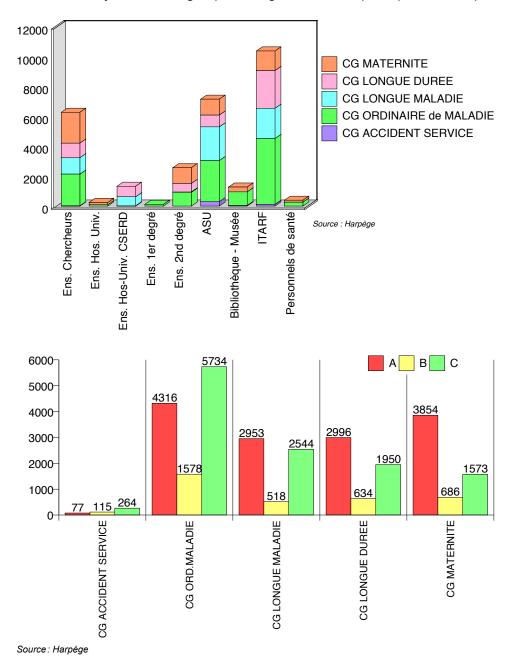
Catégorie C		Catégorie B	Catégorie A		
Magasinier 1C Mag. P2C Mag. P1C.		Assistant Bib CE	Conservateur 1C	Conservateur en chef	
1	0	0	0	0	0

Promotions de corps obtenues par les personnels de bibliothèque au titre de 2008

Catégorie C Catégorie B Caté		Catégorie B		Catégorie A		
	Magasinier en chef	Assistant de Bibliothécaire adjoint bibliothèque spécialisé		Bibliothécaire	Conservateur	Conservateur général
	0	0	0	1	0	1

# Absences et congés (hors congés annuels)

Détail du nombre de jours de congés par catégorie fonction publique tous corps confondus



Les congés maladie (tous types confondus) représentent un total de 29792 jours soit 133 ETP.

Afin d'utiliser au mieux ses ressources et garantir la continuité du service, l'université de Nantes assure, de façon systématique, le remplacement des agents en congés longue maladie ou de maternité. En revanche, les congés ordinaires de maladie et les accidents de service font l'objet d'un remplacement selon la durée de l'absence du titulaire.

Contrairement aux autres types de congé, le congé de longue durée libère le poste et permet le recrutement d'un titulaire.

# **Charges d'enseignement**

#### Définition

Pour assurer l'ensemble des formations de l'université en 2008, l'université de Nantes a financé 88 967 heures complémentaires et 100 162 heures de vacation, soit au total 189 129 heures supplémentaires d'enseignement.

Elle a fait appel à des « heures supplémentaires » dites « complémentaires » assurées par les personnels enseignants de l'université ou par des intervenants extérieurs.

En effet, les heures d'enseignement dues statutairement par les enseignants en poste à l'université ne suffisent pas pour couvrir l'intégralité de la charge d'enseignement découlant des formations dispensées par l'université.

C'est pourquoi il est fait appel à des chargés d'enseignement vacataires (= personnes exerçant une activité principale d'au moins 900 heures par an) et par des agents temporaires vacataires (= ATV, c'est-à-dire étudiants de moins de 28 ans inscrits en 3e cycle ou retraités de moins de 65 ans) effectuant des vacations.

#### Heures complémentaires assurées par des personnels enseignants de l'université

Les personnels enseignants de l'université doivent un certain nombre d'heures d'enseignement dans le cadre de leur service statutaire. S'ils assurent des heures d'enseignement au-delà de cette obligation de service, ces heures sont appelées complémentaires. Elles font l'objet d'un paiement en fin d'année universitaire après constatation du service fait, c'est-à-dire après avoir constaté qu'elles ont été effectuées intégralement.

En 2008, 1378 personnels enseignants de l'université ont assuré des heures complémentaires à l'université:

	Nombre d'enseignants	Nombre d'heures HTD
Université stricto sensu	768	36 398
Articles 713-9	610	52 569
TOTAL	1378	88 967

#### Vacations assurées par des vacataires d'enseignement

Les vacataires d'enseignement sont des personnes extérieures à l'université qui assurent des enseignements dans les formations de l'université, pour apporter leur expérience et leurs compétences au service des étudiants. Parmi eux, il faut distinguer les chargés d'enseignement vacataires des agents temporaires vacataires ou ATV (cf. ci-dessus).

En 2008, 3425 intervenants extérieurs ont assuré des vacations :

	Nombre de vacataires	Nombre d'heures HTD
Université stricto sensu	1975	58 584
Articles 713-9	1450	41 578
TOTAL	3425	100 162

Source Bureau des moyens en enseignements

# rémunérations et charges accessoires

Rémunérations et primes versées par la trésorerie générale

**Charges sociales** 

Heures complémentaires et vacations

Indemnités et primes

Dépenses de personnels sur ressources propres





# Rémunérations et primes versées par la trésorerie générale

En 2008, la rémunération des personnels est versée :

- par la trésorerie générale pour les personnels relevant du budget de l'État (via l'application Winpaie)
- par l'agence comptable de l'université de Nantes pour les personnels relevant du budget de l'établissement y compris sur subvention de l'État (via l'application ASTRE).

Les postes gagés sont des emplois correspondant à des recrutements de fonctionnaires autorisés par l'État mais dont la charge financière incombe intégralement à l'université.

Jusqu'au 31/12/2007, les personnels sur postes gagés recevaient leur rémunération via la trésorerie générale dans le cadre d'une prestation de service pour le compte de l'Agent comptable de l'université (paye à façon). À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008, il a été mis fin à cette prestation. La rémunération de ces personnels est désormais versée par l'Agent comptable comme pour tous les personnels relevant du budget de l'établissement. La trésorerie générale a néanmoins assuré en 2008 les opérations de paie correspondant à des rappels sur les années antérieures. Les données de paye 2008 concernant les postes gagés sont donc affichées sur les deux applications Winpaie et ASTRE.

Sur Winpaie, les postes gagés sont identifiés sous les codes « gagés 238 et gagés 730 ». Les postes gagés 238 correspondent aux emplois financés sur les activités de formation continue. Les postes gagés 730 correspondent aux emplois créés dans le cadre des procédures de résorption de la précarité (protocole Sapin).

Pour mémoire, l'IUFM des Pays de la Loire a intégré l'université de Nantes le 1<sup>er</sup> juin 2007. Les données chiffrées du bilan social 2007 excluaient cette composante y compris pour la période de juin à décembre 2007.

Compte tenu de ces éléments (fin de la paie à façon pour les postes gagés et intégration de l'IUFM) les comparaisons entre 2007 et 2008 s'avèrent peu pertinentes.

La rémunération principale des fonctionnaires est déterminée par leur corps, leur grade et leur échelon. En effet, le déroulement des carrières des fonctionnaires s'inscrit dans une grille définissant pour chaque corps et grade le temps moyen de passage d'un échelon à l'autre ainsi que l'indice afférent à chaque échelon. La rémunération, ou traitement, est obtenue en multipliant l'indice par la valeur du point d'indice de la fonction publique. Il convient d'ajouter l'indemnité de résidence (1 % du traitement indiciaire à Nantes).

Les agents ayant des enfants à charge bénéficient de plus d'un supplément familial de traitement (SFT). Ce supplément est forfaitairement de 2,29 euros par mois pour un enfant. À partir de deux enfants, son montant dépend du nombre d'enfants et comporte une partie fixe et une partie proportionnelle à l'indice de rémunération.

Le décret n° 2008-198 du 27 février 2008 portant majoration à compter du 1<sup>er</sup> mars 2008 de la rémunération des personnels civils et militaires de l'État, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation a fixé le montant du traitement annuel brut afférent à l'indice 100 à compter du 1<sup>er</sup> mars 2008 à 0.546834 €. Le point d'indice ayant été réévalué au 1<sup>er</sup> octobre 2008 à 0.548475 €, c'est la moyenne de ces deux points d'indice, soit 0.546791 € qui a été retenue pour les calculs effectués ci-après.

#### Indemnités et primes

Il s'agit de rémunérations accessoires versées conformément aux dispositions législatives et/ ou réglementaires qui régissent chaque corps.

Il existe des primes et indemnités versées globalement aux agents d'un même corps ou d'un même grade et d'autres qui sont liées à la situation individuelle des agents.

#### Cumul de rémunération

Les agents de la fonction publique doivent se consacrer intégralement à l'accomplissement de leur activité principale. Ils peuvent cependant exercer des activités secondaires et percevoir une rémunération pour ces activités dans le cadre de la réglementation. Fixée auparavant par un décret-loi de 1936 régissant le cumul de rémunérations publiques, elle a été modifiée par la loi n°2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique.

#### Établissements relevant de l'article 713.9 du code de l'éducation

Les **trois IUT** (instituts universitaires de technologie) de Nantes, la Roche-sur-Yon et Saint-Nazaire, **l'EPUN** (école polytechnique de l'université de Nantes) et **l'IUFM** (institut universitaire de formation des maîtres) sont identifiés par le code de l'éducation en tant qu'articles L 713-9.

Néanmoins, en 2008, le fichier KA de la trésorerie générale alimentant le logiciel WINPAIE, fait apparaître à part les données chiffrées concernant l'IUFM.

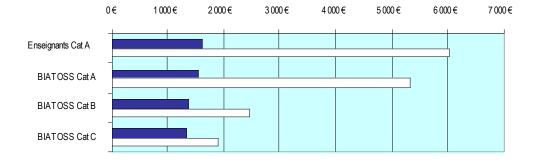
Cette présentation n'a pas vocation à perdurer, mais elle aura permis en 2008 de se faire une idée précise de la masse salariale de l'IUFM.

Selon le code de l'éducation, le directeur de l'institut ou de l'école est **ordonnateur des recettes et des dépenses**.

La caractéristique principale de ces instituts et écoles réside donc dans le fait qu'ils disposent, pour tenir compte des exigences de leur développement, de l'**autonomie financière**.

Ainsi, les ministres compétents peuvent leur affecter directement des crédits et des emplois attribués à l'université.

Population	Salaire minimum	Salaire maximum
Enseignants cat A *	1590 €	6015 €
BIATOSS cat A	1545 €	5304 €
BIATOSS cat B	1353 €	2433 €
BIATOSS cat C	1331 €	1896 €



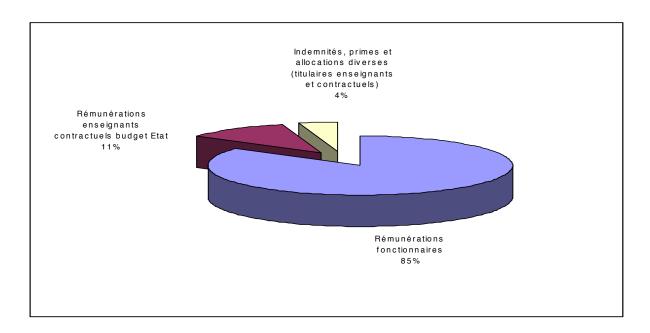
# Personnels enseignants

Le total des rémunérations et primes versées par la trésorerie générale au titre des personnels enseignants de l'université s'élève pour 2008 à **78 289 474,94 euros**, ainsi répartis

	Budget	Articles 713-9	IUFM	Université stricto sensu	Total Université
Rémunérations fonctionnaires	Postes non gagés 238	14 856 329,12 🛘	6 278 072,49 □	45 182 443,55 □	66 316 845,16 🗆
Rémunération enseignants contractuels budget Etat	Postes non gagés 238	880 928,81 🗆	66 264,84 □	7 635 053,01 🗆	8 582 246,66 🗆
Indemnités, primes et allocations diverses titulaires	Postes non gagés 238	854 014,77 🛘	318 387,52 🗆	2 123 200,13 🗆	3 295 602,42 🗆
Indemnités, primes et allocations diverses contractuels	Postes non gagés 238	17 554,83 □	7 875,77 □	69 350,10 □	94 780,70 🗆
	Total	16 608 827,53	6 670 600,62 🗆	55 010 046,79 🗆	78 289 474,94 🗆

# Rémunération des personnels enseignants

parts respectives des titulaires, des contractuels et des indemnités, primes et allocations diverses.

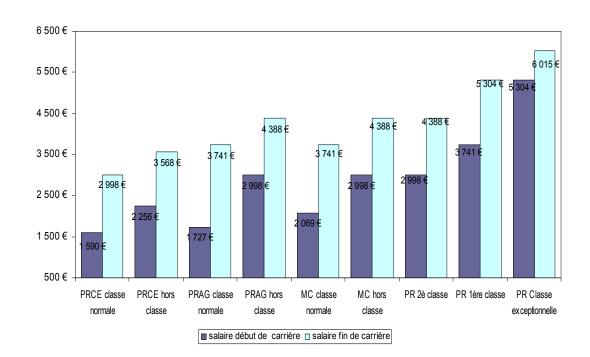


Grille salariale en euros des salaires mensuels bruts des personnels enseignants (avant primes et retenues pour cotisations)

corps et grades	INM	salaire début de carrière	INM	salaire fin de carrière
PRCE classe normale	349	1 590 €	658	2 998 €
PRCE hors classe	495	2 256 €	783	3 568 €
PRAG classe normale	379	1 727 €	821	3 741 €
PRAG hors classe	658	2 998 €	963	4 388 €
MC classe normale	454	2 069 €	821	3 741 €
MC hors classe	658	2 998 €	963	4 388 €
PR 2 <sup>e</sup> classe	658	2 998 €	963	4 388 €
PR 1 <sup>re</sup> classe	821	3 741 €	1164	5 304 €
PR Classe exceptionnelle	1164	5 304 €	1320	6 015 €

Source: MESR/INTRANET de la DAF (application REMUN)

INM = indice nouveau majoré hors primes et rémunérations accessoires



#### Personnels BIATOSS

Le total des rémunérations et primes versées par la Trésorerie générale au titre des personnels BIATOSS de l'université s'élève pour 2008 à **26 663 946,96 euros**, ainsi répartis.

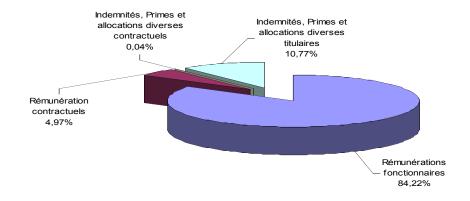
	Budget	Articles 713-9	IUFM	Université stricto sensu	Total Université
	postes non gagés 238	3 658 071,25€	2 442 821,39 €	16 323 533,13€	22 424 425,77 €
Rémunérations fonctionnaires	postes gagés 730	174,90€		1 523,11 €	1 698,01 €
	postes gagés 238	28 072,53€		2 716,77 €	30 789,30 €
Rémunération contractuels budget Etat	postes non gagés 238	200 155,18€	149 312,64 €	975 226,55 €	1 324 694,37 €
Indemnités,primes et allocations diverses titulaires	postes non gagés 238	476 741,08€	279 982,04 €	2 109 814,88€	2 866 538,00 €
	postes gagés 730			1 028,32€	1 028,32 €
	postes gagés 238	3 114,20 €		1 038,34 €	4 152,54 €
Indemnités, primes et allocations diverses contractuels	postes non gagés 238	118,84 €	628,76 €	9 873,05 €	10 620,65 €
	Total	4 366 447,98 €	2 872 744,83 €	19 424 754,15 €	26 663 946,96 €

Source: WINPAIE

Directions des ressources humaines

# Rémunération des personnels BIATOSS

part respective des rémunérations des personnels titulaires, des contractuels sur budget État, des primes et indemnités



# Rémunérations et charges accessoires

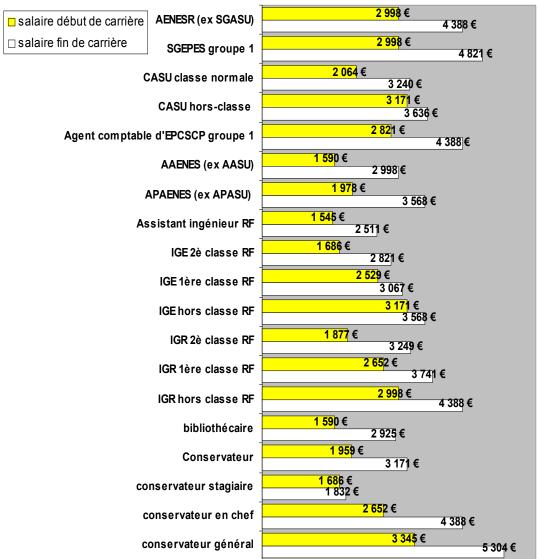
Catégorie A

Grille salariale en euros des salaires mensuels bruts des personnels BIATOSS de catégorie A (avant primes et retenues pour cotisations)

corps et grades	INM	salaire début de carrière	INM	salaire fin de carrière
AENESR (ex SGASU)	658	2 998 €	963	4 388 €
SGEPES groupe 1	658	2 998 €	1058	4 821 €
CASU classe normale	453	2 064 €	711	3 240 €
CASU hors-classe	696	3 171 €	798	3 636 €
Agent comptable d'EPCSCP groupe 1	619	2 821 €	963	4 388 €
AAENES (ex AASU)	349	1 590 €	658	2 998 €
APAENES (ex APASU)	434	1 978 €	783	3 568 €
Assistant ingénieur RF	339	1 545 €	551	2 511 €
IGE 2è classe RF	370	1 686 €	619	2 821 €
IGE 1ère classe RF	555	2 529 €	673	3 067 €
IGE hors classe RF	696	3 171 €	783	3 568 €
IGR 2è classe RF	412	1 877 €	713	3 249 €
IGR 1ère classe RF	582	2 652 €	821	3 741 €
IGR hors classe RF	658	2 998 €	963	4 388 €
bibliothécaire	349	1 590 €	642	2 925 €
Conservateur	430	1 959 €	696	3 171 €
conservateur stagiaire	370	1 686 €	402	1 832 €
conservateur en chef	582	2 652 €	963	4 388 €
conservateur général	734	3 345 €	1164	5 304 €

Source: MESR/INTRANET de la DAF (application REMUN)





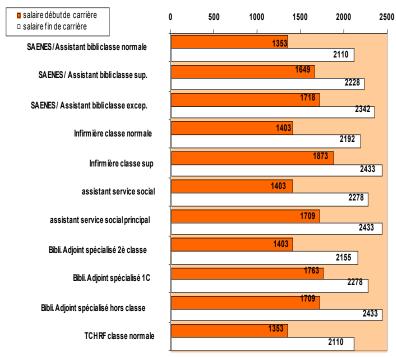
Source: MESR/INTRANET de la DAF (application REMUN)

Catégorie B

Grille salariale des salaires mensuels bruts des personnels BIATOSS de catégorie B (avant primes et retenues pour cotisations)

corps et grades	IMN	IMN salaire début de carrière IMN		salaire fin de carrière
SAENES / Assistant bibli classe normale	297	1 353 €	463	2 110 €
SAENES / Assistant bibli classe sup.	362	1 649 €	489	2 228 €
SAENES / Assistant bibli classe excep.	377	1 718 €	514	2 342 €
Infirmière classe normale	308	1 403 €	481	2 192 €
Infirmière classe sup	411	1 873 €	534	2 433 €
assistant service social	308	1 403 €	500	2 278 €
assistant service social principal	375	1 709 €	534	2 433 €
Bibli. Adjoint spécialisé 2è classe	308	1 403 €	473	2 155 €
Bibli. Adjoint spécialisé 1C	387	1 763 €	500	2 278 €
Bibli. Adjoint spécialisé hors classe	375	1 709 €	534	2 433 €
TCH RF classe normale	297	1 353 €	463	2 110 €

Source: MESR/INTRANET de la DAF (application REMUN)



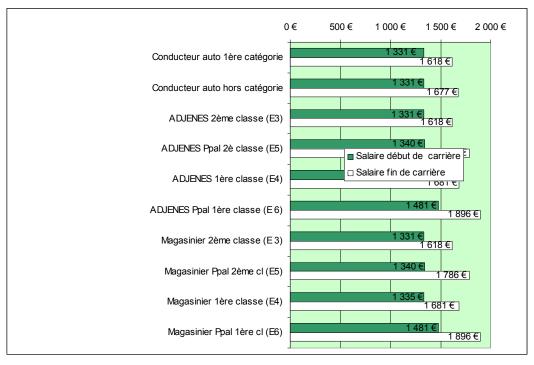
Source: MESR/INTRANET de la DAF (application REMUN)

Catégorie C

Grille salariale des salaires mensuels bruts des personnels BIATOSS de catégorie C (avant primes et retenues pour cotisations)

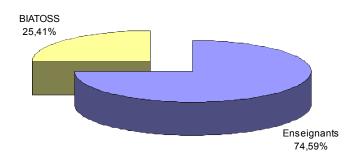
Corps et grades	Indice début de carrière	Salaire début de carrière	indice fin de carrière	Salaire fin de carrière
Conducteur auto 1ère catégorie	292	1 331 🛘	355	1 618 □
Conducteur auto hors catégorie	292	1 331 🗆	368	1 677 🗆
ADJENES 2ème classe (E3)	292	1 331 🗆	355	1 618 🗆
ADJENES Ppal 2è classe (E5)	294	1 340 🗆	392	1 786 🗆
ADJENES 1ère classe (E4)	293	1 335 □	369	1 681 □
ADJENES Ppal 1ère classe (E 6)	325	1 481 🗆	416	1 896 □
Magasinier 2ème classe (E 3)	292	1 331 🗆	355	1 618 🗆
Magasinier Ppal 2ème cl (E5)	294	1 340 □	392	1 786 □
Magasinier 1ère classe (E4)	293	1 335 □	369	1 681 □
Magasinier Ppal 1ère cl (E6)	325	1 481 🗆	416	1 896 □

Source: MESR/INTRANET de la DAF (application REMUN)



Source: MESR/INTRANET de la DAF (application REMUN)

# Part des personnels enseignants et des personnels BIATOSS dans le total des rémunérations et primes



#### **Charges et prestations sociales**

L'État, en tant qu'employeur, s'acquitte de cotisations sociales versées aux caisses de sécurité sociale et de prestations sociales versées aux agents.

#### Les prestations sociales versées par l'université sont:

#### 1) L'indemnité de résidence

Le montant de l'indemnité auquel a droit un agent public est calculé en appliquant au traitement brut un taux variable selon la zone territoriale dans laquelle est classée la commune où il exerce ses fonctions. Nantes se situe dans la zone 2 avec 1 % du traitement mensuel brut, alors que Saint-Nazaire se situe dans la zone 1 avec 3 % du traitement mensuel brut;

#### 2) Le SFT ou supplément familial de traitement

Calculé en fonction du nombre d'enfants, il comprend un élément fixe (2,29 € pour un enfant, 10,67 € pour deux enfants, 15,24 € pour trois enfants et 4,57 € par enfant en plus) et un élément proportionnel à l'indice de rémunération (néant pour un enfant, 3 % du traitement mensuel brut pour deux enfants, 8 % du traitement mensuel brut pour trois enfants, 6 % du traitement mensuel brut par enfant en plus).

Le taux plancher correspond à l'INM 449, le taux plafond à l'INM 717.

#### Charges sociales enseignants contractuels et titulaires

	Budget	Article 713-9	IUFM	Université stricto sensu	Total université
Cotisations sociales -	Postes non gagés 238	2 814 594,78 🛘	1 898 888,91 🗆	12 780 158,89 🛭	17 493 642,58 □
part de l'Etat	Postes gagés 238	20 712,86 🗆	-	19 560,57 □	40 273,43 □
	Postes gagés 730	99,98 □	-	623,27 □	723,25 □
Prestations sociales	Postes non gagés 238	-	897,71 🗆	161 772,05 🛘	162 669,76 🏻
versées par l'Etat	Postes gagés 238	-4 623,75 □	-	-	-4 623,75 □
Source: WINPAIE	Total	2 830 783,87 🗆	1 899 786,62 🗆	12 962 114,78 🗆	17 692 685,27 🗆

N.B.: Les prestations sociales prises en charge par l'État comprennent:

- · l'ARS ou allocation de rentrée scolaire;
- · les allocations familiales:
- · la prestation d'accueil du jeune enfant;
- · l'allocation journalière de présence parentale;
- · l'allocation de parent isolé;
- · l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé;
- · l'allocation de soutien familial;
- · le complément familial;
- · les prestations interministérielles d'action sociale.

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2005, le paiement des prestations sociales est transféré aux caisses d'allocations familiales pour l'ensemble des agents du ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche résidant en métropole. Il ne passe donc plus par la paye. En revanche, il continue à être pris en charge par l'Etat pour les agents en poste à l'étranger ainsi que dans les collectivités d'outre-mer.

#### Charges sociales des personnels BIATOSS contractuels et titulaires

	Budget	Article 713-9	IUFM	Université stricto sensu	Total université
Cotisations	Postes non gagés 238	2 814 594,78 €	1 898 888,91 €	12 780 158,89 €	17 493 642,58 €
sociales - part	Postes gagés 238	20 712,86 €	-	19 560,57 €	40 273,43 €
de i Liai	Postes gagés 730	99,98 €	-	623,27 €	723,25€
Prestations sociales	Postes non gagés 238	-	897,71 €	161 772,05€	162 669,76 €
versées par l'Etat	Postes gagés 238	-4 623,75 €	-	-	-4 623,75 €
	Total	2 830 783,87 €	1 899 786,62 €	12 962 114,78 €	17 692 685,27 €

Source: WINPAIE

Division des Ressources Humaines

Les prestations sociales versées par l'État en négatif (-4623,75 €) correspondent à un trop perçu au titre d'un accident du travail non reconnu dans un premier temps et ayant finalement entraîné le paiement d'indemnités journalières pendant deux ans.

Total général des rémunérations et des charges sociales au titre de l'année 2008

	Article 713-9	IUFM	Université Stricto sensu	Total Université
Rémunérations Personnels Enseignants	16 608 827,53 €	6 670 600,62 €	55 010 046,79 €	78 289 474,94 €
Rémunérations Personnels BIATOSS	4 366 447,98 €	2 872 744,83 €	19 424 754,15 €	26 663 946,96 €
Charges sociales Enseignants	11 336 791,89 €	4 787 684,09 €	36 793 569,70 €	52 918 045,68 €
Charges sociales BIATOSS	2 830 783,87 €	1 899 786,62 €	12 962 114,78 €	17 692 685,27 €
TOTAL	35 142 851,27 €	16 230 816,16 €	124 190 485,42 €	175 564 152,85€

Source: WINPAIE

Division des Ressources Humaines

#### Heures complémentaires et vacations

Le bilan financier des heures complémentaires de cette partie vient compléter les informations relatives au bilan horaire et aux effectifs présentés dans la partie « Emplois et effectifs ».

# Volume financier des heures complémentaires assurées par des personnels enseignants de l'université

	Nombre d'enseignants	Nombre d'heures HTD	Montant	En pourcentage
Université stricto sensu	1 233	46 701	1 880 182 €	47.08 %
Articles 713-9	586	52 495	2 113 448 €	52.92 %
TOTAL	1 819	99 196	3 993 630 €	100%

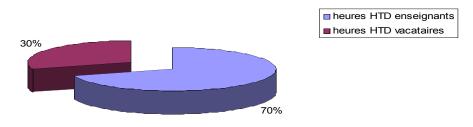
Source: GEMOE

#### Volume financier des vacations assurées par des vacataires d'enseignement

	Nombre de vacataires	Nombre d'heures HTD	Montant	En pourcentage
Université stricto sensu	2 170	71 482	2 877 865 €	62.59 %
Articles 713-9	1 481	42 733	1 720 430 €	37.41 %
TOTAL	3 651	114 215	4 598 295 €	100 %

Source: GEMOE

# Répartition des heures complémentaires effectuées par les enseignants et les vacataires



#### Indemnités et primes

#### Indemnités et primes des personnels enseignants

Les principales primes des personnels enseignants sont les suivantes :

Prime de recherche et d'enseignement supérieur (PRES): prime versée à tous les professeurs des universités, maîtres de conférences, assistants, associés et ATER affectés dans un établissement d'enseignement supérieur, sous réserve d'avoir accompli le service statutaire de référence. Son montant est identique pour tous les enseignants.

**Prime d'encadrement doctoral et de recherche (PEDR):** prime versée aux enseignants chercheurs titulaires qui se sont engagés à effectuer une activité spécifique en matière de formation à la recherche et par la recherche. Son montant est fonction du grade de l'agent. Son attribution nécessite une décision ministérielle.

**Prime de charges administratives:** prime versée aux enseignants titulaires et personnels assimilés qui exercent des responsabilités particulières au sein de l'établissement. La liste des fonctions et le montant maximum de la prime sont fixés annuellement par le conseil d'administration. La décision d'attribution individuelle relève du président de l'université après avis du C.A. Les dotations sont gérées en partie par le président et en partie par les directeurs de composantes.

**Prime de responsabilités pédagogiques:** prime versée aux enseignants titulaires et personnels assimilés qui exercent des responsabilités pédagogiques particulières au sein de l'établissement. La liste des activités est fixée annuellement par le C.A. La décision d'attribution individuelle relève du président de l'université après avis du C.A.

**Prime d'administration: prime versée au président de l'université.** Son montant est fixé par décret ministériel.

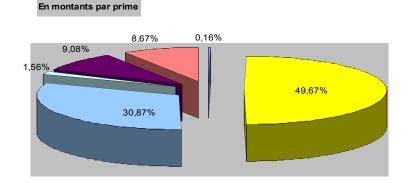
Détail des primes versées aux personnels enseignants (montant total par indemnité et nombre de bénéficiaires)

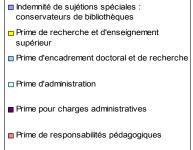
Libellé de la	Articles 713-9		IUFM	IUFM Univers		é	Total	
prime	Montant	Nbre	Montant	Nbre	Montant	Nbre	Montant	Nbre
Indemnité de sujétions spéciales	-	-	5 413,8 €	1	-	-	5 413,08 €	1
Prime de recherche et d'enseignement supérieur	451 439,72 €	388	197 114,14 €	196	1 073 889,23 €	933	1 722 443,09 €	1517
Prime d'encadrement doctoral et de recherche	250 721,74 €	58	4 937,89 €	1	814 911,95 €	175	1 070 571,58 €	234
Prime d'administration	46 766,16 €	5	7 182,60 €	1	-	-	53 948,76 €	6
Prime pour charges administratives	-	-	-	-	314 796,38 €	149	314 796,38 €	149
Prime de responsabilités pédagogiques	133 876,32 €	73	-	ı	166 678,98 €	235	300 555,30 €	308
TOTAL	882 803,94 €	524	214 647,71 €	199	2 370 276,54 €	1492	3 467 728,19 €	2215

Source: fichier KA de la Trésorerie générale, Astre

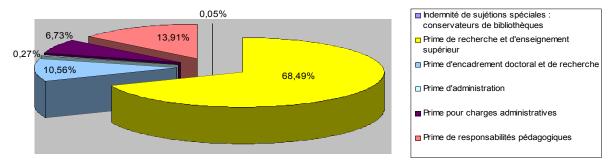
Un personnel enseignant de l'IUFM perçoit une indemnité de sujétion spéciale en faveur des personnels de magasinage de bibliothèque, normalement réservée aux personnels BIATOSS, pour un montant de 5413,08 €. Il s'agit là d'un versement exceptionnel dû à une situation individuelle particulière, gérée par l'IUFM.

Part respective de chaque prime dans le montant total des primes versées





#### En nombre de bénéficiaires par primes



Indemnités et primes des personnels BIATOSS

L'université dispose chaque année d'une enveloppe globalisée de crédits destinés aux primes des fonctionnaires BIATOSS, notifiée par le ministère.

Cette enveloppe s'élevait pour 2008 à 2692900 €.

#### Primes liées aux corps et grades des agents

Indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (IFTS): versée aux personnels fonctionnaires des corps administratifs et des bibliothèques ayant un indice brut supérieur à 380. Son montant est modulable jusqu'à 8 fois le montant de référence.

Indemnité d'administration et de technicité (IAT): prime modulable versée aux personnels fonctionnaires des corps administratifs et des bibliothèques ayant un indice brut inférieur à 380.

Prime de participation à la recherche scientifique (PPRS): prime modulable versée aux personnels fonctionnaires des corps techniques de recherche et formation.

**Indemnités spécifiques des personnels des bibliothèques** : les statuts des personnels des bibliothèques prévoient certaines indemnités spécifiques :

- indemnité de sujétions spéciales en faveur des personnels de bibliothèque pour les personnels de magasinage; qui perçoivent également l'indemnité de chaussures et de petit équipement;
- prime de technicité forfaitaire en faveur de certains personnels de bibliothèque (assistants de bibliothèque, bibliothécaires adjoints spécialisés et bibliothécaires);
- Indemnité spéciale aux conservateurs de bibliothèque (conservateurs de 2<sup>e</sup> classe, conservateurs de 1<sup>re</sup> classe, conservateurs en chef).

**Primes pour travaux dangereux, insalubres ou salissants**: personnel de magasinage et certains personnels techniques.

#### Primes liées à l'exercice de fonctions ou responsabilités particulières :

Prime attribuée aux fonctionnaires affectés au traitement de l'information (prime informatique): versée aux ingénieurs et techniciens affectés à un centre informatique de traitement de l'information: à l'université de Nantes, les personnels du CRI (Centre de Ressources Informatiques), du SIG (Service Informatique de Gestion) et les correspondants du CRI

**Indemnités des agents comptables** (indemnités de caisse et de responsabilité, indemnité de gestion): versées à l'agent comptable de l'université.

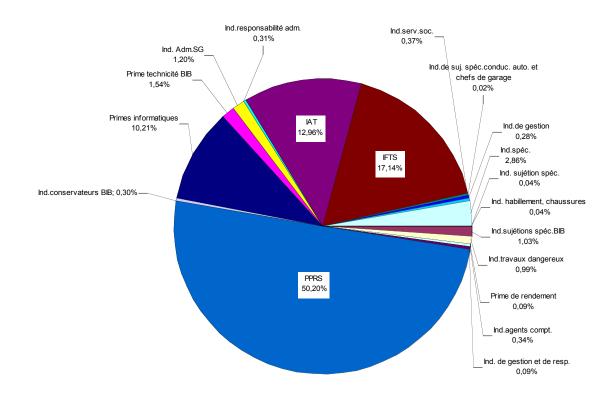
# Détail des primes et indemnités versées aux personnels BIATOSS (montant total par indemnité et nombre de bénéficiaires)

	Instituts ar 713-9		IUFM	IUFM		té	Total Général	
Libellés longs	Montant	Nbre	Montant	Nbre	Montant	Nbre	Total montant	Total Nbre
Indemnités habillement, chaussures	-	-	-	-	1 072,93 €	34	1 072,93 €	34
Indemnités de sujétions spéciales en faveur des personnels de bibliothèque	-	-	2 964,10 €	4	24 910,37 €	34	27 874,47 €	38
Indemnités pour travaux dangereux, insalubres ou salissants	5 349,39 €	37	2 695,06 €	55	18 966,56 €	188	27 011,01 €	280
Prime de rendement services extérieurs	-	-	-	-	2 394,80 €	1	2 394,80 €	1
Indemnités de caisse et de responsabilité des agents comptables	-	-	4 273,08 €	1	4 931,63 €	1	9 204,71 €	2
Indemnité de gestion et de responsabilité	-	-	2 344,32 €	1	-	-	2 344,32 €	1
Prime de participation à la recherche scientifique	271 334,86 €	117	94 268,35 €	54	999 438,85 €	442	1 365 042,06 €	613
Indemnités spéciales aux conservateurs de bibliothèques	-	-	-	-	8 173,00 €	1	8 173,00 €	1
Prime de fonction informatique	64 883,12 €	18	33 233,03 €	10	179 633,47 €	42	277 749,62 €	70
Prime de technicité forfaitaire des personnels de bibliothèque	-	-	3 609,72€	4	38 326,37 €	37	41 936,09 €	41
Indemnité pour charge administrative du secrétaire général	-	-	9 000,00 €	1	23 600,04 €	1	32 600,04 €	2
Indemnité de responsabilité administrative	-	-	-	-	8 558,41 €	5	8 558,41 €	5
Indemnité d'administration et de technicité IAT	40 372,31 €	27	57 979,39€	45	253 953,13 €	221	352 304,83 €	293
Indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires	76 245,41 €	25	60 153,27 €	18	329 565,07 €	112	465 963,75 €	155
Indemnité forfaitaire représentative de sujétions et de travaux supplémentaires attribuée aux personnels des corps de conseillers techniques de service social des administrations de l'Etat	-	-		-	9 930,18 €	5	9 930,18 €	5
Indemnités représentatives de sujétions spéciales et de travaux supplémentaires attribuées aux agents du corps de conducteurs automobiles et chefs de garage	-	-	-	-	512,24 €	1	512,24 €	1
Indemnité de gestion	-	-	-	-	7 522,33 €	1	7 522,33 €	1
Indemnité spéciale	-	-	4 107,60 €	1	73 613,28 €	15	77 720,88 €	16
Indemnité sujétion spéciale et travaux supplémentaires	-	-	-	-	1 172,32 €	1	1 172,32€	1
Total BIATOSS	458 185,09 €	224	274 627,92 €	194	1 986 274,98 €	1 142	2 719 087,99 €	1560

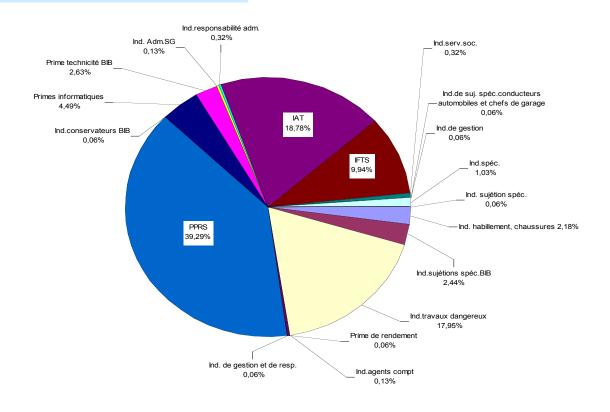
Source: fichier KA de la trésorerie générale, Astre

#### Part respective de chaque prime dans le total des primes versées

#### En montants par prime



#### En nombre de bénéficiaires par prime



#### La Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI)

La NBI est un complément de rémunération attaché à l'exercice de certaines fonctions définies réglementairement. La NBI ne concerne que les IATOSS titulaires fonctionnaires. Les attributions de NBI sont décidées par les instances de l'établissement. La NBI est versée mensuellement. Elle prend la forme de points d'indice supplémentaires.

	Nombre de NBI administratives	NBI adm : nombre de points	Nombre de NBI techniques	NBI tech : nombre de points	Total de NBI par catégorie	Total de points par catégorie
Catégorie <b>A</b>	44	1270	31	570	75	1840
Catégorie <b>B</b>	18	375	17	295	35	670
Catégorie <b>C</b>	2	50	9	155	11	205
TOTAL	64	1695	57	1020	121	2715

L'université dispose de 1755 points de NBI au titre de responsabilités administratives à répartir entre 67 attributaires, et de 1060 points de NBI au titre de responsabilités techniques à répartir entre 59 attributaires. 121 dotations sur 126 étaient attribuées en 2008, cinq étaient en attente d'attribution.

#### Part des primes dans le montant global des rémunérations

#### Personnels enseignants

	Articles 713-9	IUFM	Université stricto sensu	Total université
Total rémunérations	16 608 827,53 €	6 670 600,62 €	55 010 046,79 €	78 289 474,94 €
Indemnités, primes et				
allocations diverses	882 803,94 €	214 647,71 €	2 370 276,54 €	3 467 728,19 €
Part des primes	5,31%	3,21%	4,30%	4,42%

Source: WINPAIE

Division des Ressources Humaines

#### Personnels BIATOSS

	Articles 713-9	IUFM	Université stricto sensu	Total université
Total rémunérations	4 366 447,98 €	2 872 744,83 €	19 424 754,15 €	26 663 946,96 €
Indemnités, primes et allocations diverses	458 185, 09 €	274 627,92 €	1 986 274,98 €	2 719 087,99 €
Part des primes	10,49%	9,55%	10,22%	10,19%

Source: WINPAIE

Division des Ressources Humaines

#### Dépenses de personnels sur ressources propres

traitements bruts	7 173 428
congés payés	456 780
primes	901 380
vacations et indemnités	
diverses	600 627
postes gagés	1 363 023
charges patronales	4 331 750
total	14 826 988

Source: Agence Comptable

L'augmentation significative de la masse salariale sur ressources propres entre 2007 et 2008 (de l'ordre de 2414857 euros) s'explique en partie par l'augmentation du taux de cotisation patronale pension civile des postes gagés (39,5 % en 2007 contre 50 % en 2008).

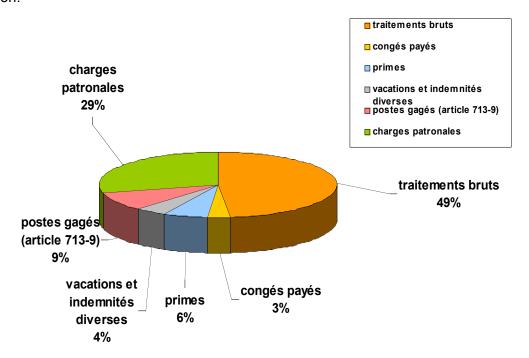
La notion de postes gagés affichée par l'agence comptable ne permet qu'une vue parcellaire et strictement comptable. Elle correspond aux seuls traitements bruts (hors charges).

La notion de postes gagés est donc inexploitable en l'état, car elle ne permet pas de faire le distinguo entre les traitements bruts, les congés payés, les vacations et indemnités diverses, ainsi que les charges patronales.

Les primes sont essentiellement de deux ordres :

- primes versées au titre de la formation continue;
- primes versées sur des contrats de recherche.

Les vacations correspondent notamment aux traitements versés aux psychiatres et psychologues de l'université payés à l'heure, ainsi qu'à d'autres agents contractuels payés à la vacation.



# hygiène et sécurité

Rapport annuel sur l'évolution des risques

Présentation des 7 SHS (Sections Hygiène et Sécurité)

Accidents du Travail (AT) et Maladies Professionnelles (MP)

Budget consacré à la prévention

**Faits marquants** 

Moyens et actions
> Réunions, enquêtes, recours aux experts

Formations des personnels à l'hygiène et à la sécurité (Enseignants et BIATOSS)





#### Rapport annuel sur l'évolution des risques

#### Références réglementaires :

- Décret N° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, **Art. 30**, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;
- Décret N° 95-482 du 24 avril 1995, Art. 13, relatif aux comités d'hygiène et de sécurité dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur:
  - « Le comité procède à l'analyse des risques auxquels sont exposés les personnels et les usagers de l'établissement, et notamment les risques professionnels. À cette fin, son président présente chaque année au comité un rapport sur l'évolution de ces risques. Ce rapport fait l'objet d'une communication au conseil d'administration du ou des établissements publics qui en débattent ».

#### Présentation des 7 SHS (Sections Hygiène et Sécurité)

Implantation des différents sites:

SHSI

- **Centre ville**, UFR Médecine, UFR Pharmacie, UFR Odontologie, Présidence, Formation continue;

SHS II

 Tertre: UFR Lettres et langages, Langues, Histoire, Psychologie, Sociologie, Institut de géographie IGARUN, Droit, IPAG, IEMN-IAE, BU, STAPS, SUAPS;

SHS III

- **Lombarderie,** UFR des Sciences et des techniques, Institut I.S.O.Mer, IRIN, BU Sciences, Maison des services Michelet, IMN Jean Rouxel;

SHS IV

- **Joffre**, IUT de Nantes, **Chantrerie**, Polytech'Nantes, **Carquefou**, IUT de Nantes;
- **Saint Nazaire**, IUT de Saint-Nazaire, Gavy Océanis, Centre de Recherche et de transfert de technologie;

SHS VI

- La Roche-sur-Yon, IUT de La Roche- sur -Yon et Centre universitaire départemental; SHS VII
- IUFM des Pays de la Loire, Nantes, La Roche sur Yon, Angers, Le Mans, Laval.
- Surfaces bâties: 417743 m²
- Effectifs des personnels fonctionnaires et contractuels :
  - 2108 enseignants;
  - 1385 BIATOSS;

soit 3493 personnels enseignants et BIATOSS.

#### Hygiène et sécurité

• Effectifs étudiants: 33714 - (31060 hors IUFM):

- DAEU: 486;

- cycle L: 18990;

- cycle M: 10210;

- cycle D: 1374.

· 20 composantes

• 9 services communs et transversaux

• 109 unités de Travail (UT)

· Nombre de sections du CHS (SHS): 7

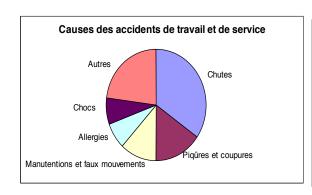
· Nombre de registres d'hygiène et de sécurité: 39

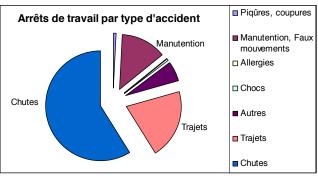
#### Accidents du Travail (AT) et Maladies Professionnelles (MP)

Accidents du Travail (AT)

Accidents de service et de travail déclarés :

- 26 dont 9 avec arrêt de travail (liste en Annexe I);
- accidents de trajet déclarés : 10.
- · Maladies Professionnelles (MP):
  - 1 Syndrome d'intolérance aux odeurs chimiques (en cours d'avis de la commission de réforme).

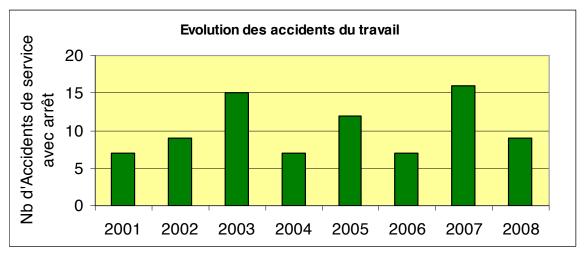


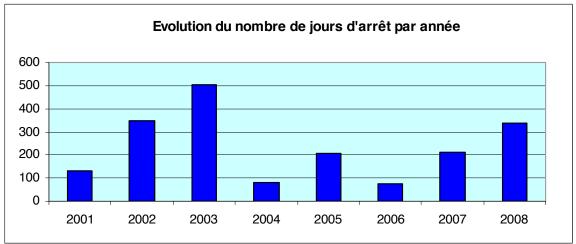


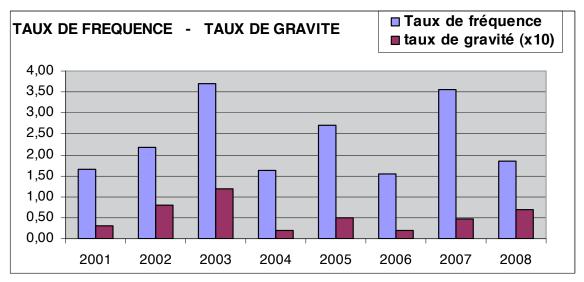
#### Évolution des Accidents du Travail (AT) de 2001 à 2008

Année	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Nombre AT avec arrêt	7	9	15	7	12	7	16	9
Taux de Fréquence	1,65	2,17	3,71	1,62	2,71	1,55	3,55	1,84
Taux de Gravité	0,03	0,08	0,12	0,02	0,05	0,02	0,05	0,07
Jours de travail perdus	133	348	503	82	205	75	213	337

TF: Nombre d'accidents du travail avec arrêt par million d'heures travaillées. (moyenne nationale : 25, CNRS 2007 : 2,6)
TG: Nombres de jours d'incapacité temporaire par millier d'heures travaillées. (moyenne nationale : 1,2 CNRS 2007 : 0,1)







#### (annexe I)

	10 accidents de trajet								
Date accident	Grade	Affectation	Lieu accident	Туре	Description	Lésions	Arrêt (jours)	Décision	IPP
14/01/2008	CTR	UFR Médecine	Voie publique	Accident trajet	Chute	Entorse cheville gauche	8	CPAM - OK	
14/01/2008	PRCE	lut Nantes	la fleuriaye parking vélo	accident de trajet	chute de vélo sur plaque de verglas	tramatisme main gauche lombalgies, contusion genou gauche	0		
31/03/2008	ADJA	Présidence	Voie publique	Accident trajet	Chute	Traumatisme main gauche et genou droit	8	Rectorat - OK	certificat final réclamé par le Rectorat
12/06/2008	CASU - SGEPES	Présidence	Voie publique	Accident trajet	Chute moto	Contusions multiples	0	Rectorat en attente	manque déclaration
16/06/2008	ASI RF	UFR Médecine	Voie publique	Accident trajet	Collision avec poteau	Traumatisme crânien	0	Président en attente	
22/07/2008	Magasinier	SCD	Campus Tertre	Accident de trajet	a glissé sur herbe humide	Fracture cheville + luxation	42	Président OK Rectorat attente	Séances Kiné
04/09/2008	Conservateur en chef	Présidence	Voie publique	Accident trajet	Chute	Fracture pied gauche	25	Président en attente	médecin consulté deux jours après l'accident ; pas de témoins directs
02/10/2008	ADAENES	IUFM, site de Nantes	Nantes	Trajet	Choc avec voiture	Genou	0	Rectorat - OK	séances kiné
29/10/2008	ATRF	DPI	Voie publique	Accident trajet	Chute moto	Traumatiseme épaule et jambe ; plaies légères	5		guérison apparente avec possibilité de rechute ultérieure
04/11/2008	MCF	UFR SCIENCES		Accident de trajet			0	Reconnu arrêté 2008-22	
	Accidents de trajet 2008, TOTAL des jours d'arrêt : 88					88			

			2	5 accidents	de service et de t	ravail			
17/01/2008	ADJA	UFR Droit et sciences politiques	Hall entrée	?	Collision porte vitrée	Coupure nez	3	Rectorat - OK	guérison apparente avec possibilité de rechute ultérieure
21/01/2008	ADT	IUFM, site de Nantes	Nantes	Service	Déplacement containers	Lombaires	0	Président - OK	8 séances kiné
30/01/2008	AST RF	UFR Droit et sciences politiques	Sanitaires	Accident service	Effort lors nettoyage cuvette WC	Lumbago	21	Président - OK	guérison avec retour à l'état antérieur
05/02/2008	AST RF	SUIO	Hall entrée Maison des Services	Accident service	Chute	Traumatisme genou droit	137	Président - OK	taux IPP prévisible inférieur à 10%
18/02/2008	SASU	agent en congé formation	Salle de cours	Accident service	Chute	Fracture vertèbres	98	Rectorat - OK	certificat final réclamé par le Rectorat - agent muté au 01/09/2008
03/03/2008	PRCE	IUT Nantes	la fleuriaye escalier intérieur GTE	accident de service	chute dans l'escalier	brûlure, douleurs lombaires et musculaires	0	SG - OK	
02/04/2008	CTR	UFR Psychologie	Bâtiment Tertre	Accident service	Ecrasement doigt entre portes	Traumatisme 3ème doigt main droite	0	CPAM - OK	incapacité permanente de 2% - versement d'une indemnité forfaitaire par la CPAM
21/04/2008	AST RF	UFR Médecine	Amphi Kernéis	Accident service	Chute fenêtre	Lumbago	11	Président - OK	guérison avec retour à l'état antérieur
15/05/2008	PRAG	IGARUN	Escaliers de la scolarité	accident de service	en remontant les escaliers, est tombée et le genou gauche a heurté la tranche d'une marche	douleurs et hématome au genou gauche	0	Reconnu- arrêté 28/05/08	
24/06/2008	ADJA	lut Nantes	bureau	accident de service	chute	contusions dos coude abdomen	4	Rectorat - OK	consolidation avec séquelles
24/06/2008	Post-doc					abdomen	0	CPAM - OK	sequenes
27/06/2008	ADT RF	Présidence	Atelier imprimerie	Accident service	Collision	Contusion cheville	0	Président - refus	déclaration faite 15 jours après l'accident
03/07/2008	ASI	lut Nantes	restaurant (repas de travail)	accident de service	chute	tête, cou, côté gauche du corps	0		guérison apparente avec possibilité de rechute ultérieure
07/07/2008	Contractuelle	IUT La Roche sur Yon	Bureau 208	Accident service	Store tombé sur son visage. Coupure au dessus lèvre	plaie ouverte au dessus de la lèvre supérieure	3	Reconnu - arrêté du 11/09/08	certificat final 08/02/09
15/07/2008	ADT RF	IUT St Nazaire	Menuiserie	Accident service	Port charge lourde	Lumbago	36	Accord AT Président	Interruption arrêt médecin 5 au 7/08/Comm Réf 4/12/08; Accord AT mais arrêts non en rapport avec AT
01/09/2008	APAENES	UFR Droit et sciences politiques	Hall d'entrée	Accident service	Choc contre porte	Coupure sourcil gauche	0	Rectorat en attente	
05/09/2008	PU-PH	UFR MEDECINE	СНИ	Accident de Service	Piqûre avec aiguille		0	Reconnu arrêté 2008-15	*Dder CFD en avril 2009
16/09/2008	CTR	IEMN-IAE	Centre de documentation	Accident service	Main coincée	Plaie dos main gauche	0	CPAM en attente	
18/09/2008	ATRF	UFR Médecine	U 892	Accident service	Réactions allergiques	Gastralgies	0	Président en attente	déclaration réalisée plus de deux mois après l'accident
18/09/2008	ADT RF	UFR Sciences et techniques	Salle de TP	Accident service	Coupure	Plaies main droit	0	Président - OK	
03/10/2008	MCF	UFR SCIENCES	IREENA	Accident de service	brulure par électrocution		0	Reconnu arrêté 2008-16	
03/10/2008	ATEC	IUFM, site de Laval	Laval	Service	Chute dans une salle	Visage	0	Rectorat - OK	
17/10/2008	Adjoint administratif	IUFM, site de Nantes	Nantes	Service	Travaux de carotage bruyants	Oreille interne	24	Rectorat en attente	Arrêt du 18/10 au 12/12/08 - en attente expertise médicale
07/11/2008	CTR	MPPU	Maison des services	Accident service	Piqûre seringue	Piqûre pouce gauche	0	CPAM - OK	
17/11/2008	ATRF	UFR Médecine	U 892	Accident service	Réactions allergiques	Problèmes respiratoires	0	Président en attente	
19/11/2008	ADJA	IEMN-IAE	Bureau	Accident service	Chute	Traumatisme cervical	0	Rectorat en attente	guérison apparente avec possibilité de rechute ultérieure
	1	A a a i da mán a da a a a	uios et de traveil 20:	NR TOTAL des jours	l s d'arrêt de travail	1	337		i .

#### Budget consacré à la prévention

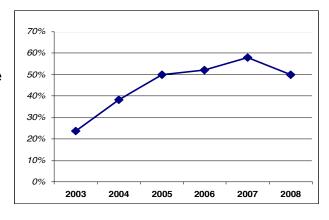
#### Sécurité incendie:

Lombarderie: poteaux incendie et sécurité électrique	102000€
• Lombarderie : réorganisation du stockage central des produits dangereux	233 000 €
IGH Médecine/Pharmacie SSI, portes CF et électricité	81000€
• IGH Médecine/Pharmacie: levée de prescriptions de la commission de sécurité	38000€
Bâtiment DROIT: parafoudre, issues de secours Amphi D	16000€
• IUT Nantes site Joffre : remplacement du système de sécurité incendie	129000€
Accessibilité:	
• IUT de Saint-Nazaire : accessibilité du poste d'accueil et standard	11 000 €
Sûreté:	
<ul> <li>Rénovation du contrôle d'accès des sites Tertre et Lombarderie</li> </ul>	85000€
Environnement:	
• Élimination de D3E (déchets d'équipements électriques et électroniques) 54,7 t	11 368 €

#### **Faits marquants**

- Situations de danger grave et imminent : aucun
- Taux d'actualisation 2008 du Document Unique de retranscription des résultats de l'Évaluation des Risques (DUER): 50 % (2007: 58,1 %)

#### Évolution DUER de 2003 à 2008 :



- Principales observations formulées par le médecin de prévention, les services d'inspection (internes ou externes à l'établissement), les commissions de sécurité des établissements recevant du public, les experts divers et dans les registres d'hygiène et de sécurité, dans les rapports des organismes de contrôle agréés ou non:
  - stockage de produits dangereux trop important dans les laboratoires de chimie;
  - prévoir le remplacement des revêtements dans les anciens amphis par des matériaux classés pour la réaction au feu;
  - limiter à 19 le nombre de personnes susceptibles d'être admises dans les locaux ne disposant que d'une seule issue.

• Modifications intervenues dans l'établissement ayant des effets importants dans le domaine de l'hygiène, de la sécurité et des conditions de travail : aucune

#### **Moyens et Actions**

#### Réunions, enquêtes, recours aux experts

- Nombre de réunions du CHS: 3 (07/05/2008, 20/05/2008, 08/09/2008)
- Nombre de réunions des SHS: 10 (SHS I: 1, SHS II: 1, SHS III: 2, SHS IV: 2, SHS V: 1, SHS VI: 2, SHS VII: 1)
- Nombre d'enquêtes menées par le CHS et les SHS à la suite d'un accident : aucune
- · Nombre d'inspections de l'établissement effectuées par le CHS et les SHS: 1
  - Institut de Recherche Thérapeutique IRT 1 par la SHS 1 (09-04-2008)
- Nombre de cas de recours à un expert (précisez la nature des missions de l'expert): 2
  - réalisation du Schéma Directeur Sûreté de l'Université (février 2008)
  - analyse et suivi des troubles récurrents des personnels de l'U 892.

#### Formations des personnels à l'hygiène et à la sécurité (enseignants et BIATOSS)

• Nombre de personnes formées : 400

· Nombre d'heures : 3369 h

• Coût: 30 032,78 €

#### Formations hygiène, sécurité, santé 2008

N° Stage	Thème	Nombre de stagiaires	Nombre d'heures totales	Coût
176	HABILITATION PERSONNELS NON ELECTRICIENS BT	13	78	252,58 €
178	HABILITATION PERSONNELS ELECTRICIENS BT	11	132	252,58 €
194	MANIEMENT D'EXTINCTEURS	20	50	1 231,88 €
201	CONDUITE DES APPAREILS A COUVERCLE AMOVIBLE	6	42	873,08 €
202	SST (FI)	47	720	4 513,57 €
382	RECYCLAGES SST	228	912	4 754,07 €
565	RECYCLAGES ANIMATEURS SST	2	40	1 192,00 €
569	ALCOOLISME ET TRAVAIL (IRA)	2	39	- €
724	CONDUITE DE CHARIOTS ELEVATEURS	2	17	1 554,80 €
726	CONDUITE PONTS ROULANTS-PONTIER	6	42	777,40 €
963	MEMBRES DU CHS, DES SHS ET CORRESPONDANTS	22	657	1 142,16 €
1134	ANIMATEUR EN P.R.A.P.	1	70	1 001,60 €
1143	SSIAP 2	1	70	1 647,52 €
1144	RECYCLAGE SSIAP 2	2	24	858,80 €
1173	HABILITATION ELECTRIQUE BO-HO	2	24	574,08 €
1256	RECYCLAGE SSIAP 1	11	108	3 736,92 €
1298	SECURITE INCENDIE DANS LES ERP (U.O.)	1	31	- €
1377	HYPNOSE ERICKSONNIENE	1	58,5	800,00€
1385	PREMIER SECOURS EN EQUIPE NIVEAU 2	1	35	100,00€
1392	LA PLURIDISCIPLINARITE	1	13,5	478,74 €
1393	PEDAGOGIE APPLIQUEE AUX EMPLOIS - NIVEAU 1	1	28	300,00€
1397	PREVENTION DU RISQUE ALCOOL ET DROGUE CHEZ LES ETUDIANTS	13	39	1 875,00 €
1416	LE SYSTEME AGRESSEUR	5	90	1 500,00 €
1428	L'EXAMEN PSYCHOLOGIQUE DE L'ENFANT. ACTUALISATION	1	49	616,00€
	TOTAL	400	3369 h	30 032,78 €

# Formations hygiène et sécurité, évolution des inscrits et des coûts

Année	Nombre de stagiaires	Nombre d'heures	Coût
2002	203	1648	16 071,00 €
2003	195	1281	10 642,00 €
2004	296	2580	16 090,00 €
2005	406	2285	25 257,00 €
2006	352	2676,5	28 166,00 €
2007	290	2066,5	22 148,10 €
2008	400	3369	30 032,78 €

# medecine du travail

Service de médecine préventive

Population surveillée

Visites médicales

Prescriptions, orientations, propositions des médecins de prévention

Actions sur les lieux de travail





#### Service de médecine préventive

#### Aspects réglementaires

La médecine préventive est régie principalement par deux décrets :

- 1) Le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;
- 2) Le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 relatif à la désignation de médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires.

Interventions dans le champ de la médecine statutaire selon le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 précité: **10 dossiers instruits** par le service de médecine préventive y compris ceux soumis au comité médical et à la commission de réforme:

Nombre de rapports réalisés	BIATOSS	Enseignants certifiés et agrégés	Enseignants chercheurs et chercheurs	Total
Dans le cadre du comité médical (articles 34 et 43 du décret)	4	0	0	4
Dans le cadre de la commission de réforme (articles 26 et 32 du décret)	4	0	0	4
Dans le cadre d'une retraite pour invalidité (article 47 du décret)	0	0	2	2
Dans le cadre d'une disponibilité pour raisons de santé (article 48 du décret)	0	0	0	0
Total	8	0	2	10

#### Présentation du rapport d'activité du service de médecine préventive

Le rapport d'activité du service de médecine préventive est présenté selon le modèle demandé par le médecin conseiller technique des services centraux du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, afin de lui permettre de réaliser une synthèse nationale des rapports des différents établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

Cette synthèse est soumise à l'avis du comité central d'hygiène et de sécurité (CCHS).

#### État de l'informatisation du service

Depuis 2007, le service est équipé du **logiciel CHIMED**, qui assure la gestion des convocations aux visites médicales et l'informatisation du dossier médical.

Ce logiciel, dont la plupart des universités et organismes de recherche sont équipés, permet la réalisation d'enquêtes épidémiologiques, non seulement au niveau de l'établissement, mais aussi au niveau national.

En revanche, CHIMED ne permet pas actuellement d'enregistrer les données des fiches individuelles d'exposition aux risques professionnels auxquels sont exposés les agents.

Le service informatique de gestion (SIG) recherche une solution pour pouvoir rentrer ces données avec fiabilité et rapidité.

#### Composition du service

2 médecins contractuels, 1 infirmière et 1 secrétaire titulaires, soit 4 personnes physiques composent actuellement le service de médecine de prévention de l'établissement pour un total de 3,3 ETP ou équivalents temps plein.

Ils exercent leurs fonctions dans le pôle 4S (santé, sécurité, soutien social).

Qualité	Titulaire	Contractuel	Diplômé en
			médecine du
			travail
Médecin		X	CES
coordonnateur			médecine du
du service			travail
Médecin de		X	Capacité
prévention			santé au
			travail
Infirmière	X		
Secrétaire	X		
Total	2	2	2

#### Population surveillée

#### Effectif théorique selon la fonction

**Quatre sites** sont actuellement rattachés au service de médecine de prévention qui, en outre, prend en charge l'ensemble des personnels titulaires et contractuels de l'Université de Nantes (université de Nantes stricto sensu):

- 1) Le site de l'IUT de Saint-Nazaire;
- 2) Le site de l'IUT de la Roche-sur-Yon;
- 3) Le site de l'IUFM de Nantes;
- 4) Le site de l'EPUN (école polytechnique de l'université de Nantes)

#### Effectif théorique Université de Nantes

Enseignants	BIATOSS	Total
		personnes
		physiques
2108	1385	3493

Pour le suivi médical des personnels des sites de Saint-Nazaire et de la Roche-sur-Yon, les 2 médecins et l'infirmière se déplacent sur site et sont hébergés dans les locaux du service universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé (SUMPPS).

À ces quatre sites, il faut ajouter la population des doctorants, post-doctorants et de certains étudiants stagiaires en master 2 (M2) et autres soumis à des risques professionnels dans les laboratoires de recherche, ainsi que les personnels de l'École centrale de Nantes, soit 250 personnes, liés par convention avec l'université pour le suivi médical de ses personnels.

L'effectif théorique pris en charge est ainsi estimé à 3700 personnes par le service de médecine de prévention.

## Les personnels nécessitant une surveillance médicale renforcée au titre d'un état ou d'une affection : nombre de visites

Handicapés reconnus ou en cours de reconnaissance	Femmes enceintes	Agents souffrant de pathologies particulières	Reprises après CLM,CLD, MP OU AT *	Total
34	16	61	13	124

\* CLM: congé de longue maladie \* CLD: congé de longue durée

\* MP: maladie professionnelle

\* AT: accident du travail

**124 personnes au total** ont bénéficié d'une visite à la médecine de prévention dans le cadre d'une surveillance médicale renforcée au titre d'un état ou d'une affection.

Quant aux femmes enceintes, exposées à des risques chimiques ou des toxiques CMR (cancérogène, mutagène, repro-toxique c'est-à-dire toxique pour la reproduction), elles ont fait l'objet de trois aménagements temporaires.

L'état de grossesse doit être signalé au médecin de prévention dès qu'il est connu, car c'est dès le début et surtout au premier trimestre que les mesures préventives doivent être appliquées, lorsqu'il existe un risque d'exposition à des toxiques.

Dans l'état actuel des choses, trop de femmes signalent leur grossesse tardivement ou pas du tout.

À l'occasion des visites médicales, **158 personnes exposées aux toxiques CMR** ont été recensées (29 BIATOSS, 37 enseignants, 92 doctorants).

Le nombre de personnes soumises à des risques professionnels est évalué à partir des informations fournies par la fiche individuelle des risques professionnels que renseignent les agents à l'occasion de la visite médicale et qui indique la profession et le lieu de travail.

4 000: -: 1			£!
TILIMX MICITAC	natir ide addnie	S AVNACAC BLIV FICALIA	PINTACCIANNAIC
I UUU VISIICS	DOM: 165 AUGINS	, EVOUSES OUV HOUSE	, ,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,
I UUO VISILES	Dour les adents	s exposés aux risques	5 01016551011161

Visites au titre d'un risque professionnel lié à :	BIATOSS	Enseignants certifiés et agrégés	Enseignants chercheurs et chercheurs y compris post- doctorants	Etudiants doctorants et master rémunérés	Total
Amiante					5
Agents chimiques	64		103	123	290
Agents physiques	56		26	29	111
Agents biologiques	26		18	74	118
Radiations ionisantes	8		26	45	79
Risques traumatiques	62		7	9	78
Travail sur écran (risque isolé)	229		121	6	356
Autres risques liés aux métiers	5		24	2	31
Total visites au titre de la surveillance des risques professionnels	450		325	288	1068

L'université a mis en place le recensement des personnes susceptibles d'avoir été exposées à l'amiante, recensement effectué, pour la plupart, au moment du départ à la retraite.

Ce recensement concerne les personnels qui savent avoir été exposés à l'amiante, notamment ceux en provenance de Jussieu.

#### Visites médicales

#### Synthèse des données relatives aux 922 visites médicales effectuées

Nombre total de visites médicales réalisées	922
Nombre total de personnes vues	922
Nombre total de premières consultations	357
(embauches, ouverture de dossiers)	337

#### Le problème de l'absentéisme aux visites médicales

En 2008, le taux de réponse aux convocations est légèrement inférieur à 57 %, alors qu'il était de 60 % les années précédentes.

Cette baisse de fréquentation représente 760 rendez-vous manqués, ce qui équivaut à un **absentéisme réel** aux convocations se situant aux alentours de **25 à 30 %**.

Face à la médecine de prévention, les personnels sont de plus en plus « indisciplinés » et « oublieux ».

Ils appellent souvent le jour du rendez-vous ou quelques jours plus tard pour solliciter un autre rendez-vous parce qu'ils « ont oublié » ou « n'ont pas le temps ».

Avec un taux de réponse inférieur à 30 %, ce sont les enseignants, non exposés à des risques professionnels et relevant de la surveillance médicale quinquennale, qui répondent le moins bien aux convocations.

#### Origine des 259 demandes de visites médicales toutes demandes confondues

Les enseignants du second degré (agrégés et certifiés) n'ont subi aucune visite médicale en 2008.

Sur les 259 visites médicales enregistrées, 180 ont été faites à la demande des intéressés, 19 à la demande de l'administration et 60 à la demande du médecin de prévention.

A la demande	BIATOSS	Enseignants certifiés et agrégés	Enseignants chercheurs et chercheurs y compris post- doctorants	Etudiants doctorants et masters	Total
Des intéressés	116		51	13	180
De l'administration	14		3	2	19
Du médecin de prévention	41		14	5	60
Total	171		68	20	259

Les visites occasionnelles représentent 20 % des visites et les visites à la demande des personnels un peu plus de 15 % du total des visites médicales, ce qui tend à prouver que le service de médecine préventive est plutôt bien connu des personnels.

Parmi les motifs des demandes spontanées des intéressés, 35 visites, soit 20 % des demandes, concernent des situations de mal-être au travail.

Il existe aussi des difficultés d'adaptation au poste de travail en raison de l'état de santé ou d'un handicap.

Parmi ces personnes, 17 visites en raison de problèmes de santé ou d'un handicap, ont nécessité des aménagements temporaires ou définitifs de leur poste de travail.

- 4 dossiers MDPH (maisons départementales des personnes handicapées) ont fait l'objet d'une instruction.
- 3 dossiers de demandes de financement auprès du FIPHFP (fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique) ont été instruits.
- 12 personnes ont été reçues à leur demande pour préparer la reprise du travail à l'issue d'un congé de maladie prolongé.

6 personnes ont fait l'objet d'une orientation vers un congé longue maladie.

Les autres demandes spontanées concernent les certificats médicaux pour pratique sportive, des conseils et prescriptions pour les enseignants partant en mission, des soins de blessure, des malaises au travail, des contrôles de tension artérielle, des conseils médicaux.

Les visites à la demande du médecin de prévention concernent pour la plupart le suivi des personnes relevant d'une surveillance médicale particulière au titre d'une pathologie déterminée, le plus souvent des psychopathologies, des addictions à l'alcool et plus rarement le suivi d'hypertension artérielle ou le contrôle d'anomalies dépistées à l'analyse d'urines.

#### Prescriptions, orientations, propositions des médecins de prévention

#### Les vaccinations prescrites ou réalisées

	En lien avec un	Non liées à un poste à risque		Total
	poste à risque	Grippe	Autres	
Nombre d'agents				
avec prescription	0	0	0	0
de vaccin				
Nombre d'agents				
vaccinés par le				
service de	29	570	136	735
médecine de				
prévention				

**570 vaccinations contre la grippe** ont été réalisées par le service de médecine de prévention en 2008.

#### Propositions médicales

Les 383 orientations après visites médicales

A revoir par le médecin de prévention	Médecin traitant	Spécialiste	Hospitalisations demandées	DRH ou un corps d'inspection	Service social	Correspondant handicap	MDPH	Total
41	100	214	1	3	20	3	1	383

Sur les 922 visites médicales réalisées par le service de médecine préventive en 2008, 383 d'entre elles ont fait l'objet d'une post-orientation.

#### Observations sur les propositions médicales

Les propositions de mesures particulières après visites médicales :

#### 1) Les 24 propositions d'aménagement de postes de travail :

Le service de médecine préventive a proposé 24 aménagements de postes de travail en 2008.

Ces 24 propositions d'aménagement de poste concernent 16 BIATOSS, 4 enseignants, 4 doctorants et post doctorants ;

#### 2) Les 3 propositions de changement de poste :

Elles concernent 3 personnels BIATOSS;

#### 3) Les 4 propositions de mutation pour raisons médicales :

En 2008, le service de médecine préventive a traité 4 dossiers de mutation pour raisons médicales, dont 2 pour des personnels BIATOSS et 2 pour des enseignants du second degré.

# 1) Les 2 bilans pulmonaires dans le cadre de la médecine de prévention de la surveillance médicale des risques professionnels

Au titre du bilan amiante			Au titre d'un autre risque professionnel					
Radios effectuées	*EFR effectuées	Scanners thoraciques effectués	Nombre d'agents ayant bénéficié d'un bilan pulmonaire	Radios effectuées	* EFR effectuées	Scanners thoraciques effectués	Nombre d'agents ayant bénéficié d'un bilan pulmonaire	Total
0	0	0	0	0	2	0	2	2

<sup>\*</sup> EFR: exploration fonctionnelle respiratoire

# 2) Les 1768 agents ayant bénéficié d'un examen de dépistage effectué en cabinet médical de prévention dans le cadre de la surveillance médicale des risques professionnels

Bilan ophtalmologique (visiotest, ergovision, fonds d'œil, etc)	Audiogramme	Electro- cardiogramme	Bandelettes urinaires	Autres	Total
893	17	0	858	0	1768

# 3) Nombre total de visites médicales donnant lieu à des prescriptions par le médecin de prévention

Types de prescription	Auprès d'un laboratoire d'analyses biologiques	Auprès d'un centre d'imagerie	Autres	Total
Prescriptions en relation avec un risque professionnel	592	1	2	595
Prescriptions sans lien avec un risque professionnel	42	0	0	42
Total	634	1	2	637

#### Actions sur les lieux de travail

#### Visites de locaux

Types de visites	Nombre
Systématiques	8
Nouvelles installations	3
Suite à un accident	0
Suite à une consultation médicale	12
Autres	3
Total	26

#### Études de postes de travail

Elles ont été réalisées pour la plupart suite à la visite médicale.

Elles ont été motivées par la recherche d'aménagements pour les personnels en situation de handicap, les femmes enceintes, ainsi que pour proposer des aménagements ergonomiques des postes de travail.

Des mesures de bruit ont été effectuées à l'IMN (institut des matériaux de Nantes) et à l'IUT de la Fleuriaye suite au signalement de nuisances sonores

Aménagement	Mesures	Etudes	Rédaction de	Autres	Total	
de poste	d'ambiance	ergonomiques	consignes	runes	1000	
2	2	3	0	0	7	

#### Formations réalisées par les médecins

Le service de médecine préventive a participé aux réunions du CHS (comité hygiène et sécurité) et des SHS (sections hygiène et sécurité)

Thème des	Nombre	Nombre de jours	Nombre d'agents	Types de
formations	d'actions	riomore de jours	formés	personnels
Actions de formation « hygiène et sécurité » des agents nouvellement recrutés	2	1	NC *	Enseignants et BIATOSS
Membres CCHS	1	2	NC *	Enseignants et BIATOSS
Formation de secouriste	5	5	NC *	Enseignants et BIATOSS
Total	8	8	NC *	Enseignants et BIATOSS

NC \*: non comptabilisés

# FORMATION Des personnels

#### Politique de formation des personnels

- > Projet d'établissement 2004/2007
- > Projet d'établissement 2008/2011

### Évolution du contexte réglementaire récent

- > Loi du 2 février 2007 relative à la modernisation de la fonction publique
- > Loi du 10 août 2007 relative aux Libertés et Responsabilités des Universités (LRU)

#### Stratégie de formation 2008

- > Bilan financier de la formation
- > Bilan des agents formés





#### Politique de formation des personnels

#### Projet d'établissement 2004-2007

Le projet d'établissement 2004-2007 prévoyait que « le plan de formation des personnels constitue un outil essentiel pour valoriser les compétences professionnelles et favoriser l'épanouissement personnel, tout au long de la carrière, grâce à une offre élargie d'actions dans plusieurs domaines :

- création d'une culture commune d'établissement;
- adaptation à un nouvel emploi;
- mise à niveau des compétences;
- accompagnement de projets individuels ».

#### Projet d'établissement 2008-2011

La commission 6 mobilisée pour réfléchir au projet d'établissement 2008-2011 (en cours de validation) a souhaité, dans son rapport, proposer des actions « afin d'améliorer encore la qualité et l'efficacité de nos activités universitaires dans le nouveau contexte de la LOLF par une modernisation de la gestion des ressources humaines ». La commission a également pointé des éléments de contexte devant conduire à la définition d'une politique de formation cohérente:

- les nombreux départs à la retraite;
- l'adéquation des postes aux besoins;
- la nécessité de résoudre le problème des déficits de postes.

Parmi les propositions d'action de la Commission, celles relevant directement du bureau de la formation des personnels sont les suivantes :

- professionnalisation des recrutements;
- assurer la formation des directeurs de composantes et des responsables administratifs à l'accomplissement de leurs missions;
- accompagnement des personnels d'encadrement à l'évolution des techniques de gestion;
- former les enseignants à l'utilisation des TICE;
- impliquer le service de la formation continue dans le dispositif de formation des personnels de l'Université;
- formation tutorale pour les nouveaux personnels IATOSS.

#### Politique de formation récurrente :

Certaines actions, par nature, doivent être reconduites chaque année, sous peine de perdre leurs effets:

- formations aux nouvelles technologies de l'information, de la communication et de l'enseignement;
- formations en hygiène et sécurité dans le cadre de la politique de prévention des risques et de santé au travail :
- préparation aux concours en vue de faciliter la promotion sociale des agents;

#### Formation des personnels

- formations aux outils de gestion de l'Université;
- formation au management de soi et des autres.

#### Évolution du contexte réglementaire récent

## Loi du 2 février 2007 relative à la modernisation de la fonction publique

Cette loi traduit réglementairement le contenu du protocole d'accord signé le 21 novembre 2006 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie.

Les partenaires sociaux, dans le préambule de l'accord, ont observé que « les perspectives démographiques et l'évolution des missions et des moyens du service public renouvellent les perspectives et les anticipations en matière de ressources humaines dans les trois fonctions publiques. Dans ces conditions, tous les leviers d'une politique complète et déterminée de gestion des ressources humaines doivent être actionnés, de façon concertée et cohérente, afin de mieux accompagner le parcours professionnel des agents et d'assurer un meilleur ajustement entre les compétences et les emplois. »

Ils ont également estimé que la fonction publique ne pouvait rester à l'écart d'un mouvement entamé dans le secteur privé avec l'accord national interprofessionnel du 20 septembre 2003, instituant, entre autres, pour les salariés le droit individuel à la formation et les périodes de professionnalisation.

D'un point de vue stratégique, l'accord rappelle des objectifs de la formation professionnelle tout au long de la vie :

- permettre aux agents publics d'exercer dans les meilleures conditions d'efficacité les fonctions qui leur sont confiées tout au long de leur carrière, en vue de la satisfaction des besoins des usagers et de la réalisation des missions qui leur incombent;
- contribuer à **favoriser le développement professionnel** des agents, leur **mobilité** ainsi que la **réalisation de leurs aspirations personnelles**;
- créer les conditions d'une **égalité** effective entre toutes les catégories d'agents, en particulier entre les hommes et les femmes, y compris les moins qualifiés, pour l'accès aux différents grades et emplois.

Les parties signataires ont convenu de trois axes prioritaires pour la réforme :

- mettre en œuvre pour tous une formation professionnelle tout au long de la carrière fondée sur les projets professionnels et personnels des agents et les besoins du service public;
- mieux accompagner le déroulement de carrière des agents et améliorer la prise en compte de leur **expérience professionnelle**;
- **renforcer le dialogue social**, le rôle des acteurs nationaux et les instruments de mutualisation et de déconcentration en matière de formation professionnelle, tout en organisant plus nettement le dialogue avec l'agent dans ce domaine.

## Loi du 10 août 2007 relative aux Libertés et Responsabilités des Universités (LRU)

La loi LRU installe un nouveau mode de gouvernance au sein des universités et attribue aux établissements de nouvelles responsabilités. On retiendra ici les principales mesures susceptibles d'avoir un impact direct sur la politique de formation:

- la nécessaire professionnalisation des membres du Conseil d'administration, dont les pouvoirs sont renforcés;
- l'accompagnement des services financiers à l'accroissement de leur activité par la gestion d'un budget global dans un contexte de suivi de la performance;
- la formation des équipes de gestion des ressources humaines à de nouvelles missions (gestion de la masse salariale, modulation des obligations de service des enseignants, recrutement de CDI de catégorie A, gestion des primes et des dispositifs d'intéressement...);
- la préparation des personnels en charge de la gestion du patrimoine à la dévolution du patrimoine immobilier.

Compte tenu des contraintes de calendrier, l'université de Nantes propose de différer la prise en compte des deux réformes citées ci-dessus, afin de bénéficier d'un recul nécessaire et d'un temps de réflexion et d'échange suffisant avec les partenaires sociaux. La mise en œuvre de la réforme de modernisation de la fonction publique sera examinée au cours du printemps 2008 pour une mise en application dans le cadre du programme de formation 2009.

#### Stratégie de formation

La stratégie de formation 2008 pour les personnels s'appuie essentiellement sur les éléments de cadrage interministériel et ministériel ainsi que sur le projet de l'établissement. Elle donne un cadre et un sens à l'offre de formation proposée aux agents.

Les axes stratégiques du développement de la formation des personnels sont les suivants :

- permettre l'adaptation des agents aux évolutions des emplois;
- favoriser le développement professionnel des agents ;
- moderniser la gestion de l'établissement;
- prévenir les risques professionnels;
- créer une culture commune au sein de l'établissement;
- faciliter la promotion sociale des agents.

#### Bilan financier de la formation

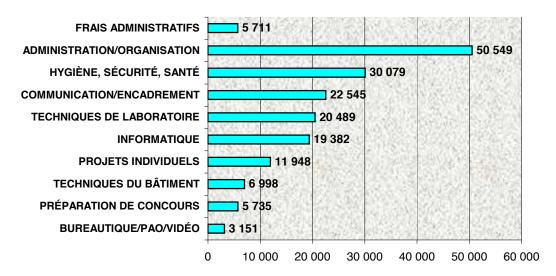
DEPENSES		RECETTES	
Frais administratifs	5 710,50	Subvention MESR (Contrat quadriennal)	61 000,00
Frais de mission	16 343,73	Subvention Université (DGF)	60 000,00
Formations internes	50 388,01	Ressources propres	25 000,00
Formations externes	104 143,22	Report 2007	12 786,83
Total Dépenses	176 585,46	Total Recettes	158 786,83
Solde disponible	-17 798,63		
		Pour mémoire : co-financement	20 886,97

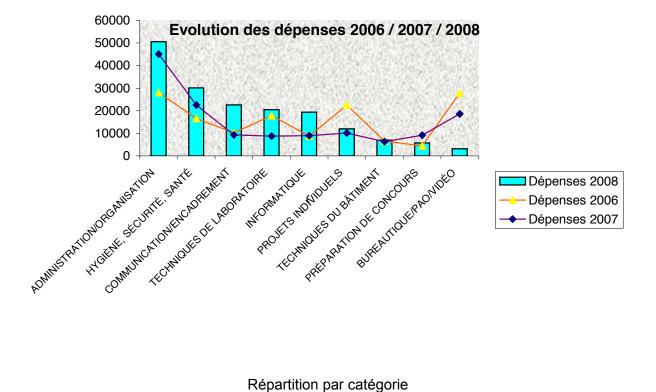
En 2008, le montant des recettes est de 158 786,83 euros, dont 20 886,97 de cofinancement. Le montant des dépenses est de 176 585,46 euros, montrant ainsi l'effort important consacré à la formation des personnels de l'université puisque les crédits dépensés sont supérieurs à ceux prévus initialement.

#### Dépenses — Année 2008

	Formation interne	Formation externe	Frais de mission	dont Co- financement	Total dépenses
FRAIS ADMINISTRATIFS	4604,51	0,00	1105,99	0,00	5 710,50
ADMINISTRATION/ORGANISATION	26559,41	20055,97	3933,23	164,20	50 548,61
HYGIÈNE, SÉCURITÉ, SANTÉ	12578,59	15196,82	2303,37	1431,00	30 078,78
COMMUNICATION/ENCADREMENT	322,68	18270,85	3951,48	10365,61	22 545,01
TECHNIQUES DE LABORATOIRE	2210,62	14148,15	4129,82	5624,12	20 488,59
INFORMATIQUE	2245,88	16603,07	532,68	2531,06	19 381,63
PROJETS INDIVIDUELS	0,00	11948,25	0,00	0,00	11 948,25
TECHNIQUES DU BÂTIMENT	0,00	5550,52	1447,25	600,98	6 997,77
PRÉPARATION DE CONCOURS	5735,33	0,00	0,00	0,00	5 735,33
BUREAUTIQUE/PAO/VIDÉO	735,50	2369,59	45,90	150,00	3 150,99
TOTAL FRAIS FORMATION	50388,01	104143,22	16343,73	20866,97	170 874,96
TOTAL DEPENSES	54 993	104 143	17449,72	20 866,97	176 585,46

#### Répartition des dépenses par domaines



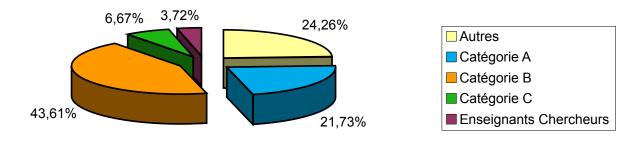


#### Répartition par catégorie

Catégories	Nombre	Pourcentages
Catégorie A	509	24,26%
Catégorie B	456	21,73%
Catégorie C	915	43,61%
Enseignants-chercheurs	140	6,67%
Autres	78	3,72%

#### Bilan des agents formés

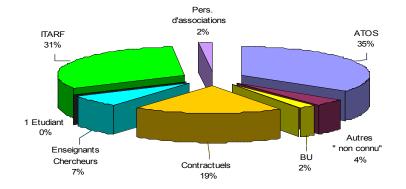
#### Répartition des agents formés en 2008 par catégorie



#### Répartition des agents formés par statuts

Agents formés		
ATOS	735	
Autres "non connus"	80	
BU	49	
Contractuels	399	
Enseignants-chercheurs	140	
Etudiants	1	
ITARF	660	
Personnels d'associations	34	
TOTAL	2098	

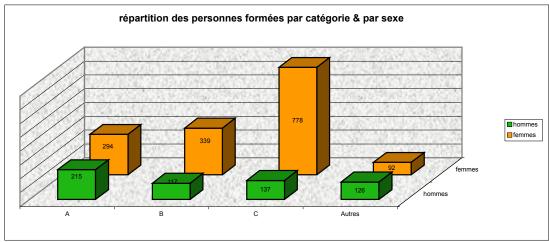
#### Répartition des agents formés par statuts

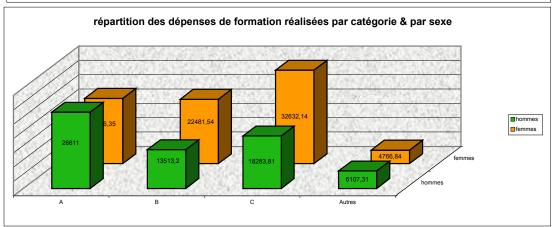


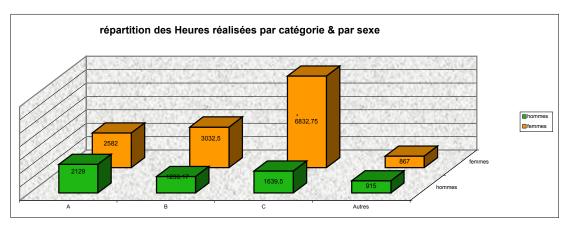


Répartition Hommes/Femmes Tous établissements — dépenses 2008

	Coût moyen par Stagiaire		Coût moyer	n par Heure
Catégories	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
А	123,77 €	77,57 €	12,50€	8,83€
В	115,50 €	66,32€	10,98 €	7,41 €
С	133,46 €	41,94 €	11,15€	4,78 €
non précisé dans le SI	48,47 €	51,81 €	6,67 €	5,50€







# Relations PROFESSIONNELLES

## **Instances institutionnelles**

- > Conseil d'Administration (CA)
- > Conseil Scientifique (CS)
- > Conseil des Études et de la Vie Universitaire (CEVU)
- > Conseil Universitaire des Relations Internationales (CURI)
- > Comité Technique Paritaire (CTP)
- > Commission Paritaire d'Établissement (CPE)

### **Contentieux et conflits**

Grèves en 2008





#### Instances institutionnelles

#### Conseil d'Administration (CA)

Le conseil d'administration est régi par les statuts de l'université de Nantes adoptés au CA du vendredi 25 janvier 2008 et modifiés par le CA du 16 mai 2008.

La promulgation de la loi n° 2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités, dite LRU, induit plusieurs changements d'importance dans les compétences et plus particulièrement dans la composition du conseil d'administration, changements répercutés au cours de l'année 2008.

#### Compétences traditionnelles

Aux termes des statuts de l'université, le conseil d'administration **détermine la politique de l'université.** 

Il délibère sur le contenu du contrat d'établissement et du plan directeur à moyen terme.

Il vote le budget et approuve les comptes.

Il délibère sur le plan annuel de prévention des risques professionnels.

Il fixe la répartition des emplois alloués à l'université par les ministres compétents, à l'exclusion des emplois hospitalo-universitaires et des emplois affectés directement aux articles L. 713-9, les 3 IUT de Nantes, la Roche-sur-Yon et Saint-Nazaire, ainsi que l'IUFM et l'EPUN (École Polytechnique de l'Université de Nantes).

Il approuve les emprunts, les prises de participation, les créations de filiales, l'acceptation de dons et legs et les acquisitions immobilières, ainsi que les accords et conventions signés par le président.

Il autorise le président à engager toute action en justice.

Il approuve par délibération statutaire les statuts et les structures internes de l'établissement, ainsi que les statuts des composantes.

#### Nouvelles compétences depuis la promulgation de la LRU

Le conseil d'administration fixe, depuis la mise en place de la LRU, sur proposition du président et dans le respect des priorités nationales, **la répartition des emplois** qui lui sont alloués par les ministres compétents.

Depuis la mise en place de la LRU, il approuve **le rapport annuel d'activité**, qui comprend un bilan et un projet, présenté par le président.

Il délibère également sur la demande à bénéficier des responsabilités et des compétences élargies, dites RCE, en matière budgétaire et de gestion des ressources humaines. Il se prononce en outre sur la dévolution du patrimoine.

Sous réserve d'avoir obtenu préalablement les compétences élargies précitées, il définit, dans le respect des dispositions statutaires applicables et des missions de formation initiale

#### **Relations professionnelles**

et continue de l'établissement, les principes généraux de répartition des obligations de service des personnels enseignants et de recherche entre les activités d'enseignement, de recherche et les autres missions qui peuvent être confiées à ces personnels.

Le CA définit les règles générales d'attribution **des primes aux personnels** qui sont affectés à l'établissement.

Il peut créer des dispositifs d'intéressement permettant d'améliorer la rémunération des personnels.

Il délibère sur la création d'un bureau d'aide à l'insertion professionnelle des étudiants.

Il délibère sur **la création d'un CTP** ou comité technique paritaire au sein de l'établissement (CTP créé par la délibération du conseil d'administration du 28 mars 2008).

Siégeant en formation restreinte aux représentants élus des enseignants-chercheurs et personnels assimilés, il délibère sur la création des comités de sélection et nomme les membres des comités de sélection proposés par le président, après avis du conseil scientifique.

En cas de partage égal des voix, **le président a voix prépondérante** depuis la promulgation de la LRU.

#### Composition

L'année 2008 voit la naissance du resserrement du CA de l'université de Nantes de 60 à 30 membres en application de la LRU.

Présidé par le président de l'université, ou en son absence par le premier vice-président, le conseil d'administration comprend désormais 30 membres répartis de la façon suivante:

- 1) 14 représentants élus des enseignants-chercheurs (contre 26 auparavant) et des personnels assimilés, des enseignants et des chercheurs, en exercice dans l'établissement, dont la moitié de professeurs des universités et personnels assimilés;
- 2) **3 représentants élus** des personnels ingénieurs, administratifs, techniques et des bibliothèques, dits **BIATOSS** (contre 8 auparavant) en exercice dans l'établissement;
- 3) **5 représentants élus des étudiants (contre 14 auparavant)** inscrits en formation initiale, bénéficiant de la formation continue ou auditeurs, ou fonctionnaires stagiaires IUFM (Institut Universitaire de Formation des Maîtres) inscrits dans l'établissement;
- 4) 8 personnalités extérieures à l'établissement (contre 12 auparavant), nommées par le président de l'université ou désignées par les collectivités territoriales, pour la durée du mandat du président et comprenant:
  - 3 représentants des collectivités territoriales (contre 4 auparavant), dont un représentant de la CUN ou communauté urbaine de Nantes, 1 représentant du conseil régional et un représentant de la CARENE ou communauté d'agglomération de la région nazairienne et de l'estuaire.

Les représentants des collectivités territoriales ne sont pas nommés par le président, mais désignés par celles-ci;

- 5 personnalités extérieures (contre 8 auparavant) au nombre desquelles figureront au moins un chef d'entreprise et un autre acteur du monde économique et social:
- 1 représentant de la CCI Nantes Saint-Nazaire (Chambre de Commerce et d'Industrie)

(contre 2 auparavant),

- 1 représentant de l'organisation syndicale patronale du MEDEF (contre 2 auparavant),
- 1 représentant de l'organisation syndicale de salariés CFDT (contre 2 auparavant),
- 2 personnalités désignées intuitu personae, c'est-à-dire à titre personnel en raison de leur expérience, de leur compétence ou de leur expertise (inchangé).

Le président nomme, avec l'approbation des élus du CA, les personnalités extérieures pour 4 ans.

#### La commission permanente

Instituée auprès du CA, elle est présidée par le président de l'université.

Elle se réunit au moins 15 jours avant la date retenue pour le CA.

Elle prépare toute question portée à l'ordre du jour du CA, à l'exception des questions d'ordre budgétaire.

Elle est l'organe d'étude du conseil d'administration, qui peut la charger de toute mission entrant dans le cadre de ses attributions.

#### La CPCA ou commission de préparation du conseil d'administration

La CPCA remplace depuis 2008 l'ancienne commission des finances et des moyens.

Elle est saisie par le président ou le conseil d'administration des questions suivantes :

- le projet de budget, ainsi que les propositions de décision budgétaire modificative;
- le compte financier;
- le projet de plan directeur à moyen terme;
- les programmes pluriannuels d'investissement;
- les projets de répartition des postes de personnels enseignants, administratifs et techniques;
- les projets de répartition de crédits aux composantes, aux services centraux et aux services communs.

#### Le CA en formation restreinte

Le conseil d'administration examine les questions individuelles relatives au recrutement, à l'affectation et à la carrière des enseignants dans le cadre de formations restreintes aux enseignants de rang au moins équivalent à celui des personnels concernés.

#### Le conseil d'administration en section disciplinaire

Afin d'exercer le pouvoir disciplinaire à l'égard des enseignants et des étudiants, le conseil d'administration se constitue en section disciplinaire.

#### Relations professionnelles

Part hommes et femmes au conseil d'administration au 25/01/2008 (hors étudiants)

Sexe	Nombre individus	Pourcentage
F	8	17, 77%
M	37	82, 22%
TOTAL	45	100%

Part hommes et femmes au conseil d'administration au 13/06/2008 (hors étudiants)

Sexe	Nombre individus	Pourcentage
F	6	23, 07 %
M	20	76,92 %
TOTAL	26	100 %

La représentation hommes/femmes a donc été légèrement infléchie.

**Deux élections ont eu lieu en 2008** pour renouveler les membres du CA, la première en janvier et la seconde en juin.

#### **Conseil Scientifique (CS)**

#### Compétences

Depuis la promulgation de la loi n° 2007-1199 relative aux libertés et responsabilités des universités, dite LRU, le conseil scientifique ne propose plus des orientations au conseil d'administration, mais est « consulté » (article 8 de la LRU), au même titre que le CEVU.

Le CS peut désormais **émettre des vœux** et assure la liaison entre l'enseignement et la recherche, notamment dans le 3° cycle en donnant son avis sur **la création et l'organisation des écoles doctorales**.

La proportion de représentants des doctorants est augmentée (entre 10 et 15 %).

Le CS donne son avis sur l'attribution de la prime d'encadrement doctoral et de recherche et les promotions.

Il est consulté sur le choix des membres des **comités de sélection** proposés par le président.

Il est consulté sur **les orientations des politiques de recherche**, de documentation scientifique et technique, de culture scientifique et technique, sur la répartition des crédits de recherche et toutes les aides dont peuvent bénéficier les enseignants-chercheurs et doctorants des laboratoires de recherche accrédités.

Il est également consulté sur la qualification à donner aux emplois d'enseignantschercheurs et de chercheurs vacants ou demandés, sur les programmes et contrats de recherche proposés par les diverses composantes et laboratoires de l'université et sur le contrat d'établissement.

Le CS assure la coordination du projet scientifique du contrat pluriannuel avant sa présentation au conseil d'administration.

Les avis et les vœux du CS sont communiqués au conseil d'administration.

S'il le juge nécessaire, il peut charger un de ses membres de présenter un rapport au conseil d'administration.

Le CS désigne parmi ses membres un représentant qui siège à la commission permanente du conseil d'administration (CA) avec voix consultative et deux représentants qui siègent au conseil universitaire des relations internationales (CURI) avec voix consultative.

L'administration courante de la recherche peut être déléguée au CS par délibération du conseil d'administration.

#### Composition du CS

Le CS est présidé par le président de l'université ou en son absence, ou à sa demande, par le vice-président du conseil.

#### Le CS comprend 40 membres en 2008, répartis comme suit :

14 représentants des professeurs et assimilés (collège A);

#### Relations professionnelles

- 7 représentants des personnels enseignants habilités à diriger des recherches et ne relevant pas des catégories précédentes (collège B);
- 6 représentants des personnels pourvus d'un doctorat autre que d'université ou d'exercice et n'appartenant pas aux 2 collèges précédents (collège C);
- 1 représentant des autres personnels enseignants et chercheurs (collège D);
- 2 représentants des ingénieurs et techniciens n'appartenant pas aux collèges précédents;
- 1 représentant des autres personnels (BIATOSS);
- 5 représentants des étudiants inscrits en doctorat;
- 4 personnalités extérieures, dont 2 représentants des collectivités territoriales (Conseil régional et communauté urbaine de Nantes), 1 représentant des activités économiques (CCI de Nantes Saint-Nazaire) et une personnalité désignée intuitu personae par le conseil à titre personnel.

#### Part hommes femmes au CS au 08/12/2008 (hors étudiants)

Sexe	Nombre individus	Pourcentage
F	10	29,41 %
M	24	70,58 %
TOTAL	34	100 %

Le CS peut inviter le **DRRT** (Délégué Régional à la Recherche et à la Technologie), les délégués régionaux du **CNRS** (Centre National de la Recherche Scientifique) et de **l'INSERM** (Institut National de la Santé Et de la Recherche Médicale) et le délégué **d'Atlanpole** et décider d'entendre, sur un dossier précis, toute personne de son choix.

#### En cas de partage égal des voix, le Président a voix prépondérante.

#### Le conseil scientifique en formation restreinte

Dans le respect des dispositions statutaires applicables aux enseignants-chercheurs, le CS en formation restreinte aux enseignants-chercheurs donne un avis sur les mutations des enseignants-chercheurs, sur l'intégration des fonctionnaires des autres corps dans le corps des enseignants-chercheurs, sur la titularisation des maîtres de conférences stagiaires, et sur le recrutement ou le renouvellement des ATER (attachés temporaires d'enseignement et de recherche).

#### La commission permanente du conseil scientifique

Une commission permanente du conseil scientifique est instituée en 2008 pour préparer les dossiers qui lui sont soumis.

Cette commission comprend outre le président et le vice-président du conseil scientifique, **11 membres élus** par l'ensemble des membres le composant au scrutin majoritaire à deux tours et répartis comme suit :

• 3 membres choisis parmi les représentants de rang A (professeurs et assimilés) des circonscriptions « sciences et techniques-STAPS et technologie »;

- 2 membres choisis parmi les représentants de rang A de la circonscription « santé »;
- 1 membre choisi parmi les représentants de rang A de la circonscription « droit, sciences économiques et gestion »;
- 1 membre choisi parmi les représentants de rang A de la circonscription « lettres, langues, sciences de l'homme et de la société »;
- 1 membre choisi parmi les représentants des rangs B (personnels habilités à diriger des recherches) et assimilés des circonscriptions « santé, sciences et techniques, UFR STAPS, technologie »;
- 1 membre choisi parmi les représentants des rangs B et assimilés des circonscriptions « droit, sciences économiques et gestion, lettres-langues - sciences de l'homme et de la société »;
- 1 membre choisi parmi les représentants des étudiants;
- 1 membre choisi parmi les représentants des personnels BIATOSS.

#### Conseil des Études et de la Vie Universitaire (CEVU)

#### Compétences

Depuis la promulgation de la loi n° 2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités, dite **LRU**, le CEVU ne propose plus des orientations au conseil d'administration, mais est « **consulté** » **(article 9 de la LRU)**, au même titre que le conseil scientifique (CS) sur les demandes d'habilitation et les projets de nouvelles filières et sur l'évaluation des enseignements, ainsi que sur les orientations des enseignements de formation initiale et continue.

Autre nouveauté d'importance: le CEVU élit désormais en son sein **un vice-président étudiant**, chargé notamment des questions de vie étudiante en lien avec les centres généraux des œuvres universitaires et scolaires (CROUS).

Le CEVU développe les évaluations des enseignements, des formations et des filières. L'article 9 précité de la LRU dispose par ailleurs « qu'il est également consulté sur les mesures d'aménagement de nature à favoriser l'accueil des étudiants handicapés ».

Il est le garant des libertés politiques et syndicales étudiantes.

Le CEVU peut émettre des vœux et proposer des mesures propres à développer la participation des étudiants à la vie de l'université.

Les avis et les vœux du conseil sont communiqués au conseil d'administration.

Il peut charger l'un de ses membres de présenter un rapport au conseil d'administration. Il assure également la coordination du projet pédagogique du contrat pluriannuel avant sa présentation au conseil d'administration.

Le CEVU désigne parmi ses membres un représentant qui siège à la commission permanente du conseil d'administration (CA) avec voix consultative et deux représentants qui siègent au conseil universitaire des relations internationales (CURI) également avec voix consultative. L'administration courante des études et de la vie universitaire peut être déléguée au CEVU par délibération du CA.

#### Composition du CEVU

Le CEVU est présidé par le président de l'université ou en son absence, ou à sa demande, par le vice-président étudiant du conseil.

Le CEVU comprend 40 membres en 2008, répartis comme suit :

- 8 représentants du collège A (professeurs et assimilés);
- 8 représentants du collège B (personnels habilités à diriger des recherches);
- 16 représentants des usagers (étudiants);
- 4 représentants du personnel de bibliothèque, ITARF, administratif, technique, ouvrier de service et sociaux (BIATOSS);
- 4 représentants des personnalités extérieures, dont 3 représentants des collectivités territoriales (Conseil régional des Pays de la Loire, Conseil général de Loire-Atlantique, ville de Nantes) et une personnalité choisie intuitu personae (à titre personnel).

#### Part hommes/femmes au CEVU au 31/01/2008 (hors étudiants)

Sexe	Nombre individus	Pourcentage
F	9	40,90%
M	13	59,09%
TOTAL	22	100%

#### La commission permanente du conseil des études et de la vie universitaire.

Cette commission a été créée en 2008 auprès du CEVU, sur décision du Président, pour préparer les dossiers qui lui sont soumis et toute question dont l'étude lui est confiée.

La commission permanente est présidée par le président de l'université ou en son absence par le vice-président étudiant du CEVU.

Elle comprend, outre le directeur du service commun de la formation continue et le viceprésident étudiant, **8 membres élus** pour la durée du mandat du conseil au scrutin uninominal majoritaire à deux tours :

- 2 représentants du collège A (professeurs et assimilés);
- 2 représentants du collège B (personnels habilités à diriger des recherches);
- 3 représentants des étudiants;
- 1 représentant des personnels BIATOSS.

Le secrétaire général, les secrétaires généraux adjoints et l'agent comptable peuvent assister aux séances de la commission permanente avec voix consultative.

#### **Conseil Universitaire des Relations Internationales (CURI)**

#### Compétences

L'université de Nantes est une université ouverte de dimension européenne avec 60 pays et 400 universités partenaires, 1000 étudiants nantais à travers le monde et 3500 étudiants étrangers accueillis à l'université.

Création originale de l'université de Nantes, cette instance non prévue par la loi relative aux universités a été créée par décision du conseil d'administration en novembre 2003. Elle s'est réunie pour la première fois le 7 juin 2004 et se tient depuis 4 fois par an.

Tout comme le conseil scientifique et le conseil des études et de la vie universitaire, le CURI n'a pas de pouvoir de décision, mais un pouvoir consultatif. Il rend des avis et exprime des vœux.

Pour préparer les dossiers qui lui seront soumis, une commission permanente a été créée auprès du CURI, appelée le CPCURI. Elle est présidée par le président de l'université ou, en son absence, par le vice-président chargé du développement des relations internationales. Les projets doivent obligatoirement présenter une action de coopération internationale.

Le CURI s'appuie sur les travaux de commissions de secteur géographique qui fonctionnent sur la base du volontariat. Chaque commission réunit tous les enseignants-chercheurs de l'université ayant des activités sur la zone concernée ou souhaitant développer des activités avec la zone concernée.

Ces commissions de secteur sont au nombre de 8:

- Afrique ;
- Amérique latine;
- · Asie-Pacifique;
- États-Unis/Canada;
- Europe orientale et Russie;
- Maghreb;
- Moyen-Orient;
- Union européenne.

#### Le CURI possède 4 missions particulières :

- 1) Il propose au président de l'université les orientations et les priorités dans la mise en œuvre de la politique internationale de l'université;
- 2) Il émet un avis sur la répartition des crédits relatifs aux projets de coopération proposés par les commissions de secteur géographique;
- 3) Il émet un avis sur la répartition des crédits relatifs aux missions d'enseignants-chercheurs et des personnels BIATOSS;
- 4) Il émet un avis sur l'attribution des aides à la mobilité étudiante de l'université et sur les aides accordées aux étudiants étrangers.

#### Composition

Sa composition témoigne de la représentation et de l'implication des différents acteurs de l'université et des collectivités et partenaires locaux.

Le CURI compte en effet 50 membres dont 8 étudiants, répartis de la manière suivante :

- 27 enseignants, dont 20 représentants des composantes (unités de formation et de recherche, instituts, école et département);
- 8 étudiants;
- 3 BIATOSS;
- 4 membres à titre consultatif;
- 7 personnalités extérieures, soit :
- 1 représentant de la ville de Nantes,
- 1 représentant du CROUS des Pays de la Loire,
- 1 représentant de la Chambre de commerce et d'industrie de Nantes,
- 1 représentant de la Communauté urbaine de Nantes Métropole,
- 1 représentant du Conseil régional des Pays de la Loire,
- 1 représentant de CARENE, la Communauté d'agglomération de la région nazairienne et de l'estuaire,
- 1 représentant de la ville de la Roche-sur-Yon.

## Part hommes femmes au conseil universitaire des relations internationales au 31/01/2008

Sexe	Nombre individus	Pourcentage
F	14	28%
M	36	72%
Total	50	100%

#### **Comité Technique Paritaire (CTP)**

Le comité technique paritaire, dit CTP, a été créé par la délibération du conseil d'administration du 28 mars 2008.

Il fonctionne à l'université de Nantes depuis septembre 2008 et n'a été réuni qu'une fois au cours de l'année.

#### Le CTP découle :

- 1) Des dispositions du décret n° 82-452 du 28 mai 1982 modifié relatif aux comités techniques paritaires;
- 2) Des dispositions de l'article 15 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État, qui dispose:
  - « Dans toutes les administrations de l'État et dans tous les établissements publics de l'État ne présentant pas un caractère industriel ou commercial, il est institué un ou plusieurs comités techniques paritaires. Ces comités connaissent des problèmes relatifs à l'organisation et au fonctionnement des services, au recrutement des personnels et des projets de statuts particuliers. Ils comprennent en nombre égal des représentants de l'administration et des représentants des organisations syndicales de fonctionnaires »;
- 3) Des dispositions de l'article L951-1-1 du code de l'éducation qui stipule :
  - « Un comité technique paritaire est créé dans chaque établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel par délibération du conseil d'administration. Outre les compétences qui lui sont conférées en application de l'article 15 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État, il est consulté sur la politique de gestion des ressources humaines de l'établissement. Un bilan de la politique sociale de l'établissement lui est présenté chaque année ».

#### Compétences

Le comité technique paritaire ne peut se prononcer sur les questions individuelles relatives à la carrière des personnels.

Le CTP connaît des questions relatives :

- 1) Aux problèmes généraux d'organisation de l'université;
- 2) Aux conditions générales de fonctionnement de l'université;
- 3) Aux règles statutaires;
- 4) À l'examen des grandes orientations à définir pour l'accomplissement des tâches des services, et notamment aux programmes de modernisation des méthodes et techniques de travail et à leur incidence sur la situation des personnels;
- 5) Aux problèmes d'hygiène et de sécurité;
- 6) Aux critères de répartition des primes de rendement;
- 7) Aux plans fixant des objectifs pluriannuels d'amélioration de l'accès des femmes aux emplois d'encadrement supérieur;
- 8) À l'évolution des effectifs et des qualifications;
- 9) À la politique de gestion des ressources humaines de l'université.

#### Bilan de la politique sociale de l'établissement

Un bilan de la politique sociale de l'établissement lui est présenté chaque année.

Ce bilan doit indiquer les moyens, notamment budgétaires et en personnels, dont dispose l'université, ainsi que toutes informations relatives à l'évolution prévisionnelle des effectifs et des qualifications en termes de recrutement, de mobilité et de cessation définitive de fonctions.

Il comporte également un rapport annuel sur la situation respective des femmes et des hommes au regard des recrutements, de l'avancement et des promotions.

#### Composition

Le CTP est présidé par le président de l'université, qui peut se faire représenter par son premier vice-président.

Il comprend 20 membres titulaires et 20 membres suppléants, tous désignés pour trois ans, qui se répartissent de la manière suivante :

- 1) **10 représentants de l'administration** désignés par le président, ainsi qu'un nombre égal de suppléants;
- 2) 10 représentants des personnels, ainsi qu'un nombre égal de suppléants.

Scrutin du 10 juin 2008 relatif à la désignation des organisations syndicales appelées à être représentées au sein du CTP de l'université de Nantes.

Nombre d'électeurs inscrits	3732
Bulletins blancs ou nuls	33
Nombre total de votants	756
Nombre total de suffrages exprimés	723
Taux de participation	20,25
Nombre de sièges à pourvoir	10 titulaires et 10 suppléants
Quotient électoral	72,3

#### Représentation syndicale

Organisations syndicales	Titulaires	Suppléants
UNSA Education	3	3
SGEN CFDT	2	2
FSU	2	2
FERC Sup CGT	1	1
SNPREES-FO	1	1
UNI	1	1
Total	10	10

#### Ordre du jour de l'unique réunion du CTP le mardi 16 septembre 2008

L'ordre du jour de la séance est le suivant :

- 1) Désignation d'un(e) secrétaire de séance adjoint(e);
- 2) Règlement intérieur du CTP;
- 3) Élaboration des modalités et du calendrier de travail du CTP;

#### **Relations professionnelles**

- 4) Préparation de la rentrée 2009: créations et publications de postes;
- 5) Régime indemnitaire 2008 des personnels BIATOSS;
- 6) Création de l'observatoire des sciences de l'univers (OSUNA);
- 7) Rapport 2007 du CHS et programme 2008 de prévention des risques;
- 8) Rapport annuel du médecin de prévention;
- 9) Point d'étape sur la procédure « fiche de poste »;
- 10) Rapport d'activité de la formation des personnels;
- 11) Questions diverses.

#### Part hommes femmes au CTP au 31/01/2008/titulaires

Sexe	Nombre d'individus	Pourcentage
F	3	30%
M	7	70%
Total	10	100%

#### Part hommes femmes au CTP au 31/01/2008/suppléants

Sexe	Nombre d'individus	Pourcentage
F	6	60%
M	4	40%
Total	10	100%

#### **Commission Paritaire d'Établissement (CPE)**

#### Compétences

La commission paritaire d'établissement, dite CPE, qui fonctionne à l'université de Nantes depuis janvier 2000 découle :

- 1) Des dispositions du **décret n° 99-272 du 6 avril 1999** relatif aux commissions paritaires d'établissement des établissements publics d'enseignement supérieur;
- 2) Des dispositions de l'arrêté du 29 avril 1999 fixant les modalités de vote par correspondance en vue de l'élection des représentants du personnel aux commissions paritaires d'établissement.

La CPE est une instance de consultation interne à l'établissement, compétente à l'égard des personnels IATOSS et de bibliothèque, regroupés sous le terme générique de BIATOSS. Elle siège soit:

- 1) En formation de pré-commission administrative paritaire ou pré CAP, lorsque son rôle est de préparer les délibérations des CAP ou commissions administratives paritaires. Elle se réunit ainsi en formation restreinte à un des 3 groupes représentés:
  - le groupe des personnels ITRF ou ingénieurs techniciens de recherche et de formation,
  - le groupe des personnels de l'AENES (ex ASU) ou administration de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur,
  - le groupe des personnels de bibliothèque.

De manière générale, la CPE est compétente pour les actes régissant la carrière des agents, tels que les avancements, les mutations, les notations, les titularisations;

2) En formation plénière, de type CTP ou comité technique paritaire, la CPE est compétente notamment pour tout ce qui concerne l'organisation générale des services, leur fonctionnement, la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, dite GPEC, ainsi que pour les dispositifs de formation.

La CPE comprend en nombre égal des représentants de l'administration, nommés par le président de l'université, et des représentants des personnels, élus quant à eux pour 3 ans, au titre de leur appartenance à l'un des 3 groupes susvisés (ITRF, AENES, personnels de bibliothèque) et à l'une des 3 catégories A, B ou C.

En revanche, les agents non titulaires ou contractuels ne sont pas représentés à la CPE, mais à **la commission consultative paritaire des agents non titulaires** depuis l'arrêté du 8 avril 2008 paru au journal officiel du 30 avril 2008 et instituant des commissions consultatives paritaires compétentes à l'égard des agents non titulaires exerçant leurs fonctions dans les EPSCP ou établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur.

1	الملم ما ممانات	In ODE and income	براء ممرد الممالك مما	10 44 0000
La composition	syndicale de	ia CPE est issue	aes elections au	16 décembre 2008.

	Cat	Listes	Nombre	Nombre	%	Bulletins	Nombre	Suffrages	% des
Groupes			d'électeurs	de	votants	blancs	de voix	valablement	suffrages
4 OF			inscrits	votants	/inscrits	ou nuls	obtenues	exprimés	obtenus
1 <sup>er</sup> groupe	Α	SNPTES-					39		54%
		UNSA	149	77	51,67%	5		72	
		Ensemble *					33	12	45%
	В	SNPTES-					49		62%
		UNSA	164	81	49,39%	3	7)	78	0270
		Ensemble *	101	01	15,5570		29	70	37%
ITRF et TOSS	С	SNPTES-							
(techniciens		UNSA	216	1.7.5	55.200/	11	88	164	53%
ouvriers de service et de		Ensemble	316	175	55,38%	11	76		46%
santé)		*					76		40%
2ème groupe	Α	A&I-	51	41	80%	8	33	33	100%
		UNSA	31	41	8070	o	33	33	10070
AENES	В	A&I-	74	52	70%	6	46	46	100%
( ex ASU)		UNSA							
	С	A&I- UNSA					82		56%
		Ensemble	239	153	64%	8		146	
		*					64	140	43%
3 <sup>ème</sup> groupe	A	Ensemble *	26	18	69%	3	15	15	100%
	В	Ensemble	27	17	63%	3	14	14	100%
		*	21	1 /	03/0	3	17	17	100/0
D 1 1	С	Ensemble							
Personnels des Bibliothèques		*	38	19	50%	2	17	17	100%
Participation globale			1084	633	%				

• Ensemble pour la transparence de nos carrières = CGT, SGEN CFDT, FSU, SNASUB, FO.

La CPE s'est réunie 16 fois au total au cours de l'année 2008.

#### Les 3 réunions en formation plénière ont concerné les points suivants :

- présentation de la procédure « fiches de poste »
- point sur les personnels sur postes gagés au 01/01/2008, rémunérés par l'Etat jusqu'au 31/12/2007
- point sur le régime indemnitaire de l'AENES (ex ASU) suite à la pétition remise en conseil d'administration
- question des contractuels en poste sur le site nazairien
- examen des conclusions de la sous-commission « primes et NBI »
- questions diverses présentées par le personnel de bibliothèque :

Quels sont les projets de l'université de Nantes dans le cadre de l' « opération campus » lancée par madame la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, Valérie PECRESSE ? Qu'en est-il, notamment pour les bibliothèques ?

- questions diverses présentées par le syndicat A &I (administration et intendance) :

Quelle application du droit de véto du président sur les nominations à l'université de Nantes pour les entrants de la prochaine rentrée ?

Emplois gagés : quels sont les agents titulaires concernés par la mesure, c'est-à-dire les

agents titulaires recrutés sur concours ou arrivés par mutation qui ont, subitement et à leur insu, changé de support budgétaire en janvier 2008 ?

Quel est le coût pour le budget de l'établissement et quel calendrier de rattrapage est mis en place ?

- Mouvement IATOSS pour la rentrée 2008 pour les personnels de catégorie A, B ou C

A noter que depuis la mise en place du CTP ou comité technique paritaire par arrêté du président du 10 septembre 2008, les réunions en formation plénière de la CPE ont été supprimées.

Les réunions des groupes ITRF, AENES et bibliothèque ont concerné de la même façon les aspects suivants :

- Publication de postes au concours
- Mobilité des agents, mutations
- Titularisations, avancements, mises au mouvement
- Divers aspects de carrière

#### **Contentieux et Conflits**

Cette rubrique traite des seuls contentieux et conflits concernant les personnels.

#### Recours intentés par des personnels enseignants et BIATOSS devant les juridictions.

Sur 2008, les recours contentieux concernent exclusivement les juridictions administratives et des recours en annulation de décisions (aucun recours en indemnisation d'un préjudice sur cette période).

- 6 recours ont été déposés en 2008, dont :
  - 2 recours déposés par des personnels enseignants,
  - 4 recours par des personnels BIATOSS (sur ces 4 recours, 2 ont été précédés d'un recours en référé-i.e. procédure d'urgence);
- 3 jugements et ordonnances de référé ont été rendus en 2008 par le tribunal administratif de Nantes:
  - 1 jugement concernant un recours formé par un personnel enseignant,
- 2 référés concernant des recours formés par des personnels BIATOSS;
- 5 affaires étaient en cours d'instruction en 2008, mais non jugées en 2008:
  - 2 affaires concernant des personnels enseignants,
  - 3 affaires concernant des personnels BIATOSS.

#### Procédures disciplinaires à l'encontre des personnels enseignants et BIATOSS

Pour mémoire, relèvent du conseil d'administration de l'université réuni en formation disciplinaire les enseignants-chercheurs et les enseignants.

Les personnels BIATOSS relèvent soit des instances disciplinaires académiques, soit des instances disciplinaires nationales.

#### Pour la période 2008 :

- aucun personnel enseignant n'a été déféré devant la section disciplinaire du conseil d'administration de l'université;
- aucun personnel BIATOSS n'a été déféré devant la section disciplinaire compétente.

#### Grèves en 2008

Dates	Personnels BIATOSS	Personnels enseignants
24 janvier	68	24
15 mai	25	11
22 mai	50	6
7 octobre	1	0
20 novembre	33	27
27 novembre	0	3
TOTAL	177	71

# action culturelle et sociale

#### Service social

- > Activité du service social
- > Principaux domaines d'intervention
- > Solidarité
- > Récapitulatif des réunions effectuées en 2008

# Comité des Personnels de l'Université de Nantes (CPUN)

- > Missions
- > Nouveautés 2008
- > Trois grands pôles d'intervention
- > Budget CPUN (réalisation au 31/12/2008) et principales activités





#### Service social

La fonction d'assistant de service social vise à aider les personnes, les familles ou les groupes connaissant des difficultés d'ordre social, à faciliter leur insertion et à rechercher les causes qui compromettent l'équilibre personnel, psychologique, économique ou social de ces populations. L'assistant de service social mène toute action susceptible de prévenir ces difficultés et d'y remédier, en s'appuyant notamment sur la politique d'action sociale de l'établissement.

L'assistante de service social des personnels de l'université de Nantes intervient également auprès des stagiaires IUFM et, par convention, auprès des agents de l'École centrale de Nantes (ECN), des agents CNRS en poste en Loire-Atlantique et des agents INSERM de La Loire-Atlantique et du Maine et Loire. Cela représente au total environ 4500 agents auxquels s'ajoutent les retraités.

#### Activité du service social

· Les chiffres clés

Nombre de personnes ayant sollicité le service social	213	
Nombre de personnes de l'université	(62.91%)	134
Nombre de stagiaires IUFM	(14.55%)	31
Nombre de personnes des autres établissements	(13.13%)	28
Autres situations (anciens contractuels, enfants de personnels, étudiants, stagiaires nor	(9.38%) n titularisés)	20

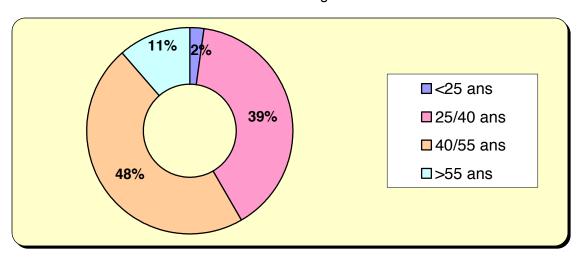
• Typologie des 134 personnes de l'université ayant contacté l'assistante sociale des personnels.

#### Elle concerne:

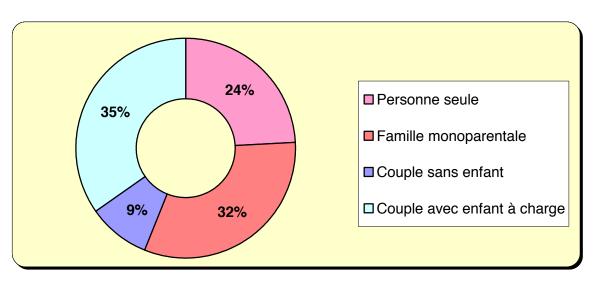
- 102 femmes (76.12 %) et 32 hommes (23.88 %);
- 83 titulaires (62.88 %), 47 contractuels (35.61 %) et 2 retraités (1.51 %).

cf. graphiques page suivante

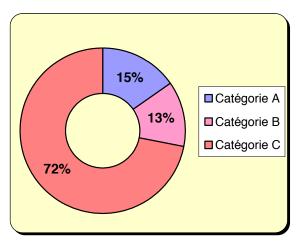
Tranche d'âge

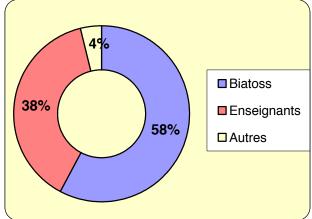


Situation familiale



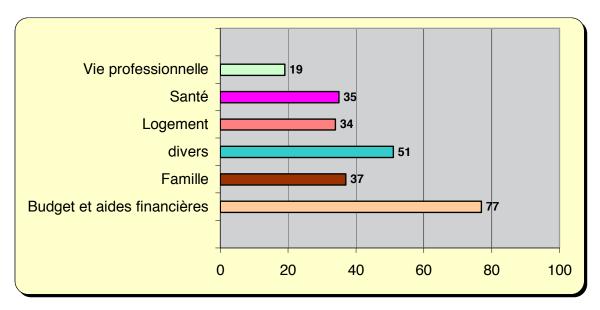
Situation professionnelle





#### **Principaux domaines d'intervention**

#### Les données quantitatives



#### Composition des domaines d'intervention

Vie professionnelle: recrutements, mobilité, statut, problèmes professionnels (stress, harcèlement, conflits).

Santé: suivi des agents en congés maladie (maladie ordinaire, congé longue maladie, congé longue durée, temps partiel thérapeutique, maladie professionnelle, accident du travail), invalidité, mutuelle, handicap.

Divers: information générale, orientation vers les services extérieurs, retraite.....

Logement : conseils, prêts, demande de logement, permanence ADIL.

Famille: maternité-paternité, garde d'enfant, problèmes conjugaux, problèmes parentaux (ascendants, descendants), retraite, décès.

Budget et aides financières : aide sociale légale, aides financières ponctuelles, surendettement, demande de protection (curatelle, tutelle), accompagnement budgétaire.

#### N.B.: un même agent peut-être comptabilisé dans plusieurs rubriques

Le travail effectué auprès des personnes faisant appel au service est très varié. Il peut aller de la simple réponse apportée à une question ponctuelle au suivi sur une longue période pour les agents rencontrant des difficultés complexes touchant à tous les aspects de la vie : professionnels, personnels, financiers...

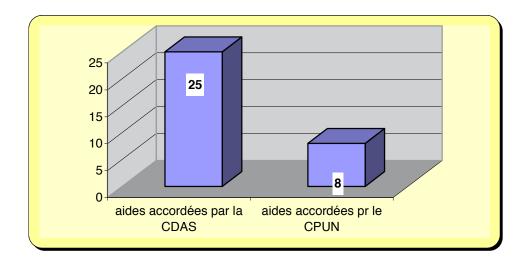
Au sein de l'université, et en fonction des situations, ce travail d'accompagnement s'effectue en relation avec la médecine du travail, la division des personnels, les responsables des services concernés.

Des demandes nécessitent également de contacter des organismes ou des services extérieurs à l'université: sécurité sociale, mutuelle, centres sociaux, hôpital, MDPH, associations diverses...

#### Solidarité

#### Les aides exceptionnelles

• Nombres d'aides exceptionnelles accordées par la CDAS (Commission Départementale d'Action Sociale) et par la commission d'aide financière du CPUN.

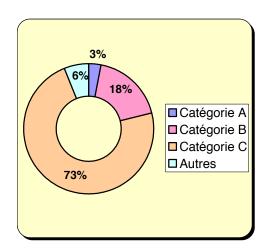


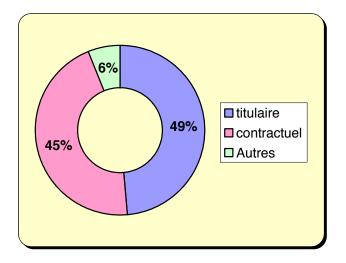
Toutes les demandes d'aides présentées ont été accordées en commissions.

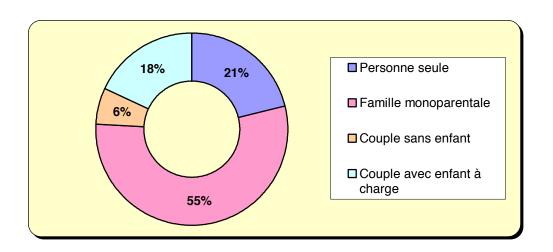
À ces aides, s'ajoutent 3 demandes de FSL (Fonds Solidarité Logement) instruites et accordées pour faciliter l'entrée dans un logement:

- Montant total des aides exceptionnelles accordées par:
  - **Ia CDAS**: 13541,50€ en secours et 5430 € en prêts,
  - **le CPUN**: 2839 € en secours et 500 € en prêts;
- Typologie des agents demandeurs d'une aide exceptionnelle
  - une représentation importante de la catégorie C,
  - autant de titulaires que de contractuels,
  - une demande qui concerne principalement la famille monoparentale et la personne seule.

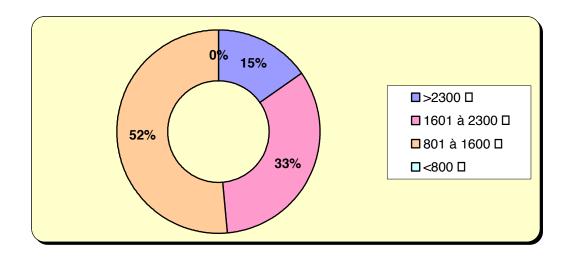
cf. graphiques page suivante







#### Ressources de la famille



#### Motifs principaux de la demande

Les difficultés sont souvent en liens avec des problèmes sociaux (divorce, famille monoparentale, décès, chômage, surendettement...) ou/et avec des problèmes de santé entraînant une baisse de revenus et/ou des frais médicaux importants.

#### Récapitulatif des réunions effectuées en 2008

• Instances de l'université et réunions diverses (18)	
- CHS	. 3 réunions
- Conseil d'orientation du CPUN	. 2 réunions
- Commissions de secours du CPUN	. 6 réunions
- Réunions des directeurs de services communs et généraux	. 5 réunions
- Réunion de travail service social/CPUN/UDAF	. 2 réunions
Action sociale académique (13)	
- Commission Départementale d'Action sociale	. 8 réunions
- CAAS (Commission Académique d'Action Sociale)	. 2 réunions
- Groupe de travail départemental sur l'action sociale et les prêts non soldés	. 2 réunions
- Groupe de travail académique sur les ASIA (Actions Sociales d'Initiative	4
Académique)	1 reunion
• Réunions diverses (18)	
- CNRS	.7 réunions
- INSERM	.4 réunions
- Rencontre avec les AS des autres ministères	1 réunion
- Réunions des services sociaux académiques	.4 réunions
- MGEN	1 réunion
- Service-logement à la Préfecture	1 réunion
Information	
- Présentation du service social et de l'action sociale aux nouveaux personne	els
Formation	
- Stage « souffrance au travail » avec le CNRS	. 2 journées
- Regroupement des assistantes sociales CNRS	. 2 journées
<ul> <li>Rencontre-débat sur l'AEB (aide éducative budgétaire) avec la SRIAS (Section régionale Interministérielle d'Action Sociale)</li> </ul>	½ journée

## Comité des Personnels de l'Université de Nantes (CPUN)

## **Missions**

Service commun de l'université, le comité des personnels de l'université de Nantes a pour mission « d'initier, de promouvoir, d'étudier, d'organiser, de réaliser et de gérer tous projets et toutes actions à caractère social, culturel et sportif, à l'intention du personnel de l'établissement », mais aussi de leur famille, et des personnels retraités.

## Nouveautés 2008

L'année 2008 a été marquée par le renouvellement des membres élus de son conseil d'orientation, la modification de ses statuts ainsi que la naissance de l'APRUN, association des personnels retraités de l'université de Nantes, initiée par le CPUN.

Le CPUN entend mettre en œuvre des actions transversales, favorisant la mixité des personnels enseignants et administratifs et la rencontre de ces derniers avec des étudiants.

Il vise également à contribuer à la création d'espaces de rencontres, au développement du lien social et du mieux-être dans l'environnement professionnel.

Ces actions sont, bien entendu, développées avec l'aide de partenaires internes et externes à l'Université.

# Trois grands pôles d'intervention

L'activité du CPUN s'articule autour de trois grands pôles d'intervention que sont l'action sociale, sportive et culturelle, en s'appuyant sur une diffusion large de l'information. Ces informations sont diffusées par le biais des bulletins d'information, des « Brèves du comité », de l'Intranet et des relais (27 en 2008 contre 25 en 2007) sur les différents sites.

### Action sociale

L'action sociale du CPUN s'assimile à l'action sociale « facultative » de l'État ou des collectivités territoriales. Le Comité propose des aides ou des prestations :

- qui viennent s'ajouter aux aides octroyées par le Rectorat pour les personnels titulaires et contractuels « État » (PIM ou prestations interministérielles et ASIA ou aides sociales d'initiative académique);
- et des aides spécifiques pour les personnels contractuels sur ressources propres ou sur poste gagé.

## Chèques déjeuner – restauration

Cette aide ponctuelle a pour objet de faire face à l'absence totale de restauration durant les mois d'été (période de fermeture des restaurants universitaires). Initiée en 2003, cette action est, depuis cette date, reconduite chaque année.

Demeurée stable en 2006 et 2007, cette aide a connu en 2008 une augmentation très significative à la fois du nombre de demandeurs (+ 66 %) et du nombre de chèques distribués (+ 80 %).

	2006 (2)	2007	2008
Valeur faciale (1)	3,80 □	3,90 □	4,00 □
Nombre de bénéficiaires	191	177	295
Nombre de chèques	1 931	1 799	3 234
Dépense totale	7 871,40 🗆	7 574,20 🗆	13 960,56 🗆

- (1) Prise en charge de 50 % de la valeur faciale par le comité (+ frais de gestion)
- (2) RU Lombarderie ouvert jusqu'au 29 juin et le Rubis jusqu'au 20 juillet
- Aide aux activités sportives ou culturelles des enfants : cf. tableau
  - 35 enfants ont bénéficié d'une aide pour des activités artistiques;
  - 274 enfants ont bénéficié d'une aide pour des activités sportives, dont 31 pour la danse.

Soit au total un financement de 9258 € pour 309 enfants qui se décompose de la façon suivante:

- 8034 € (soit 86,78 %) pour 237 enfants d'agents dont l'indice est inférieur ou égal à 355 (aide de 34 € par enfant);
- 1224 € (soit 13,22 %) pour 72 enfants d'agents dont l'indice est compris entre 356 et 475 (aide de 17 € par enfant).
- Commission de secours : le CPUN a mis en place, puis intégré en 2008 dans ses statuts, une commission de secours pour les personnels qui rencontrent des difficultés passagères. Cette commission s'adresse en priorité aux personnels contractuels sur ressources propres, et éventuellement, aux personnels titulaires, après épuisement des possibilités offertes par le Rectorat et la MGEN.

L'aide est apportée sous forme de prêts sans intérêt et/ ou de dons. Le montant global des aides pour 2008 se monte à 3 339 € (2 839 € en dons et 500 € en prêts).

- Équivalent CESU ou chèques gardes d'enfants pour les personnels sur postes gagés qui ne peuvent prétendre à cette PIM (prestation interministérielle). Initié par le CPUN, cet équivalent CESU est validé par le conseil d'administration de l'université, mêmes critères et mêmes montants que la PIM (200 €, 350 € ou 600 € par an, en fonction des revenus de la famille). Montant pour les 6 derniers mois de l'année 2008 : 1178,58 € (13 enfants concernés).
- Chèques vacances pour les personnels contractuels et sur postes gagés: le CPUN a initié une convention avec la MFP (mutualité fonction publique) pour ouvrir le bénéfice des chèques-vacances aux personnels contractuels sur ressources propres et aux personnels sur postes gagés: en 2008 la provision pour l'abondement de ces chèques-vacances s'est élevée à 3 500 €.

## Au-delà de ces aides, le Comité se veut également un lieu « ressources » d'informations :

- Diffusion des informations sociales du Rectorat
- Relais MGEN pour l'information et la distribution des dossiers chèques vacances en faveur des personnels.
- Suivi du plan de mobilité (convention signée avec Nantes Métropole et la TAN en mai 2007).

#### Culture - loisirs - vacances

Le CPUN étoffe ses offres relatives aux activités de loisirs, de culture et de vacances et continue de participer financièrement à ces activités. Parmi les propositions :

- les « Rendez-vous d'Artaban » (visites culturelles, expositions...);
- pratiques artistiques (chant, danse, écriture, théâtre d'improvision...);
- excursions et visites diverses;
- Prix littéraire inter-CE (55 participants en 2008);
- Prix CEZ'ART (36 participants en 2008);
- carte CEZAM;
- billetterie directe:
- spectacles à tarifs réduits tant pour les adultes que pour les enfants;
- passeports gourmands;
- École du cirque;
- nuitées à Paris, en région ou certaines villes d'Europe;
- propositions de locations de vacances (mobile-home, appartements);
- voyage en Ouzbékistan;
- · trecks au Maroc.

Le CPUN organise chaque année un ou plusieurs évènements fédérant l'ensemble de la communauté universitaire :

- la fête de Noël en décembre;
- la galette des rois en janvier;
- la fête des enfants en mars;
- la fête des personnels en juin.

## Activités sportives

Les activités sportives proposées sont permanentes (inscriptions annuelles) ou ponctuelles (initiations, découvertes). Les activités sportives sont : soit gérées directement par le CPUN (yoga, bowling, randonnées...), soit organisées en partenariat avec le SUAPS (cours commun avec les étudiants ou créneaux et activités spécifiques pour les personnels –danse, initiation aviron, golf, gymnastique...).

Les activités sportives ponctuelles sont quant à elles organisées en fonction des opportunités et du nombre de participants déclarés (golf, vol à voile, char à voile, aviron, voile, plongée, participation aux « foulées du tram »...).

Plus particulièrement pour les enfants, le Comité a mis en place depuis l'année universitaire 2006/2007 une école de cirque, en partenariat avec l'ACUN, l'association « Arts du cirque de l'université de Nantes ».

Durant les congés d'été, un stage d'une semaine est proposé à la fin août alliant pratique de l'anglais et sport pour les enfants de 11à 15 ans (foot-anglais et basket-anglais). 17 enfants

ont participé au stage d'août 2008. Des stages d'aviron sont également proposés durant les vacances d'été en partenariat avec l'UNA, le club d'aviron de l'université. Le Comité prend en charge une partie des coûts de ces activités.

# Budget CPUN (Réalisation au 31/12/2008) et principales activités

DEPENSES	NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES		
ACTIVITÉS	Montant	Adultes	Enfants ou ayant-droits
Prêts/aides (commission de secours)	3 339,00 □		
Aide aux activités sportives ou culturelles des enfants	9 258,00 □		309
Action sociale contractuels et postes gagés (CESU ou chèques gardes d'enfants, chèques vacances)	3 036, 78 □		
Partenariat UDAF (permanences CESF, expo, fiches)	2 242,00 □		
Stage foot-basket/anglais (enfants)	4 345,00 □		17
Restauration (aide ponctuelle pendant les vacances)	13 960,56 □	295	
Restauration (PIM contractuels et postes gagés)	5 000,00 □	48	
Billetterie (spectacles, parcs, zoos,)	9 903,50 □		
Passeport gourmand	672,55 □	21	
Fête de Noël	18 346,65 □	427	405
Fête des enfants	2 436,37 □	300 env.	
Sorties, excursions, visites	4 568,61 □		
Voyages (Ouzbékistan, Maroc)	23 808,35 🛘		
Atelier impro « la Main dans le chapeau »	3 934,06 □		
Prix littéraire Inter-CE	974,23 □	55	
Prix CEZ'ART	474,71 □	36	
Cartes CEZAM	3 163,60 □	207	159
Activités sportives (adultes + enfants)	4 178,50 □		
Fête des personnels	7 609,75 □	248 (journée	e) - 35 (soir)
Soutien aux associations (partenariats)	832,97 □		
Déplacements	374, 06 □		
Vacances (linéaires, nuitées Paris)	41 304,13 🛘	74 familles	
Avance voyage 2009 (Bulgarie)	6 394,00 □		
Cotisation ACENER	831,00 □		
Frais de fonctionnement	700,95 □		
TOTAL	171 689,33 🗆		

RECETTES	Montant
Dotation Université	94 267,11 🛘
Ressources propres réalisées	77 422,22 🗆
TOTAL	171 689,33 🗆

Enfin, s'agissant du budget 2008, il convient de noter que celui-ci a connu une augmentation significative des recettes de 26 517 € par rapport à 2007, en raison notamment de la hausse des ressources propres réalisées et du développement concomitant de l'activité.

# Liste des sigles et abreviations utilises

**Annexe** 





# LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS UTILISÉS

A.CNRS Administratif contractuel Centre national de la recherche scientifique AAENES, Attaché d'administration de l'Éducation nationale et de l'enseignement

ADAENES supérieur (ex AASU)

AASD Adjoint administratif des services déconcentrés

ABIB Assistant des bibliothèques

ACMO Agent chargé de la mise en œuvre

ADAR Adjoint administratif de recherche et formation
ADJA Adjoint administratif des services déconcentrés

AENESR, Administrateur de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la

ADMENESR recherche (ex SGASU)

ADT Adjoint technique de recherche et formation

AG.CNRS Agent contractuel Centre national de la recherche scientifique

AGAD Agent administratif des services déconcentrés AGAR Agent administratif de recherche et formation

AGC, AGCT Agent comptable

AGT Agent technique de recherche et formation AHUO Assistant des disciplines odontologiques

AMN Allocataire moniteur normalien

AMUE Agence de modernisation des universités

APAENES Attaché principal de l'administration de l'Éducation nationale et de

l'enseignement supérieur (ex APASU)

ARMINES Association de recherche de l'École des Mines ASI Assistant ingénieur de recherche et formation

ASM Assistant des disciplines médicales

ASOC Assistante sociale

ASS Assistant de l'enseignement supérieur

AST Agent des services techniques des services déconcentrés ASTR Agent des services techniques de recherche et formation

ASU Administration scolaire et universitaire

ATARF Attaché d'administration de recherche et formation
ATEC Adjoint technique d'établissement d'enseignement
ATER Attaché temporaire d'enseignement et de recherche

ATRF Adjoint technique de recherche et formation

BA Bibliothécaire adjoint

BAP Branche d'activité professionnelle BAS Bibliothécaire adjoint spécialisé

BE Budget État

BIATOSS Personnel des corps de bibliothèque, ingénieurs, administratifs, techniques,

ouvriers, de service et de santé

BIB Bibliothécaire
CA Conducteur auto

CAE Contrat d'accompagnement dans l'emploi

CAFA Centre académique de formation administrative

CAMPO Campus ouvert

CAP Commission administrative paritaire

CASU Conseiller d'administration scolaire et universitaire

CAT Catégorie fonction publique

CDD, CDI Contrat a durée déterminée, contrat à durée indéterminée

CEC Contrat emploi consolidé
CES Contrat emploi solidarité

CEVU Conseil des études et de la vie universitaire

CFA Congé de fin d'activité

CG Congé

CHS Comité d'hygiène et sécurité

CMR Produits cancérigènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction

CLM Congé longue maladie
CMUS Conservateur des musées

CNRS Centre national de la recherche scientifique

CNU Conseil national des universités

CONS Conservateur

CONSG Conservateur général de bibliothèque

CPA Cessation progressive d'activité

CPCMR Code des pensions civiles et militaires de retraite

CONTDO Contractuel doctorant

COTOREP Commission technique d'orientation et de reclassement professionnelle

CPE Commission paritaire d'établissement

CPUN Comité des personnels de l'université de Nantes

CR Chargé de recherche

CRALLR Crédits d'allocataire de recherche

CRATER Crédits d'ATER

CRI Centre de ressources informatiques

CROUS Centre régional des œuvres universitaires et scolaires

CRSINAA Surnombre après réintégration (crédits) ASU
CRSINIA Surnombre après réintégration (crédits) ITARF

CS Conseil scientifique

CSERD Centre de soins, d'enseignement et de recherches dentaires

CTP Comité technique paritaire

CUD Centre universitaire départemental

CUFEF Centre universitaire de formation des enseignants et des formateurs

CURI Conseil universitaire des relations internationales

DR Directeur de recherche

DRIRE Direction régionale de l'industrie de la recherche et de l'environnement

EA Équipe associée

EFR Exploration fonctionnelle respiratoire

ED École doctorale

EFS Établissement français du sang

ENS Enseignant

EPSCP Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel

EPUN École polytechnique de l'université de Nantes

ETP, ETPT Equivalent temps plein, Equivalent temps plein travaillé

FP Fonction publique

HC Heures complémentaires

HETD Heures équivalent travaux dirigés

IAT Indemnité d'administration et de technicité

IEMN, IAE Institut d'économie et de management de Nantes, Institut d'administration

des entreprises

IFTS Indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires

IEN Inspecteur de l'Education Nationale

IGARUN Institut de géographie et d'aménagement régional de l'Université de Nantes

IGE Ingénieur d'études (recherche et formation)

IGR Ingénieur de recherche

IHTS Indemnité horaire pour travaux supplémentaires

INF Infirmier

INRA Institut national de la recherche agronomique

INRIA Institut national de la recherche en informatique automatique INSERM Institut national de la santé et de la recherche médicale

IPAG Institut de préparation à l'administration générale

IPRI Inspecteur pédagogique régional IRA Institut régional d'administration

IREM Institut de recherche sur l'enseignement des mathématiques

IUFM Institut universitaire de formation des maîtres

IRFFLE Institut de recherche et de formation en français langue étrangère

ITRF Ingénieur, technicien de recherche et formation

IUT Institut universitaire de technologie

LA Liste d'aptitude

LECT Lecteur de langues étrangères de l'enseignement supérieur

LOLF Loi organique, loi de finances

LRU Loi relative aux libertés et responsabilités des universités

MAG, MAGAS Magasinier spécialisé

MCF ou MC Maître de conférences des universités

MCOD Maître de conférences praticien hospitalier odontologie MCPH Maître de conférences praticien hospitalier médecine

MEC Magasinier en chef

MON Moniteur

MSH Maison des sciences de l'Homme

MTT Mi-temps thérapeutique

NBI Nouvelle bonification indiciaire

NS Nouveau statut

NTI Nouvelles techniques de l'information

**OEA** Ouvrier d'entretien et d'accueil

OP Ouvrier professionnel

OVE Observatoire de la vie étudiante

PAMG Enseignant associé de médecine générale

PAO Publication assistée par ordinateur **PAST** Personnel associé à temps partiel

**PEDR** Prime d'encadrement doctoral et de recherche **PEGC** Professeur d'enseignement général des collèges

PHU Professeur hospitalier universitaire PLP Professeur de lycée professionnel PPF

**PPRS** Prime de participation à la recherche scientifique

Programme pluri-formations

PR Professeur des universités

PR1G Professeur 1er grade de chirurgie dentaire

**PRAG** Professeur agrégé

**PRAS** Professeur associe à temps complet

**PRCE** Professeur certifié **PREC** Professeur des écoles **PREN** Professeur ENSAM

Prime de recherche et d'enseignement supérieur **PRES** 

**PRMA** Professeur de médecine associé

**PUOD** Professeur des universités odontologistes **PUPH** Professeur des universités praticien hospitalier

RES.PR Ressources propres RF Recherche et formation RU Restaurant universitaire

**RUOA** Réseau universitaire Ouest-Atlantique

SARF, SEARF Secrétaire d'administration de recherche et formation

Secrétaire d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement **SAENES** 

supérieur (ex SASU)

SFT Supplément familial de traitement

**SGAR** Secrétariat général aux affaires régionales

**SGASU** Secrétaire général d'administration scolaire et universitaire

SGS. Secrétaire général des établissements publics d'enseignement supérieur

**SGEPES** 

SGU Secrétaire général d'université SHS Section hygiène et sécurité

**STAPS** Sciences et techniques des activités physiques et sportives

**SUMPPS** Service universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé

**SUAPS** Service universitaire des activités physiques et sportives

SURN, Surnombre, surnombre d'enseignant-chercheur, surnombre d'enseignant

SURNSA, hospitalo-universitaire

SURNSB

TCH Technicien de recherche et formation

TA Tableau d'avancement UA Université d'Automne

TP Temps partiel

UFR Unité de recherche et formation

UMR Unité mixte de recherche

VAE Validation des acquis de l'expérience

# **ANNEXE**

## Grands Établissements:

- · Conservatoire national des arts et métiers
- · Collège de France
- École centrale des arts et manufactures
- École nationale des chartres
- École nationale supérieure d'arts et métiers
- · École des hautes Études en sciences sociales
- IFAG: École supérieure de commerce, management, gestion et marketing
- · Institut d'études politiques de Paris
- · Institut de physique du Globe de Paris
- · Muséum national d'Histoire naturelle
- · Observatoire de Paris
- · Palais de la découverte



Présidence de l'Université de Nantes 1, quai de Tourville BP 13522 44 035 Nantes cedex 1 02.40.99.83.83

WWW.UNIV-NANTES.FR

U

UNIVERSITÉ DE NANTES